

Construire ensemble l'agglo de demain 2019 - 2024

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
AOUT2019



# **Sommaire**

Introduction générale	4
I – Paysage et patrimoine	8
II – Milieu physique	22
Climat	22
Ressources géomorphologiques	25
Ressources en eau et usages	
III – Biodiversité et dynamique écologique	
IV – Risques naturels et technologiques	
V – Nuisances et pollutions	90
VI – Milieu humain	100
Contexte socio-démographique et logement	100
Mobilité	116
Activités économiques	140
Synthèse de l'état initial de l'environnement	
Glossaire	158

L'objectif de l'état initial est de disposer d'un état de référence du territoire avant la mise en place du PCAET. Il s'agit du chapitre de référence pour apprécier les conséquences du PCAET sur l'environnement. Il est traité par grandes thématiques

Ce chapitre a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants en l'état actuel et des milieux susceptibles d'être affectés par l'élaboration du PCAET.

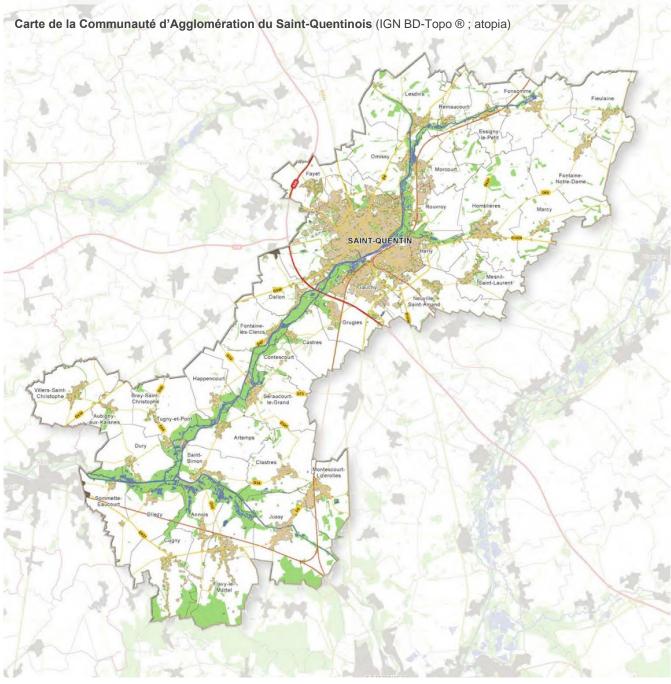
Pour éviter tout doublon avec le diagnostic territorial du PCAET, l'état initial de l'environnement n'inclut pas les volets qualité de l'air, émissions de GES et consommations d'énergie, qui sont présentées dans le diagnostic territorial.

L'état initial de l'environnement s'appuie majoritairement sur celui réalisé en 2019 pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois.

La grande majorité des textes et des figures est issue de ce document, rédigé par les bureaux d'étude atopia - espacité - IDE environnement - ITEM - Rouquette Architecture - Garrigues & Beaulac, qui accompagnent la collectivité pour leur PLUi. Il a été complété lorsque nécessaire par les bureaux d'étude ETD et JPC-Partner en charge du PCAET.



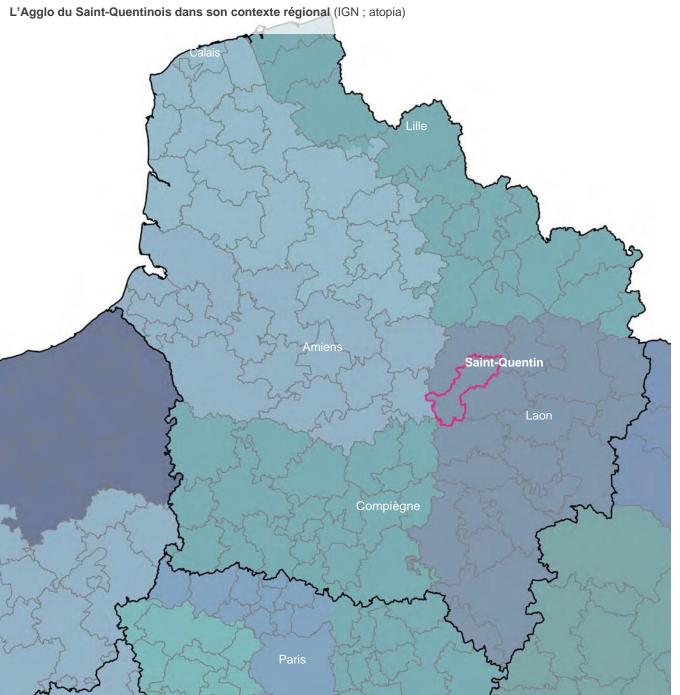
La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois



39 communes 82 743 habitants (2015) 293,26 km<sup>2</sup>

## Le contexte territorial – l'Agglo dans les Hauts-de-France





## L'Agglo du Saint-Quentinois, à mi-chemin entre Paris et Lille, et Amiens et Reims

L'Agglo du Saint-Quentinois est située à mi-chemin entre Amiens et Reims (distantes de 145km depuis Saint-Quentin), ainsi qu'entre Paris (à 160km) et Lille (à 110 km).





#### Une Agglo au cœur d'une région rurale : la Haute-Picardie

L'Agglo du Saint-Quentinois est limitrophe à :

- La Communauté d'Agglomération Chauny-Ternier-La Fère (structuré autour du pôle Chauny-Ternier), au sud,
- La CC de l'Est de la Somme (structurée autour de la ville d'Ham) à l'ouest,
- · La CC du Val de l'Oise au sud-est,
- · La CC du Pays du Vermandois au nord-ouest,
- · La CC Thiérache Sambre et Oise au nord-est.
- Ces territoires voisins seront utilisés tout au long du diagnostic pour situer l'Agglo dans son contexte local.
- L'Agglo sera également comparée aux grandes agglomérations voisines, Amiens Métropole, ainsi que la CA du Pays Laonnois.



## I. PAYSAGE





## Localisation du territoire à l'échelle de la France

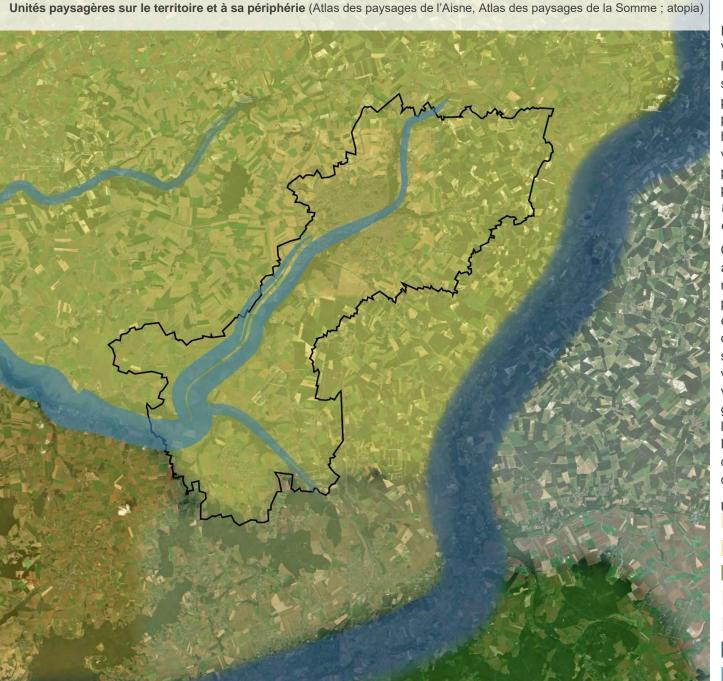


La communauté d'agglomération de Saint-Quentin se situe au Nord-Est de la France, dans la région des Hauts-de-France et plus précisément au Nord-Ouest du département de l'Aisne. Situé sur le bassin-versant de la Somme et à la frontière avec le bassin-versant de l'Oise, le territoire bénéficie d'une situation de « rencontre » d'entités paysagères, développant ainsi des paysages riches et multiples aux transitions dynamiques. Ainsi, l'identité même de ce territoire s'articule autour de sa grande variété de paysages : vallée de la Somme, canal de Saint-Quentin, boisements, espaces en eau, et grandes cultures, offrant ainsi des variations d'ambiances et de typologies urbaines.

Le territoire se situe sous l'aire d'influence de Saint-Quentin et le reste du territoire est occupé par un maillage régulier de villages. Entre les deux bassins économiques de Paris et de Lille, l'Agglo du Saint-Quentinois est traversée par de grandes infrastructures de transport.

## A. UNITÉS PAYSAGÈRES





L'unité paysagère du territoire est le Vermandois, entité à dominante agricole, aux horizons découverts, marquée par de larges séquences de grandes cultures céréalières et ponctuées de bourgs plus ou moins grands. Ce plateau très large possède également un réseau hydrographique digité complexe qui engage des variations de motifs paysagers notamment par la présence d'une ripisylve dense qui ondule sur le plateau. Def. Ripisylve : Ensemble des formations végétales présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Ce paysage alterne entre des ondulations liées à la présence de la vallée de la Somme avec des motifs végétalisés et urbains dynamiques et des plateaux très plats, cultivés et quelques éléments de verticalité (haies, arbres d'alignements, lisières boisées). La présence de ses entités engage des transitions paysagères variées, entre ouverture et fermeture, espace végétalisé et espace cultivé, petits bourgs et grand pôle urbain de Saint-Quentin. Au sud, à la limite entre le Vermandois et les collines du Noyonnais, une ceinture verte de boisement dense crée des lisières végétales très marquées dans le paysage.

## Unités paysagères :

Plaine du Laonnois

Le Vermandois

Collines du Noyonnais

Le Santerre

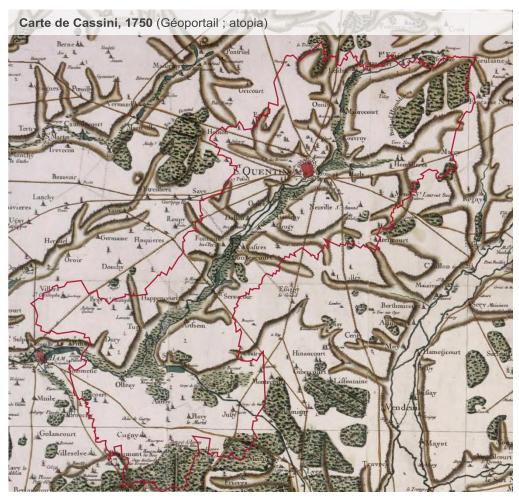
Massif de Saint-Gobain

Vallée de l'Oise Moyenne

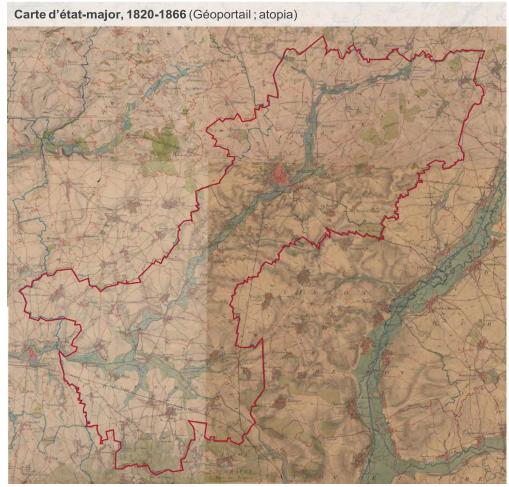
Vallées humides (Somme, Omignon...)

#### **B. EVOLUTION HISTORIQUE DU PAYSAGE**





Sur la carte de Cassini, se remarquent bien le tracé de la vallée de la Somme et le relief qui lui est associé, ainsi que les vallées sèches qui se dessinent perpendiculairement à la vallée. On recense plusieurs boisements sur le périmètre, notamment la ceinture boisée au sud sur l'unité paysagère des collines du Noyonnais qui était déjà très dense à l'époque. Les boisements au nord-est du périmètre ne sont plus aujourd'hui que des bosquets relictuels. La présence du canal de Saint-Quentin atteste de son ancienneté. En effet, cette ville-carrefour est déjà un pôle urbain fort, articulé de nombreux axes. On constate également la présence de nombreuses exploitations agricoles, notamment autour de Saint-Quentin.



Sur la carte d'état-major, les nombreux bourgs sur le plateau ainsi que le long de la vallée sont déjà bien implantés, notamment Flavy-le-Martel, Montescourt-Lizerolles ainsi qu'Homblières. Le pôle urbain de Saint-Quentin s'est développé jusqu'à la rive droite de la Somme et présente une ceinture verte structurante en périphérie de ses limites urbaines. On récence également une trame verte à travers la ville, composée de nombreux parcs et jardins, notamment le parc d'Isle. On remarque globalement que l'évolution urbaine n'a pas eu un réel impact sur la trame verte de la vallée de la Somme, déjà très représentée sur les cartes anciennes et toujours très présente aujourd'hui. Les boisements sont encore bien présents, notamment le Bois d'Homblières au nord-est.

#### C. HYDROGRAPHIE



Hydrographie sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois (IGN, Géoportail ; atopia) La Source dela Somme Marais Point Y Canal Saint-Quentin Canal de la Somme Trame bleue du territoire Trame bleue hors périmètre

Le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois se situe dans un contexte hydrographique complexe, traversé transversalement par la vallée de la Somme et articulé par de nombreuses autres vallées secondaires autour de son périmètre : l'Omignon à l'ouest, le Péron à l'est et la vallée de l'Oise Moyenne à l'est qui forme une entité paysagère à elle seule.

#### A. La Somme

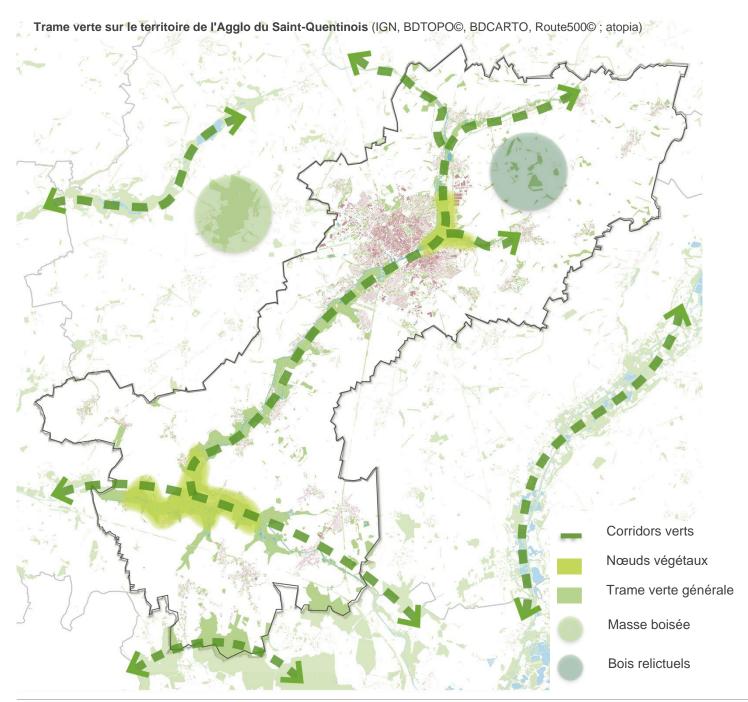
La Somme coule du Nord-Ouest au Sud-Est. Sa source se situe près du village de Fonsomme, proche de l'abbaye disparue des religieuses de Fervagues. Jusqu'à la commune de Remaucourt, le fil de l'eau est très discret, mais une fois passé celle-ci, la Somme s'impose par une plus grande largeur et alimente marais et étangs, laissant dégager un paysage de vallée tourbeuse. Deux zones humides se détachent de ce cours d'eau et forment une unité paysagère à part entière : les marais d'Isle et les marais de Saint-Simon. Avec la végétation dense des fonds de vallée, les marais subissent des phénomènes d'enfrichement. A l'aval de Saint-Simon, la Somme est canalisée et se connecte au canal de Saint-Quentin (point Y). Cette commune représente donc le point de départ du canal de la Somme.

#### B. Le Canal de Saint-Quentin

Près de Saint-Simon, le canal rencontre la Somme avant de s'individualiser et de devenir indépendant à partir d'Omissy jusqu'à Bellicourt où il devient souterrain. Une ripisylve signale la présence du canal de Saint-Quentin de façon linéaire.

## D. ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE





#### 1. Trame verte des vallées

La présence des vallées humides et sèches au sein du territoire crée un véritable réseau de corridors verts. La Somme notamment, avec ses fonds de vallées verdoyants et ses coteaux boisés, constitue une trame verte transversale. Cette trame offre une continuité écologique forte notamment au niveau des deux points de confluences à Saint-Quentin et Saint-Simon.

La présence du canal de Saint-Quentin encourage également la préservation des abords du canal et par conséquent crée une trame verte continue parallèlement à la Somme.

En périphérie du territoire, on remarque la présence de nombreuses vallées/corridors, notamment la vallée de l'Oise moyenne qui constitue une trame verte remarquable sur le territoire de par sa largeur. D'autres vallées sèches et humides constituent une trame verte et bleue : la vallée de l'Omignon, Le Péron, etc.

### 2. Trame verte en plaine agricole

Majoritairement agricole, le territoire conserve ponctuellement quelques boisements, bosquets, haies et alignements d'arbres. La préservation de ses éléments verts permet de structurer l'horizontalité de la plaine mais reste toutefois peu représentative à l'échelle du territoire. Les parcs de Saint-Quentin et les villages qui entretiennent des ceintures vertes autour de leurs structures urbaines contribuent également à préserver la trame végétale du territoire.

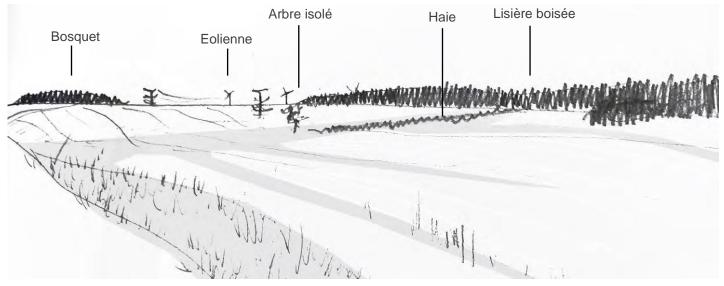
## E. PAYSAGE DE PLAINE



La vaste plaine se structure par des éléments ponctuels divers (atopia)



Les lisières boisées offrent une forme au paysage (atopia)



Paysage à dominante agricole, le périmètre de l'agglomération possède néanmoins de grandes variations topographiques, générant des ambiances diverses sur le territoire. Cette variation du relief offre des perspectives proches et lointaines permettant un renouvellement perpétuel et évitant toute monotonie. Sur la plaine où le relief est faible, des éléments ponctuels viennent apporter de la verticalité : arbres isolés ou sous forme de bosquets, haies etc.

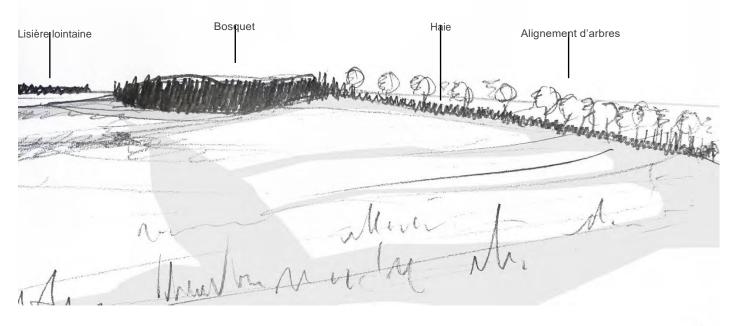
Les cultures offrent des variations de couleurs et de formes en fonction des saisons. C'est la diversité des cultures qui crée cette mosaïque paysagère. Les ouvertures de ce paysage de plaine offrent aussi de grandes vues sur les espaces bâtis où il est possible d'observer les fronts des villages-bosquets directement exposés sur les terres agricoles.

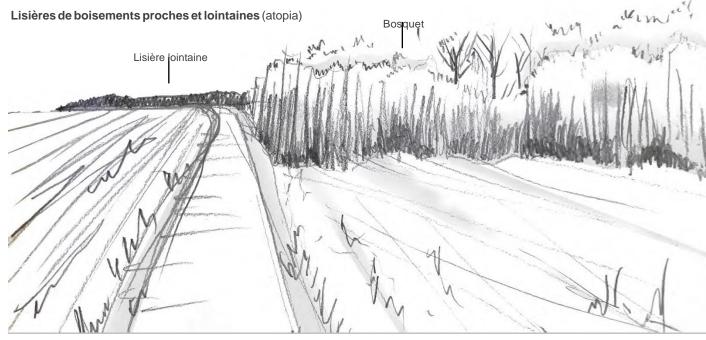
Sur le plateau, la présence humaine est ponctuelle, avec des villages, signalés le plus souvent par une végétation épisodique. Depuis les axes routiers, les promeneurs profitent de nombreuses vues sur les horizons cultivés et les panoramas très larges des vallées sèches et humides. On distingue également des éléments ponctuels non naturels tels que des châteaux d'eau ou des éoliennes qui font partie intégrante du paysage rural/du plateau agricole.

## F. HAIE RELICTUELLE ET LISIERE BOISÉE



Structures végétales sur la plaine : haies, alignements d'arbres et bosquets (atopia)





#### 1. Les haies sur le territoire

Témoignage des pratiques anciennes, les haies sont présentes sur les plateaux agricoles comme des éléments ponctuels linéaires. Depuis ces cinquante dernières années, les nouveaux modes agricoles sont venus s'imposer sur le territoire, avec des grandes cultures plus rentables, entraînant ainsi un retrait évident des silhouettes végétales.

Les haies servent pourtant à structurer le paysage, comme les arbres isolés et ceux d'alignements. On recense aujourd'hui peu de haies bocagères, constituées principalement d'épines noires, de noisetiers, de prunellier, etc.

L'enjeu patrimonial et écologique est ici très important, notamment parce que cette entité constitue un abri et une trame verte pour la petite faune, mais les haies ont également un rôle agronomique important (effet brise vent, filtration des eaux de pluies et limitation de l'érosion). La densification des haies bocagères ainsi que leur préservation est mentionnée dans le SCOT du Pays Saint-Quentinois.

#### 2. Les boisements

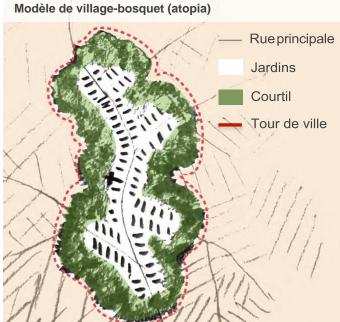
La présence de boisements ou de regroupement de bosquets permet de structurer le paysage et de créer des profondeurs sur la plaine Vermandoise. La texture et la densité des feuillus apportent autant de variation de couleurs que de formes. Au sud du territoire notamment ainsi qu'à proximité de la vallée, on assiste à des profondeurs visuelles créées par la présence de boisements (coteaux ou massifs boisés).

## **G. VILLAGES BOSQUETS**











Dans un paysage ouvert, la silhouette des villages est fondamentale. En dépit des destructions de la guerre, beaucoup d'entre eux conservent l'apparence du village-bosquet.

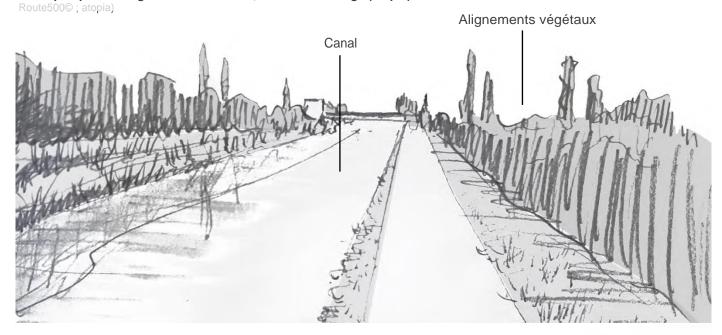
En effet, on recense une multitude de bourgs qui se composent d'espaces verts variés et qui ne créent pas de front urbain directement exposé sur la plaine agricole. Vergers, bosquets et arbres d'alignements contrastent avec la couleur rouge/brun du bâti traditionnel et laisse entrevoir un jeu de couleur au loin.

Le village-bosquet est une figure traditionnelle du paysage Vermandois qui tend à subsister encore aujourd'hui malgré les pressions agricoles et urbaines. Cette figure est composée d'un noyau urbanisé regroupant habitats et fermes, dont la figure traditionnelle est la ferme à cour fermée avec granges aveugles sur rue. Ces dernières sont intégrées au tissu urbain. Les extensions dans le prolongement du bâti accueillaient la basse-cour, le potager, ou encore le verger et servaient également de pâturages aux animaux d'élevages. En périphérie des jardins, une « ceinture verte » aussi appelée « Courtil » permettait de protéger les villages du vent en plus de l'aspect vivrier et se constituait d'essences communes telles que du chêne pédonculé, du tilleuil, du peuplier tremble, de l'erable plane, du charme, du cerisier, du fusain d'Europe, et du noyer chemins traditionnels commun. Des périphériques autour des villages appelés « tour de ville » et destinés à la circulation des engins agricoles et du bétail ne sont plus très présents à cause de nouvelles extensions urbaines, entrainant ainsi une déqualification du paysage vernaculaire agricole.

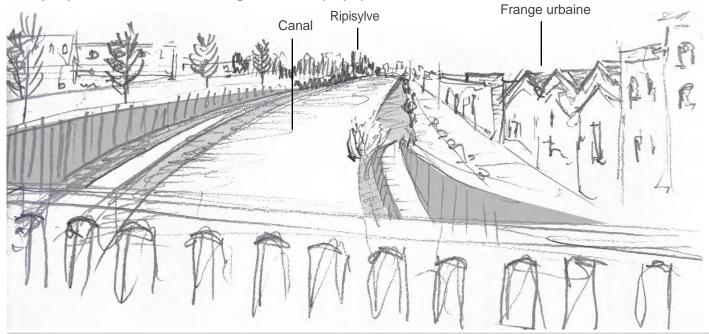
## H. LES VALLÉES DE LA SOMME ET LES ESPACES EN EAU (CANAL DE SAINT QUENTIN)



Oune perspective végétale dans la vallée, entre deux bourgs (atopia) du Saint-Quentinois (IGN, BDTOPO©, BDCARTO,







De nombreuses vallées sèches et humides ondulent sur le territoire agricole comme l'Omignon ou la Somme. Ces séquences paysagères apportent des scènes d'eau de grande qualité en termes de biodiversité et de patrimoine.

#### A. La vallée de la Somme

La vallée de la Somme, qui coule à fleur de plateau, se signale par son cordon de végétation qui la distingue des terres céréalières. Les espaces végétalisés qui la structurent sont très riches et variés : herbiers, roselières, prairies, fourrés humides, mares ... mais la proximité avec les zones de cultures témoignent de l'avancée progressive des activités humaines. Ces différents espaces permettent de créer des paysages attractifs et distillent une ambiance calme et apaisante. De plus, des aménagements adaptés en bordure de Somme permettent de profiter pleinement du site (chemins, bancs, etc.)

#### B. Le canal de Saint Quentin

Le canal présente une forme axiale qui offre de nombreuses vues lointaines. Sur les séquences de bourgs, on constate des alignements d'arbres et d'arbustes, des peupliers et des saules épars. Au cœur des bourgs, on constate une ambiance plus urbaine, la végétation est remplacée cette fois-ci par du bâti de brique rouge.

## **II.PATRIMOINE**

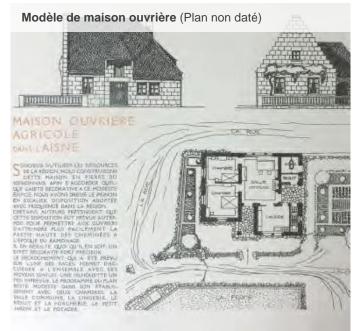


Maisons ouvrière (photographie non datée. Cliché Chevojon, SIAF, CAPA, fonds André Granet, 86 IFA 478/8.)











Après la première guerre mondiale, le département de l'Aisne est marqué par la destruction des espaces urbains. A Saint-Quentin notamment, 20% seulement des maisons échappent aux bombardements.

En 1916, le Comité interministériel pour la reconstitution des régions envahies et l'Office de reconstitution agricole (ORA) des régions envahies s'engagent à reconstruire les villages ainsi que les exploitations agricoles. Plusieurs appels à projets sont lancés et des architectes proposent des nouveaux modèles architecturaux. Dans la nécessité de construire des logements rapidement pour repeupler le territoire détruit, de nouveaux logements sont construits en respectant la morphologie du tissu originel mais cette fois composés de briques, de forme carré, avec un étage de comble et des toits à long pans en ardoise. Très inspiré du modèle des cités ouvrières, c'est tout l'Aisne qui bénéficie de cette nouvelle architecture. Les monuments religieux dans les villages ont été également reconstruits, avec de la brique sous une forme très géométrique. Ainsi, on retrouve dans les bourgs de l'Aisne, une certaine ambiance de cité ouvrière.

Saint-Quentin a bénéficié de l'intervention d'architectes pour des regroupements d'habitation, notamment pour loger les ouvriers des industries de tissage de la ville. On retrouve par exemple la cité ouvrière Ducret située faubourg d'Isle ou encore la cité ouvrière Cour Datra située rue Denfert-Rochereau. Il s'agit d'habitations tout en brique, accolées, formant ainsi une continuité bâtie homogène.

## **PATRIMOINE**



Basilique de Saint-Quentin, mélange d'architecture (office de tourisme de Saint-Quentin)



Ancienne usine de Remicourt (https://inventaire.hautsdefrance.fr)



Hôtel de ville gothique de Saint-Quentin (office de



La poste de Saint-Quentin (http://www.architecture-artdeco.fr)



## Malgré les destructions, un territoire riche de patrimoines bâtis

Sur le territoire Saint-Quentinois, on distingue plusieurs typologies de patrimoine :

Le patrimoine dit de la « reconstruction » et le patrimoine gothique:

Les reconstructions bâties de la première querre mondiale ont considérablement impacté le paysage urbain. La ville de Saint-Quentin possède un patrimoine architectural de la reconstruction exceptionnel, notamment de nombreux édifices Art Déco, regroupés autour de certains bâtiments spécifiques tels que la basilique reconstruite et de l'hôtel de ville à la façade gothique remarquable datant du Moyen-Âge. Ainsi, on retrouve une multitude de bâtiments à l'architecture gothique mêlée à l'architecture de la reconstruction (des habitations, la poste, etc.)

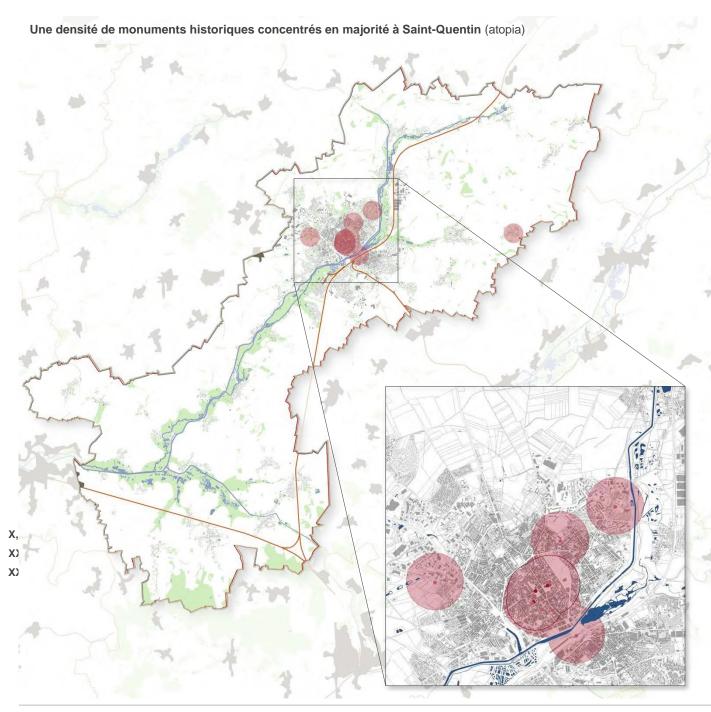
• Le patrimoine industriel (notamment lié à l'industrie du tissage):

Marqué par l'industrie du tissage de coton, de tulle et de dentelle depuis le Moyen-âge, le territoire possède plusieurs bâtiments anciens tels que l'atelier d'Art de l'Aisne (rue d'Isle) et l'ancienne usine de produits chimiques (rue Maurice Bellonte).

Le patrimoine agricole ancien :

Sur le territoire, il est assez rare de relever des traces d'architecture en lien avec la culture mais toutefois, quelques traces persistent comme d'anciens moulins à farine.





Seule la commune de Saint-Quentin dispose de Monuments classés, au nombre de 3 :

- Ancienne Collégiale liste de 1840 ;
- Hôtel de Ville (salle des délibérations / vestibules, escaliers et décors);
- Hôtel de Joly de Bammeville (portail d'entrée sur rue, cour et escaliers intérieurs avec la rampe).

On recense sur le territoire communal 9 Monuments Inscrits :

- Chapelle de la Charité (totalité) ;
- Château de la Pilule ;
- Bâtiment de la Gare (façades et toitures) et son buffet décoré;
- Hôtel particulier du 46 rue d'Isle;
- Monument du Cimetière allemand;
- Porte dite « des Canonniers »;
- Puits square Winston Churchill;
- Théâtre municipal;
- Ensemble des bâtiments de l'Usine Sidoux.

→ env. XX log<sup>t</sup>/ha

## **PAYSAGE ET PATRIMOINE - SYNTHESE**



Au regard de ces différents points, une première analyse synthétique des atouts et faiblesses peut être réalisée. Ces différents éléments devront être pris en compte dans la suite des réflexions.

ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES
✓ Un territoire traversé par une trame bleue conséquente, support d'un patrimoine riche lié à l'eau (sources de la Somme, canal de Saint-Quentin, etc.)	✓ Des éléments végétalisés pauvres hors de la trame verte principale en raison de l'importance des grandes cultures
✓ Une trame verte qui présente une diversité végétale remarquable le long du réseau hydrographique, et qui est très marquée dans le paysage	<ul> <li>✓ Des activités agricoles qui ont réduit la présence des boisements hors des vallées depuis 1850.</li> <li>✓ Une dynamique de développement éolien qui peut fragiliser</li> </ul>
✓ Une multitude de points de vue sur le paysage par la présence d'un léger relief, notamment à l'approche de la vallée.	certaines vues paysagères remarquables comme les vues sur la basilique de Saint-Quentin.
✓ Des éléments de verticalité ponctuels qui apportent de la tenue au paysage et évitent la monotonie	✓ Une évolution irrégulière et hétérogène du pôle de Saint-Quentin, générant de nombreux fronts urbains exposés directement sur la plaine
✓ .Un maintien de quelques villages-bosquets sur la plaine malgré la pression urbaine	✓ Une perte progressives de la morphologie de village-bosquet pour les communes ayant connu une périurbanisation marquée, par le développement des lotissements
✓ Des bourgs accrochés à la vallée aux qualités paysagères remarquables	✓ Des typologies urbaines récentes en dissonance avec le tissu traditionnel et notamment le développement des lotissements en bandes, en sous-bois, etc.
✓ Un patrimoine architectural riche, à la fois urbain et rural, en particulier l'Art Déco	
✓ De nombreux édifices classés Monument Historique, concentrés notamment à Saint-Quentin	



## **Description**

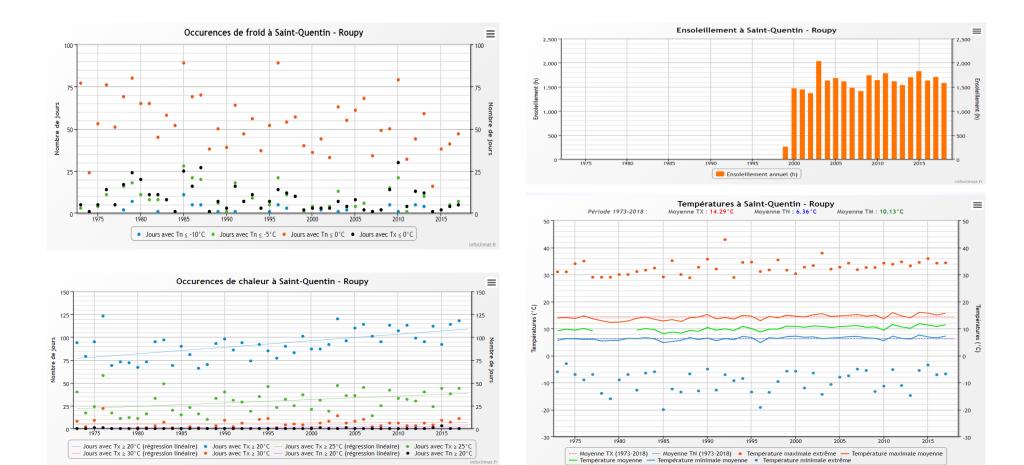
Le climat du Vermandois, situé au Nord-ouest de l'Aisne, est de type tempéré, soumis aux flux d'ouest de la façade maritime. Ceci contribue à rendre le climat modéré, avec des températures moyennes des mois les plus chauds inférieures à 20°C et des précipitations régulièrement réparties tout au long de l'année.

En hiver, la région est soumise au gel environ 50 à 60 jours par an. Les températures moyennes des mois les plus froids sont souvent supérieures à 0°C. La rose des vents établie d'après les données enregistrées à <u>Fontaine-les-Clercs</u>, à cinq kilomètres au sud de l'agglomération Saint-Quentinoise, met en évidence une dominance des vents en provenance du N-NE. Des flux d'ouest (N-NO et O-SO) apportent souvent une douceur et une humidité très océanique. L'ensoleillement total, nettement inférieur à 2 000 h/an, est un des plus faibles de France.

La pluviométrie reste moyenne et l'amplitude thermique relativement faible (13°C en moyenne entre janvier et juillet). Il pleut en moyenne 125 jours par an. La pluviométrie moyenne est de 723 mm par an. En année moyenne, les précipitations maximales se situent principalement à l'automne, mais aussi au printemps, bien que cela soit assez irrégulier.

**Sources :** Réserve Naturelle Nationale des Marais (St Quentin) 4<sup>ème</sup> Plan de Gestion 2013/2017.

NB : l'ensemble des données sur le changement climatique est présenté dans le diagnostic territorial du plan climat, volet vulnérabilité au changement climatique.

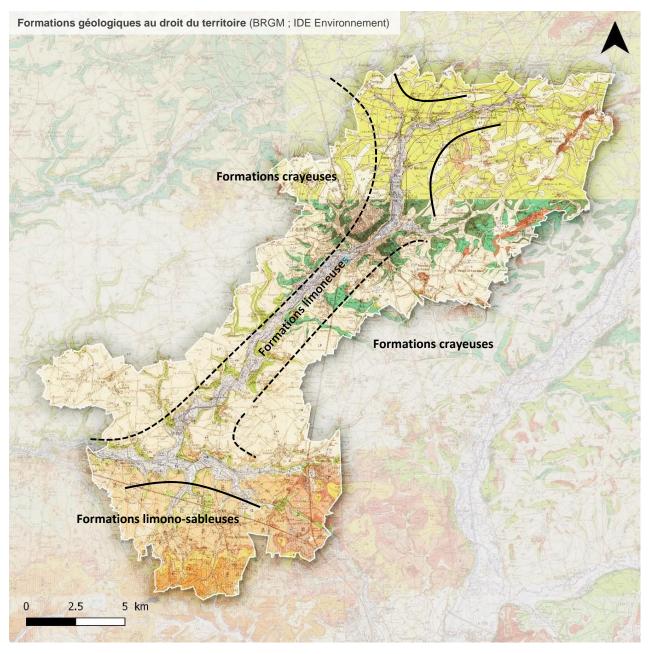


Occurrences de chaleur et de froid, ensoleillement et Températures dans le St Quentinois



## RESSOURCES GEOMORPHOLOGIQUES - Géologie





#### Un territoire crayeux et limoneux

- La topographie du territoire est marquée par la présence de cours d'eau transversaux et s'élève sous forme de collines au nord-est, tandis que dans la partie située au sud de Saint-Quentin, les terres sont plutôt constituées de vastes plaines à la variation topographique moins marquée.
- Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois se caractérise alors du point de vue géologique par plusieurs grands types de formations :

Les formations crayeuses localisées majoritairement au nordest, au centre de Saint-Quentin et ponctuellement le long des petits affluents de la Somme. Ces roches tendres sont épaisses d'environ 30 à 50 m.

Les formations limoneuses majoritaires sur la partie centrale. Ces limons concentrent moins de 10% de sable et sont épais de 5 à 12 m au maximum. Ils peuvent être séparés de la craie par une fine couche limono-argileuse et des cailloutis.

Des formations limono-sableuses en partie sud du territoire. Ces formations sont moins épaisses, très rarement plus de 3 m, sont souvent des limons d'origine éolienne. Ils peuvent être chargés de 18 à 40% de sables.

Des sables et grès de manière très localisée et ponctuelle, notamment au nord-est et au sud-est. Ces formations pouvant atteindre près de 20 m ne sont affleurantes que là où les formations superficielles limoneuses sontabsentes.

Les formations localisées autour de la Somme et du Canal de Saint-Quentin sont essentiellement tourbeuses.

- Hormis les zones où la partie crayeuse est majoritaire dans la partie superficielle des sols, celle-ci est également présente sous les épaisses couches de limons. La présence d'une faille au niveau de Saint-Quentin et Neuville-Saint-Amand permettrait d'expliquer l'absence de limons sur certaines zones.
- La présence de ces formations géologiques a permis à l'homme de tirer profit de ces matériaux.

## **RESSOURCES GEOMORPHOLOGIQUES – Exploitation des sols**



Caractéristiques des carrières récemment exploitées présentes sur le territoire intercommunal (BRGM – Mineralinfo ; IDE

Commune	Nom	Exploitant	Surface autorisée	Lithologie	Arrêté préfectoral de début d'exploitation	Arrêté préfectoral de fin d'exploitation	Réaménagemen t
Omissy	Puits de l'Attrape	Leriche	4,5	Craie	12/03/1996	12/03/2011	Inconnu
Fonsomme	Champ Odent	Eurovia Picardie	0,52	Craie	19/02/2008	19/02/2011	Remblaiement
Annois	Le Détroit d'Annois	Colas Nord Est (depuis 2017)	2,4	Sable	08/12/1997	2019	/

#### Des ressources largement exploitées par le passé

 Les ressources minérales du sol ont été et sont encore partiellement exploitées au sein de carrières.

En effet, les limons ont servi après la première guerre mondiale à fabriquer des briques permettant alors de reconstruire les villages détruits. Ces carrières ne sont cependant plus exploitées aujourd'hui.

La craie a été utilisée dans le passé afin d'empierrer les chemins communaux, mais également comme amendement dans les cultures. Bien que présentant de médiocres qualités techniques, elle a de plus servi à construire d'anciennes maisons. Elle sert aussi à la fabrication de la chaux et de ciments. Celle-ci est extraite au sein de carrières à ciel ouvert, et dans le passé par l'intermédiaire de galeries et puits.

Enfin, les sables et grès peuvent être utilisés temporairement pour des besoins locaux ou de manière intensive, notamment lors de la construction de la voie rapide Chauny-Saint-Quentin. Ils ont également pu servir à la construction ou aux fondations de certains vieux bâtiments. Plusieurs

sablières sont encore exploitées, dont certaines sur le territoire, au niveau notamment du Mesnil-Saint-Laurent.

La carte de localisation des carrières est présentée cicontre. Le territoire compte ainsi de nombreuses anciennes exploitations fermées aujourd'hui. Seule deux carrières autorisées sont recensées sur les communes d'Omissy et d'Annois (données 2015). Les caractéristiques des carrières les plus récemment exploitées sont présentées dans le tableau ci-contre.

 Un schéma départemental des carrières a été approuvé le 15 décembre 2015 pour le département de l'Aisne. Il définit les conditions d'implantation générales des carrières sur le département. Ce document réglementaire prend en compte les besoins en matériaux des territoires, leurs conditions d'approvisionnement et la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace et des milieux naturels.

Ainsi, une des voies d'évolution du schéma est la baisse de l'extraction de matériaux alluvionnaires en eau, l'impact de cette méthode sur l'environnement pouvant être important, au profit du développement du recyclage et de l'extraction en terrasse, ou de matériaux calcaires locaux.

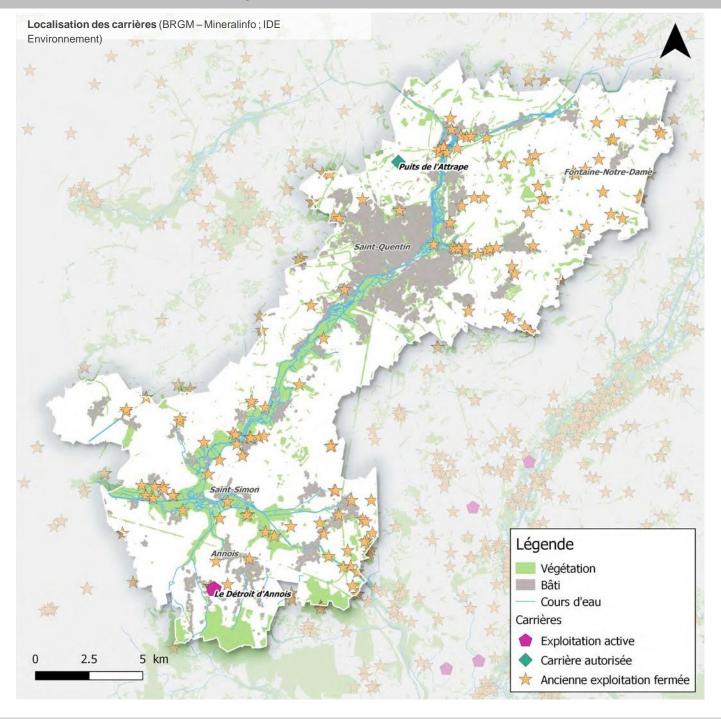
- Un zonage orientant la localisation des futures carrières a été réalisé afin de prendre en compte l'environnement, le cadre de vie et la sécurité des habitants. Trois zones ont été définies :
  - Zone violette : zone à enjeux faisant l'objet de mesures de protection réglementaire conduisant à interdire localement l'exploitation de carrières. Par exemple : PPRi, périmètres de protection des captages d'eau potable...
  - Zone rouge : zone établie par le schéma des carrières correspondant à des enjeux très forts liés majoritairement au patrimoine écologique. Ces zones peuvent être des zones humides, des réservoirs biologiques. Il est retenu l'absence d'ouverture sur ces secteurs.
  - Zone jaune : ces zones doivent faire l'objet d'une vigilance particulière en cas d'implantation d'une nouvelle carrière, les impacts devront être évalués de manière approfondie.

Ainsi, la majorité du territoire est classé en zone jaune. Des zones rouges sont localisées au niveau des marais et des zones violettes le long des cours d'eau . Les communes concernées partiellement par des zones rouges sont les suivantes : Fonsomme, Saint- Quentin, Rouvroy, Saint-Simon, Clastres, Flavy-le- Martel, Annois, Cugny, Ollezy, Dury, Tugny-et-Pont.

 Les futurs documents d'urbanisme doivent être élaborés ou révisés en cohérence avec ce schéma départemental des carrières afin de ne pas faire obstacle au droit de gisements identifiés.

# **RESSOURCES GEOMORPHOLOGIQUES – Exploitation des sols**

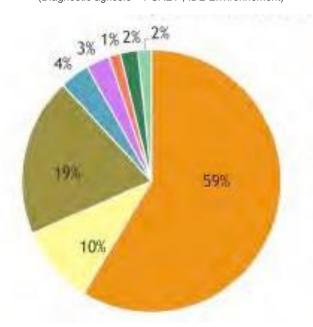




## **RESSOURCES GEOMORPHOLOGIQUES – Occupation des sols**



# Répartition des cultures sur le territoire intercommunal (Diagnostic agricole – PCAET ; IDE Environnement)



- Céréales
  - Oléagineux
- Betterave industrielle
- Protéagineux
- Pommes de terre
- Jachère
- Prairies
- Maraichage

# Un territoire de plaine marqué par l'agriculture intensive

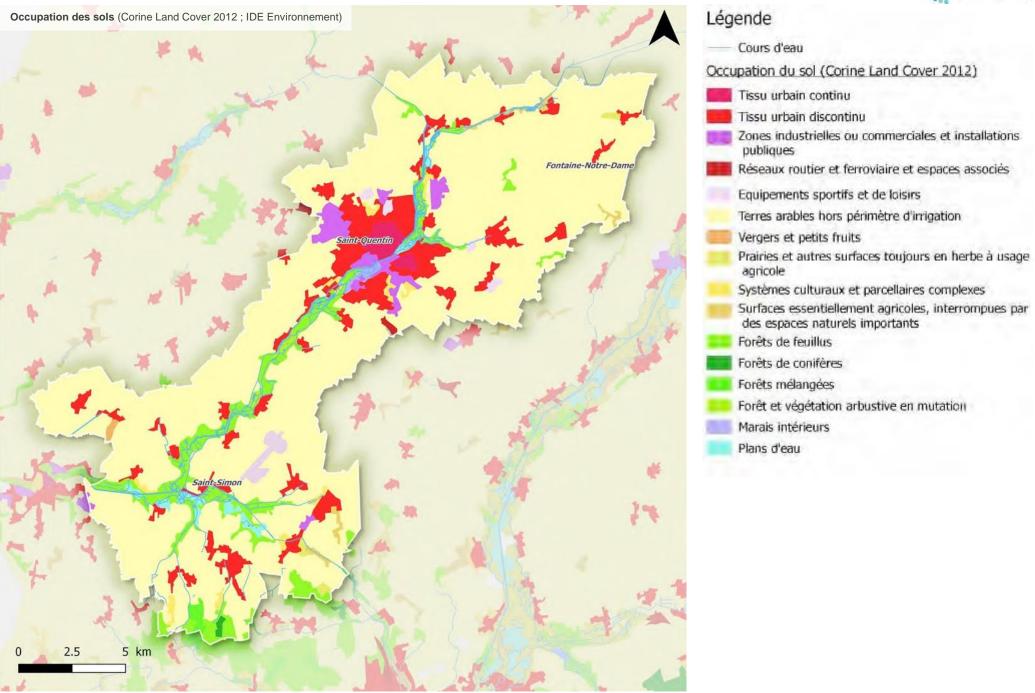
- Le territoire du PLUi s'organise autour d'un cours d'eau principal qui traverse l'ensemble du secteur étudié: la Somme et le canal de Saint-Quentin, éléments structurants du paysage local.
- La commune de Saint-Quentin et ses abords constituent le plus gros pôle urbain du territoire, en s'étalant au sud sur la commune de Gauchy, et à l'est sur Harly. Le reste des zones urbaines se concentre aux abords des autres communes que compte l'agglomération, en villages concentrés autour d'un point stratégique, souvent constitué par l'église communale. Le territoire ne compte que de très rares hameaux isolés.
- La ripisylve et les boisements localisés le long de la Somme constituent un cadre de verdure et de végétation naturelle important et est une source de biodiversité à préserver. Des marais sont également présents au niveau de la rivière la Somme et du canal de Saint-Quentin.
- Des boisements sont localisés en bordure sud du périmètre.
- Enfin, le territoire est majoritairement constitué de plaines de grandes cultures. Les sols sont en effet de terres arables cultivées de manière intensive : les exploitations sont souvent supérieures à 100 ha et les rendements parmi les meilleurs en France. La couche superficielle limoneuse étant ainsi très favorable à l'agriculture. Les cultures majoritaires sont le blé et la betterave sucrière, celles-ci concernant près de 8 exploitations sur 10. Le département de l'Aisne est ainsi le premier producteur

français de betterave. Les cultures tendent récemment à se diversifier dans la production de protéo-olagineux, notamment le colza qui a connu entre 2000 et 2010 une expansion de sa surface cultivée. La culture de la pomme de terre à l'origine tradition de la région, voit sa surface diminuer.

- La tendance est également à la baisse pour les terres agricoles d'une manière générale. En 2015, la surface agricole utile (SAU) de l'agglomération est d'environ 21 500 ha ce qui représente 65% de la surface totale du territoire. Cependant, entre 2002 et 2010, la diminution des surfaces agricoles est de l'ordre de 135 ha par an. Le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 283 en 1988 à 173 en 2010, ce qui représente une baisse d'environ 40%.
- L'élevage est peu répandu sur le territoire, avec une baisse constatée sur tous les types d'élevage, cette régression étant particulièrement importante sur les bovins. Le nombre d'élevages de bovins a en effet régressé de 98 exploitations en 1988 à 24 en 2015.
- Ainsi, ces trois spécificités: parcelles agricoles, zones urbanisées et boisements / ripisylves sont parfaitement délimitées sur vue aérienne et démontrent une organisation simple du territoire.

## **RESSOURCES GEOMORPHOLOGIQUES – Occupation des sols**







# II – Milieu physique

Ressources en eau et usages



## RESSOURCES EN EAU ET USAGES - Les documents de gestion



#### La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit un cadre pour une politique communautaire de gestion et de préservation des ressources en eaux des bassins hydrographiques. Cadre de référence commun, elle fixe des objectifs à atteindre pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux superficielles (eaux douces, saumâtres, côtières) et des eaux souterraines par bassin hydrographique.

L'objectif général de la DCE est d'atteindre d'ici à 2015 le « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau (eaux superficielles et souterraines) sur l'ensemble du territoire européen. Le « bon état » est déterminé par des paramètres qualitatifs et quantitatifs, écologiques et chimiques.

Les grands principes posés par la DCE sont :

- La formulation d'objectifs et la gestion par bassin versant,
- La mise en place d'outils de planification (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) assortis d'une méthode de travail, d'échéances précises,
- L'appréciation des coûts environnementaux, le principe « pollueur-payeur » et les modalités de tarification de l'eau,
- La participation accrue des acteurs du domaine de l'eau à la gestion.

Un programme de mesures, adopté par le préfet coordonnateur de Bassin, est garant de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des acteurs (organismes, services publics...) dans chaque bassin. Il précise les dispositions réglementaires, l'échéancier prévisionnel et les outils mobilisables.

Par ailleurs, ce document comporte plusieurs

directives « filles » dont notamment la 2007/60/CE correspondant à une directive relative aux inondations. Celle-ci a pour objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, afin de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine et l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations.

#### SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

Le SDAGE est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin. Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Ainsi ce document présente une valeur juridique particulière en lien avec les décisions administratives et avec les documents d'aménagement du territoire.

Le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin le 16 octobre 2015 pour une mise en œuvre dès 2016. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 novembre 2015.

Le but de ce nouveau SDAGE est d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et de disposer de ressources en eau potable en quantité et en qualité suffisante. Ce SDAGE intègre de plus le changement climatique et ses premiers effets.

L'atteinte des objectifs sur le bassin Artois-Picardie se définit alors à travers les enjeux fondamentaux suivants, déclinés en 29 orientations et 63 dispositions :

- Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques,
- · Garantir une eau potable en qualité et en quantité

satisfaisante,

- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations.
- Protéger le milieu marin,
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a publié un guide permettant de prendre les enjeux liés à l'eau dans les futurs PLU(i). Celui-ci définit notamment des thèmes à aborder dans chaque document du futur PLUi et la manière dont les intégrer aux prescriptions, et ce pour chaque type de zonage envisagé. Il permet en outre d'accompagner à une définition des servitudes d'utilité publique associées. Ce document sera pris en compte dans l'élaboration du PLUi.

**Le SDAGE Artois Picardie 2022-2027** est en cours de consultation. Les enjeux identifiés sont les suivants :

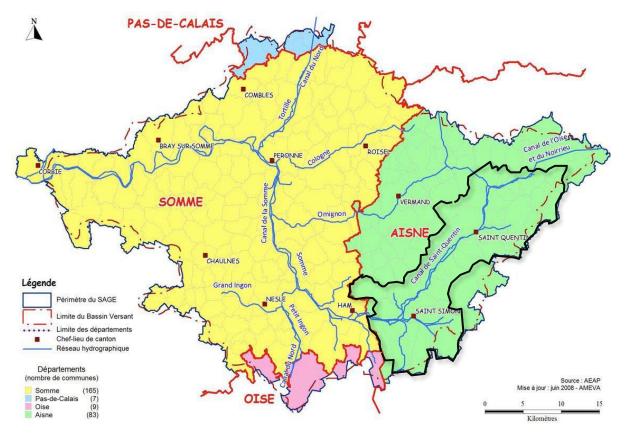
- Améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- Renforcer le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations;
- Protéger le milieu marin
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Ces enjeux ont toutes leurs importances pour : La santé humaine, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique (accès à l'eau en quantité et qualité suffisante pour l'Homme pour l'ensemble des usages, maintenir la fonctionnalité des habitats, limiter les effets négatifs des inondations, ...)

## RESSOURCES EN EAU ET USAGES – Les documents de gestion



#### Délimitation du SAGE Haute Somme (AMEVA)

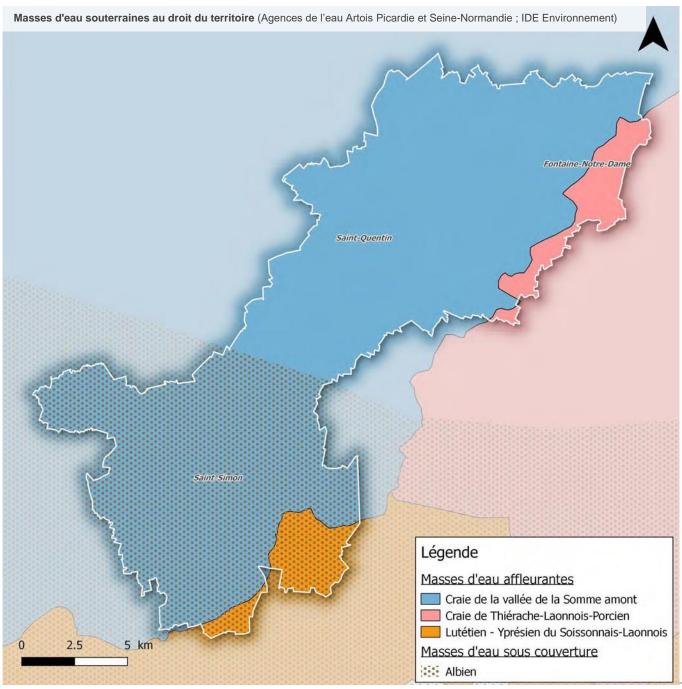


#### SAGE Haute Somme

- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant. Un SAGE a une portée juridique. Il précise la réglementation générale en matière d'eau en fonction des enjeux locaux et intègre la législation et les documents cadres, dont le SDAGE. Le Code de l'Urbanisme prévoit une mise en compatibilité du SAGE avec les documents d'Urbanisme.
- Le SAGE Haute Somme couvre une superficie de 1 798 km², sur un bassin versant recensant 200 000 habitants répartis sur 264 communes, sur quatre départements : Somme, Aisne, Oise, Pas-de-Calais. La structure porteuse du SAGE est le syndicat mixte AMEVA. Ce document a été approuvé le 15 juin 2017.
- Le bassin versant de la Haute-Somme représente une entité homogène au point de vue du réseau hydrographique superficiel et concerne l'ensemble du système de cours d'eau convergeant vers la Somme en amont de Corbie. Le territoire couvert par le SAGE compte 6 masses d'eau superficielles et 2 masses d'eau souterraines.
- Ce bassin est caractérisé par une activité agricole intensive et une activité industrielle essentiellement agroalimentaire.
- Une des motivations ayant conduit à l'élaboration du SAGE sont les inondations de 2001 dans la vallée de la Somme.
- Les 4 enjeux identifiés sur le territoire du SAGE sont les suivants. Ils sont déclinés en 17 objectifs généraux:
  - Préserver et gérer la ressource en eau,
  - Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques,
  - · Gérer les risques majeurs,
  - · Communication etgouvernance.

## RESSOURCES EN EAU ET USAGES - La ressource en eau souterraine





## Une dominance de la nappe de la Craie sur le territoire

- Au droit du territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, peu de masses d'eau souterraines sont présentes. La masse d'eau superficielle de la Craie de la vallée de la Somme amont (FRAG013) recouvre l'ensemble du territoire. Cette masse d'eau libre à dominante sédimentaire s'étend sur 1463 km² au sein de formations crayeuses. Son niveau piézométrique peut varier de 1 à 5 mètres. Des débits importants sont enregistrés dans les vallées, environ 60 000 m³ par jour au niveau de Saint-Quentin. La nappe de la craie est alimentée par les précipitations et l'infiltration et est donc vulnérable aux changements climatiques.
- Deux autres masses d'eau superficielles sont localisées en bordure est et sud-est du territoire et appartiennent au territoire du SDAGE Seine-Normandie :
  - Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien (FRHG206): Cette masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale peut être présente à la fois à l'affleurement ou sous couverture sur les 3341 km² de sa superficie, mais elle est exclusivement recouverte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Son écoulement peut être à la fois libre et captif, mais est majoritairement libre. Elle est localisée sur des terrains crayeux,
  - Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois (FRHG106) : c'est une masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale, qui peut se trouver à l'affleurement ou sous couverture, pour une superficie totale de 3420 km². Cette masse d'eau est située sur un substratum argileux, et à l'affleurement sur des formations détritiques, mais les formations perméables sur le territoire sont situées au sein de calcaires.

## RESSOURCES EN EAU ET USAGES – La ressource en eau souterraine



Etat des masses d'eau souterraines (SDAGE Artois Picardie et SDAGE Seine-Normandie)

N°	Nom	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectifs d'état chimique	Motif de dérogation
FRAG013	Craie de la vallée de la Somme amont	Bon état 2015	Mauvais état	Bon état 2027	Temps de réaction long pour la nappe de la craie
FRHG218	Albien-néocomien captif	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRHG205	Craie Picarde	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRHG206	Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien	Bon état 2015	Mauvais état	Bon état 2027	OHV (chlorure de vinyle), naturelle, technico-économique
FRHG106	Lutétien – Yprésien du Soissonnais-Laonnois	Bon état 2015	Etat médiocre	Bon état 2027	Pesticides

D'autres masses d'eau souterraines sous couverture sont présentes :

- Albien-néocomien captif (FRHG218): c'est une masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale captive d'une superficie sous couverture de 60 900 km². Cette nappe est particulièrement bien protégée des pollutions de surface. Elle renferme d'importantes réserves d'eau mais son taux de renouvellement est faible, elle ne doit donc être exploitée qu'à faible débit de façon permanente,
- Craie picarde (FRHG205): Cette masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale peut être présente à la fois à l'affleurement ou sous couverture sur les 3341 km² de sa superficie, mais elle est exclusivement recouverte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Son écoulement peut être à la fois libre et captif, mais est majoritairement libre. Elle est localisée sur des terrains crayeux.
- Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien (FRHG206): même masse d'eau que précédemment, mais sous couverture.

Ces trois dernières masses d'eau sont situées en limite du territoire couvert par le SDAGE Artois- Picardie, et leur état a été évalué par le SDAGE Seine-Normandie.

D'après le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, la masse d'eau « Craie de la vallée de la Somme amont » présente un mauvais état chimique, son objectif d'atteinte de bon état a été repoussé à l'horizon 2027, à cause d'un temps de réaction trop long. Son bon état quantitatif a été atteint en 2015.

#### Zone vulnérable aux nitrates

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

 les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l;  les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'actions qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone. Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local.

L'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est classé en tant que zone vulnérable aux nitrates. Une attention particulière est donc portée à la qualité de l'eau potable.

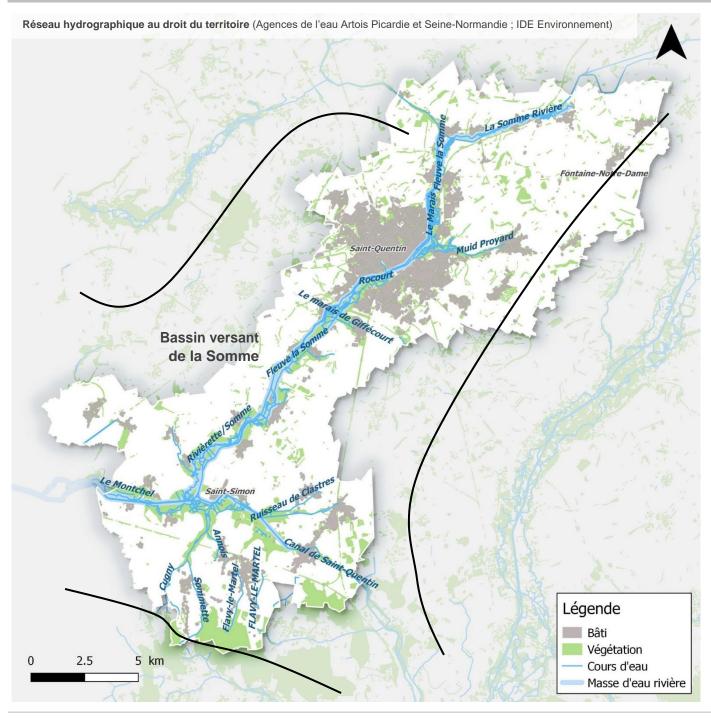
#### Zones sensibles

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

A l'exception de la commune de Fieulaine, tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est classé en zone sensible à l'eutrophisation.

## RESSOURCES EN EAU ET USAGES - Les cours d'eau





#### Un réseau hydrographique central

- Le territoire Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est traversé par la Somme. Cette rivière, d'une longueur de 245 km, s'étend entre les deux départements de l'Aisne et de la Somme, donnant son nom à ce dernier. Elle prend sa source sur la commune de Fonsomme, à 86 m d'altitude, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Elle s'écoule ensuite en direction du sud vers le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qu'elle traverse dans son intégralité, puis vers l'ouest jusqu'à la Manche où elle se jette dans la Baie de Somme.
- Elle n'a que très peu d'affluents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, seuls quelques rares petits cours d'eau existent : on recense notamment le Muid Proyard ou la Sommette.
- Au droit du territoire, cette rivière est classée en tant que masse d'eau rivière « Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le Canal du Nord » (FRAR56). La rivière est ainsi canalisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- Sur le territoire, le réseau hydrographique est également constitué du Canal de Saint-Quentin. Celui-ci assure la jonction entre l'Oise, la Somme et l'Escaut.

### RESSOURCES EN EAU ET USAGES - Les cours d'eau



Etat des masses d'eau superficielles (SDAGE Artois Picardie et SDAGE Seine-Normandie)

	Masse d'eau « Soi	mme canalisée de l'é	cluse n°18 Lesdin	s aval à la confluence a	vec le Canal du Nord	I (FRAR56)
	Etat écologique 2015		Objectif de bon état		Dérogation	
Etat écologique	Potentiel écologique moyen		Bon potentiel écologique 2027		Faisabilité technique Coûts disproportionnés	Durée importante de réalisation des actions
	Etat chimique 2015 (sans ubiquistes)	Etat chimique 2015 (avec ubiquistes)	Objectif d'état chimique (sans ubiquistes)	Objectif d'état chimique (avec ubiquistes)	Déro	ogation
Etat chimique	Non atteinte du bon état chimique	Non atteinte du bon état chimique	Bon état chimique 2027	Bon état chimique 2027	Faisabilité technique	Pollution issue de nombreuses sources diffuses
Etat global de la masse d'eau	Objectif : bon état global 2027					

#### Un bon état des eaux non atteint

- La masse d'eau rivière relative à la Somme canalisée présente un état écologique moyen. Comme pour la majorité des masses d'eau du territoire du SDAGE, l'objectif fixé est d'atteindre un bon potentiel écologique à l'horizon 2027.
- Les dérogations concernent la faisabilité technique et des coûts disproportionnés, la durée de réalisation des actions étant en effet importante.
- Le bon état chimique n'a pas été atteint en 2015 sur la Somme canalisée, celui-ci a été repoussé à l'horizon 2027 avec et sans substances ubiquistes. La dérogation concerne une faisabilité technique suite à une pollution issue de nombreuses sources diffuses.
- L'objectif est donc l'atteinte du bon état global à l'horizon 2027.
- La masse d'eau n'est pas classée en tant que réservoir biologique et ne comporte pas d'enjeu lié aux poissons migrateurs.



#### Zones de répartition des eaux

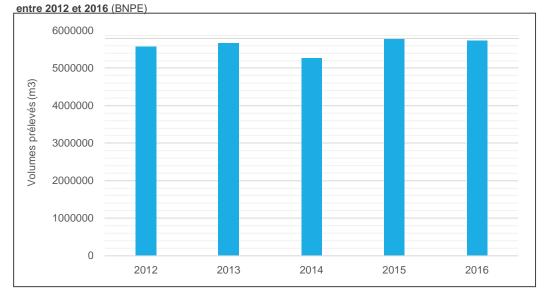
Afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau dans les zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins, des zones de répartition des eaux sont fixées par arrêté du préfet coordonnateur de bassin depuis 2007.

L'inscription d'une ressource en eau en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau. Elle suppose en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déficit constaté, de sa répartition spatiale et de sa réduction en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et un objectif de restauration d'un équilibre.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois n'est pas classé en Zone de Répartition des Eaux pour les prélèvements dans la nappe de la Craie.

Cependant, la nappe de l'Albien-néocomien captif est classée en ZRE. Celle-ci est utilisée d'après l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour assurer une fonction de secours de l'AEP. Un volume prélevable de 29 millions de m³ est accepté, répartis sur tous les départements du territoire. Cette ressource fait partie des masses d'eau à préserver pour l'AEP future. Cependant, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois , elle n'est pas utilisée.

#### Evolution des prélèvements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

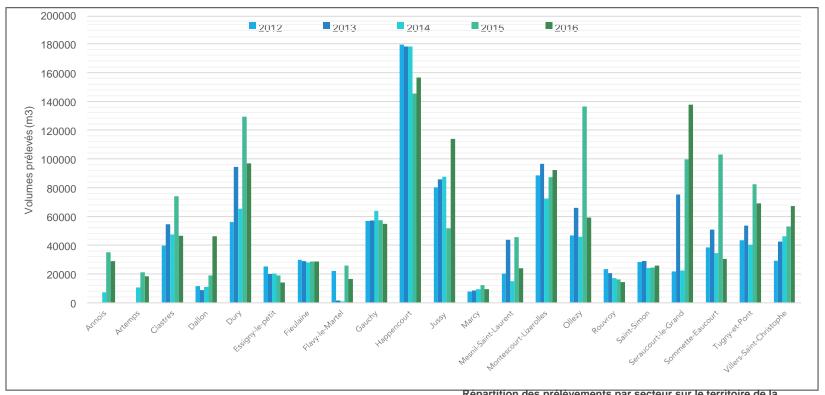


#### Des prélèvements importants

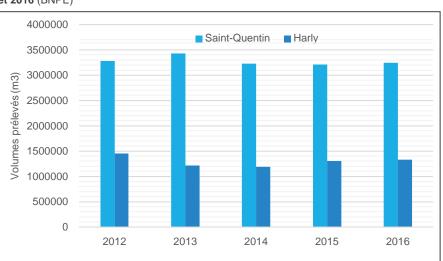
- D'après les données de la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE) pour l'année 2016, toutes utilisations confondues, les volumes prélevés ont atteint 5 734 000 m³ sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Depuis 2012, les volumes prélevés sont plutôt stables, à l'exception de l'année 2014 où ils étaient plus faibles, environ 500 000 m³ de moins qu'en 2016.
- Les prélèvements sont réalisés dans la nappe souterraine de la craie :
  - très majoritairement pour l'AEP(88,2%)
  - dans une moindre mesure pour l'irrigation (9,6%)
  - pour l'industrie (2,2%).
- Sur le territoire du PLUi, 16 communes ne réalisent aucun prélèvement. Celles-ci sont majoritairement situées autour de Saint-Quentin. Cette dernière ainsi que Harly (limitrophe) réalisent les plus gros prélèvements : respectivement de près de 3 250 000 m³ et 1 334 000 m³ en 2016. Celles-ci concentrent en effet une plus grande population et les industries du territoire.
- Plusieurs communes du sud du territoire réalisent également des prélèvements à hauteur de 25 000 m³/an à 160 000 m³/an. Elles sont localisées au niveau de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Saint-Simon.



Répartition des volumes prélevés par communes (Hors St Quentin et Harly) entre 2012 et 2016 (BNPE)



Evolution des prélèvements sur les communes de Saint-Quentin et Harly entre 2012 et 2016 (BNPE)

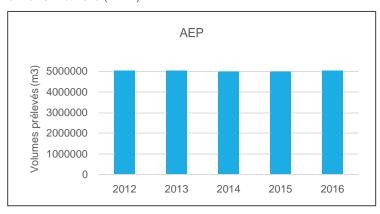


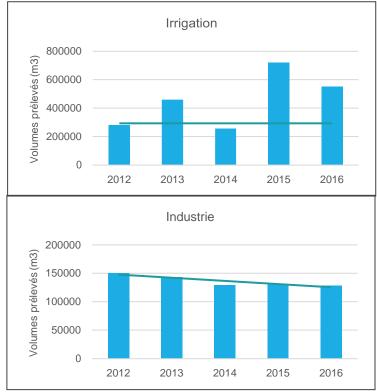
Répartition des prélèvements par secteur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en 2016 (BNPE)





Evolution des prélèvements destinés à l'AEP, à l'Irrigation et à l'Industrie entre 2012 et 2016 (BNPE)





#### Prélèvements eau potable

- L'Alimentation en Eau Potable représente la majorité des prélèvements du territoire, avec 88% de la totalité du volume prélevé. Ils ont représenté environ 5 millions de m³ en 2016 (5 055 700 m³). Les prélèvements destinés à l'AEP sont globalement homogènes depuis 2016, toujours autour de 5 millions de m³. Ils ont été inférieurs à ce seuil en 2014 et 2015. Les prélèvements de 2016 ont augmenté de 2,5% par rapport à 2015. Cela peut s'expliquer par la différence de jours comptabilisés par l'exploitant qui varie d'une année à l'autre (371 jours comptabilisés en 2016).
- Les prélèvements à destination de l'Alimentation en Eau Potable seront détaillés de manière plus précise dans le chapitre ciaprès.

#### Prélèvements agricoles

- Les activités agricoles nécessitent des prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures (grandes cultures, activités maraîchères...), et dans une moindre mesure pour l'élevage (abreuvage du bétail).
- Sur le territoire, l'activité agricole prédominante est la culture de blé et betterave à sucre, ainsi que des oléagineux, de manière intensive. Toutes ces terres sont donc concernées par l'irrigation.
- Selon les données de la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE) pour l'année 2016, les prélèvements pour l'agriculture (irrigation) ont représenté près de 550 000 m³, soit près de 10% des prélèvements totaux du territoire intercommunal. Les fluctuations des prélèvements agricoles ne sont

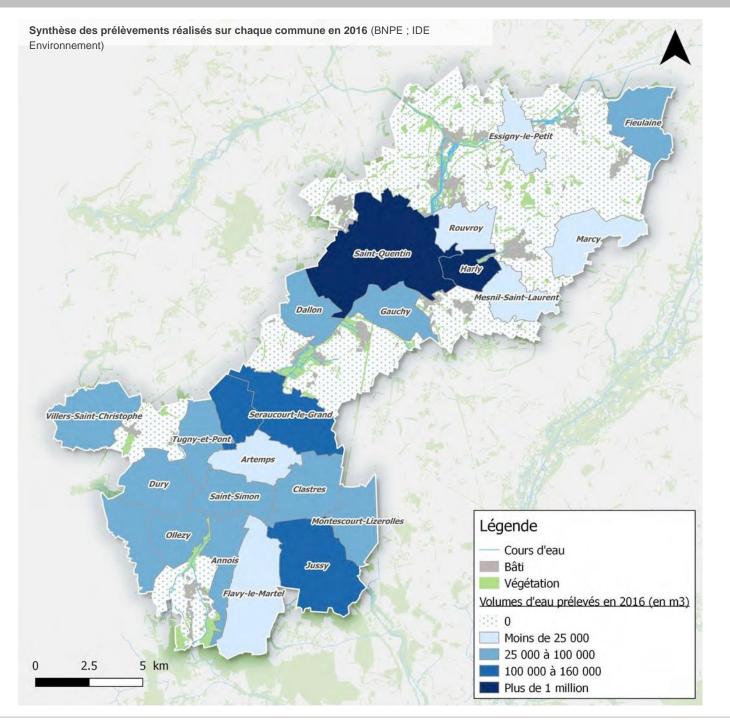
pas régulières. Cependant, ils ont pratiquement triplé entre 2015 et 2014, mais ont chuté d'environ un quart entre 2015 et 2016.

 Les prélèvements pour l'irrigation sont tous réalisés dans la nappe souterraine de la Craie.

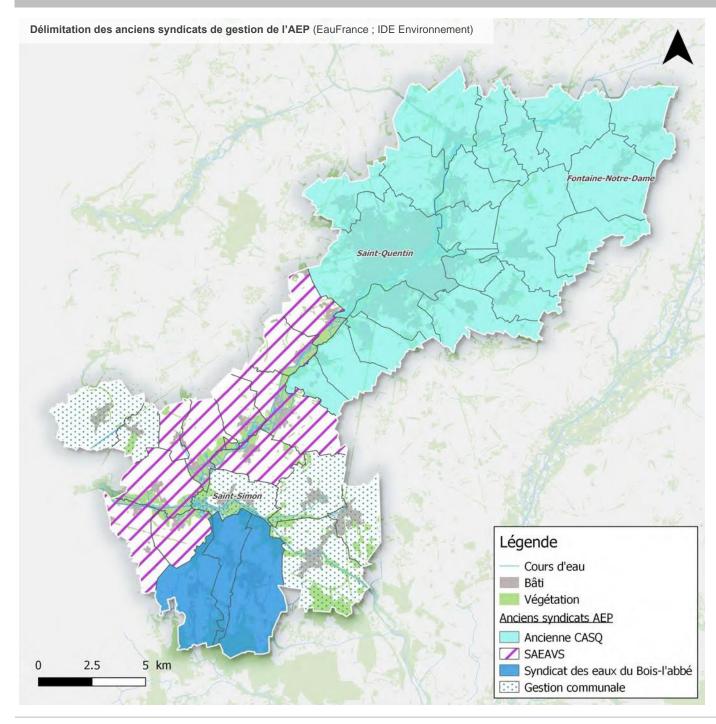
#### Prélèvements industriels

- Sur le territoire, deux entreprises SEVESO sont recensées, ainsi que des ICPE, globalement massées autour de l'agglomération de Saint-Quentin. Ces industries ont ainsi engendré des prélèvements annuels à hauteur de 129 000 m³ en 2016. Ils ne représentent cependant que 1,8% des volumes totaux prélevés sur la commune de Saint-Quentin et 2,2% des prélèvements totaux sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- Ces prélèvements sont globalement en baisse depuis 2012 : les prélèvements 2016 ont diminué de 15% par rapport à ceux de 2012.
- Ces prélèvements sont également tous souterrains.









# Organisation de la gestion de l'alimentation en eau potable

- la Communauté le territoire de Saint-Quentinois. d'Agglomération du l'agglomération est en charge de la gestion de l'eau potable sur les 39 communes depuis le 1er janvier 2018 pour les compétences production et distribution. Auparavant, la gestion était scindée majoritairement à travers le Syndicat de la Vallée de la Somme (SAEAVS) pour 10 communes et l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qui ne comptait que 20 communes. Le SAEAVS a depuis été dissout. Les communes d'Annois, Cugny, et Flavy-le-Martel font parties du Syndicat des eaux du Bois-l'Abbé. Les autres étaient gérées en régie communale avec ou sans délégation.
- L'eau potable distribuée est issue de 17 forages dans la nappe souterraine de la craie (cf. ci-après), et est ensuite stockée dans 25 réservoirs ou châteaux d'eau que compte l'agglomération. Ils représentent un volume de plus de 20 000 m³ d'eau. L'eau est ensuite acheminée par un réseau de plus de 500 km de canalisations sur l'ensemble du territoire.

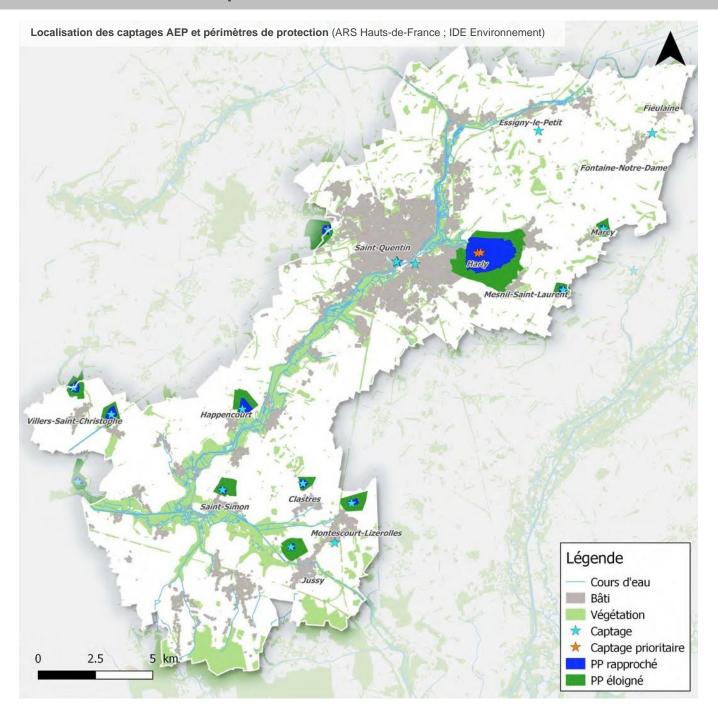


#### Des ressources disponibles en quantité mais parfois vulnérables aux pollutions

- Sur l'agglomération, ce sont 17 forages qui assurent l'alimentation en eau potable depuis la nappe souterraine de la Craie. Ils sont présents sur les communes de Saint-Quentin, Harly, Mesnil-Saint-Laurent, Essigny-le-Petit, Marcy, Fieulaine, Happencourt, Saint-Simon, Aubigny-aux-Kaisnes, Clastres, Jussy, Montescourt-Lizerolles et Villers-Saint-Christophe.
- Un périmètre de protection des captages (PPC), dispositif rendu obligatoire, vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, pratiquement tous les captages disposent d'un périmètre de protection, à l'exception du champ captant de Tour-Y-Val sur la commune de Saint-Quentin, du fait de sa vulnérabilité due à sa situation géographique (en plein centre-ville) : il ne peut donc pas être protégé. Ces captages constitueront un enjeu majeur de l'AEP future car ils produisent actuellement 70% de l'eau potable, et devraient à terme être supprimés du fait de leur vulnérabilité. Des ressources stratégiques sont d'ores et déjà recherchées afin de se substituer à cet important champ captant. Certains forages existants qui disposent d'un fort potentiel devront donc faire ou font déjà l'objet d'un renouvellement de la procédure de DUP et leurs périmètres de protection sont ou seront revus. C'est le cas du forage de Mesnil-Saint-Laurent ou de Fontaine Notre-Dame/Fieulaine.
- Par ailleurs, 60 captages prioritaires ont été arrêtés sur le bassin Artois-Picardie et listés au sein du SDAGE 2016-2021 parmi les points d'eau pour lesquels :
  - La concentration en nitrates est supérieure à 40 mg/l,
  - Et/ou la concentration en pesticides est supérieure à 0,08 μg/l.
- Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le champ captant de Harly a été défini comme captage prioritaire, à cause de ces deux paramètres. Ce dernier devra donc faire l'objet d'une attention particulière dans son exploitation future: une démarche de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de son aire d'alimentation devra donc être engagée. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois devra en outre établir des bilans réguliers de l'avancement des actions à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

- Les prélèvements à destination de l'Alimentation en Eau Potable représentent environ 5 millions de m³ par an sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. Près de 4,85 millions de m³ étaient produits par l'ancienne C Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en 2017, contre seulement 160 000 m³ par le SAEAVS. Pour répondre aux besoins, les volumes produits ont fortement augmenté sur ces deux collectivités entre 2016 et 2017, respectivement de près de 246 000 m³ et 17 600 m³, soit de +5% et+12%.
- Avant la fusion des 2 EPCI ayant donné naissance à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, des importations étaient réalisées par la C32S, notamment depuis le territoire du Syndicat de la Vallée de la Somme, à hauteur d'environ 20 000 m³ par an.







#### Des consommations disparates

- Pour les deux collectivités dont les rapports annuels sont disponibles, l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et le syndicat de la Vallée de la Somme (SAEAVS), les consommations étaient respectivement de 3 692 000 m³ et 103 600 m³ en 2017. C'est +1,8% qu'en 2016 sur l'ancienne Communauté d'Agglomération de Saint Quentin, et +2,3% sur le SAEAVS.
- Sur le SAEAVS, les exportations ont aussi évoluées à la hausse.
- La consommation par abonné était alors de 130,5 m³/abonné/an pour l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, et de 85 m³/abonné/an pour le SAEAVS. Cette différence s'explique car les volumes pris en compte sont composés de la somme des consommations domestiques et non domestiques, incluant de fait les industries consommatrices d'eau, les zones commerciales, présentes aux abords de Saint-Quentin. Le sud du territoire est en effet plus rural et les consommations se limitent aux consommations domestiques à l'exception de quelques communes plus gourmandes (Séraucourt-le-Grand, Dallon).
- Ces valeurs sont proches de celles recensées en 2016, qui étaient respectivement de 128 et 87 m³/abonné/an.

#### Une eau distribuée de bonne qualité

- Comme évoqué précédemment, les captages sont parfois vulnérables sur le territoire, et sensibles aux pollutions par les nitrates et pesticides.
- Malgré cela, les eaux distribuées présentent des qualités satisfaisantes avec 100% de conformité

- microbiologique et 99,1% de conformité de qualité physico-chimique pour l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint- Quentinois, et 92% pour le SAEAVS d'après les mesures réalisées tout au long de l'année 2017 par l'ARS.
- Sur le territoire de l'ex-SAEAVS, ce taux était de 100% en 2015 et 2016, une non-conformité a donc conduit à ce déclassement.
- La qualité des eaux est donc un enjeu à surveiller compte-tenu du contexte local (zone sensible et zone vulnérable aux nitrates).
- Un des objectifs portés par le SAGE de la Haute Somme est ainsi la réduction des produits phytosanitaires avec l'utilisation de techniques alternatives. Les communes volontaires peuvent ainsi disposer d'un accompagnement afin de former les agents communaux à ces nouvelles pratiques sous forme de plan de désherbage.

#### Des rendements à améliorer

- Le rendement des réseaux correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.
- Le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable au niveau national est évalué à près

- de 80 %. Les rendements restent encore à améliorer sur le territoire, pour des valeurs de 75,9% sur l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et 77,6% sur le SAEAVS en 2017. Ces rendements sont donc en-dessous de la moyenne nationale, et ont de plus baissé de 1,7% et 4,7% par rapport à 2016.
- Un travail sur la lutte contre les fuites est ainsi en cours sur l'Agglomération, en accord avec les objectifs de l'Agence de l'Eau. Celui-ci a déjà porté ses fruits sur l'ensemble du territoire couvert par cette dernière, les volumes prélevés dans la nappe de la Craie ayant diminué de 6 millions de m³ en 2000 à 5 millions en 2009 puis 4,5 millions en 2014 soit une baisse de -25%. Or, les consommations étant en baisse de seulement 10%, la différence des volumes prélevés s'explique bien par la réparation de fuites sur le réseau.
- Sur Saint-Quentin et le secteur péri-urbain, des capteurs sont installés afin de détecter ces fuites. Ils sont associés à des points de comptage en sortie des canalisations des réservoirs d'eau potable et en entrée de communes. Ces dispositifs permettent alors aux agents de réparer plus de 500 fuites chaque année.

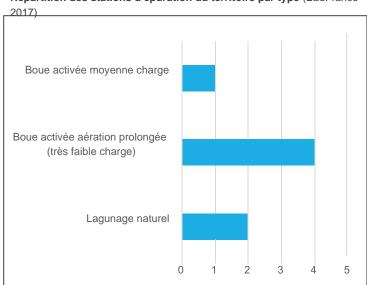
### Evolution des rendements par collectivité (RPQS des collectivités)

Collectivité	Ex- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	SAEAVS
Rendement 2017	75,9%	77,6%
Rendement 2016	77,6%	82,3%
Rendement 2015	75,1%	79,6%
Renouvellement des réseaux	1,32%	0%

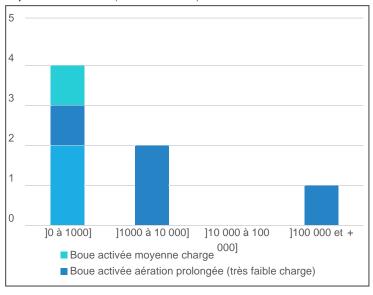
### **RESSOURCES EN EAU ET USAGES - Assainissement**



Répartition des stations d'épuration du territoire par type (EauFrance



## Répartition du nombre de stations d'épuration en fonction de leurs capacités nominales (EauFrance 2017)



# Organisation de la compétence assainissement et ouvrages du territoire

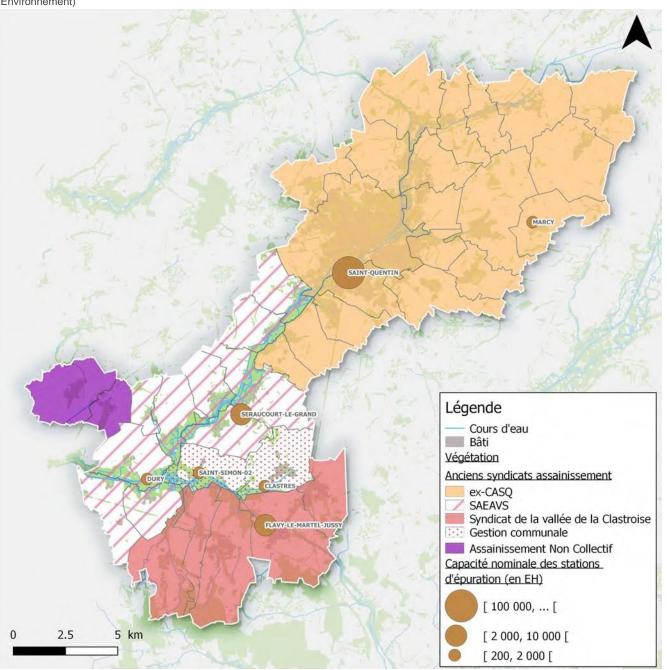
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence assainissement est également gérée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sur les 39 communes de son territoire. Avant cette date, elle était répartie au sein de plusieurs syndicats et collectivités : l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour ses 20 communes, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Clastroise pour 5 communes, le Syndicat de la Vallée de la Somme pour 10 autres communes, et 2 autres le géraient en régie avec ou sans l'aide d'un délégataire.
- La compétence assainissement non collectif est également gérée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- Le territoire compte 7 stations d'épuration collectives sur les communes de Seraucourt-le-Grand, Gauchy, Marcy, Clastres, Dury, Jussy et Saint-Simon. Celles-ci accueillent les effluents de plusieurs autres communes. La station de Gauchy est la plus importante du territoire avec une capacité portée à 151 000 EH, pour environ 6 millions de m³ d'eau traités par an. Elle est gérée depuis 1991 par VEOLIA eau et assure le traitement des eaux de 17 communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- Parmi les traitements réalisés, la plupart se font par boues activées à aération prolongée très faible charge (4 sur les 7 STEP recensées). Ce traitement est normalement réservé à des stations sur lesquelles les charges entrantes sont petites, c'est le cas sur la plupart des STEP concernées, comprises entre 800 et 6 400 EH à

l'exception de la STEP de Gauchy qui a une charge entrante maximale de 151 000 EH.

- 2 sont constituées de lagunage naturel pour des très faibles charges (267 EH à Clastres et 300 EH à Marcy), et une de boue activée moyenne charge (422 EH sur Saint-Simon).
- La station de Artemps (Seraucourt-le-Grand) est associée à des filtres plantés pour le traitement des boues produites, et celle de Gauchy d'une filtration à plateaux.
- Les traitements par boues activées sont les plus répandus car ils sont assez efficaces pour l'élimination des pollutions carbonées et azotées voire phosphorée et présentent de bonnes performances, mais ils présentent des coûts élevés. Le lagunage est ainsi adapté à de petites collectivités, ce procédé étant rustique et peu coûteux. Il nécessite néanmoins une surface au sol importante.
- Les communes de Villers Saint Christophe et Aubigny-aux-Kaisnes ne sont pas raccordées à un réseau d'assainissement collectif.



Localisation des STEP du territoire, capacités associées et anciens syndicats de gestion de l'assainissement (EauFrance ; IDE Environnement)



### **RESSOURCES EN EAU ET USAGES – Assainissement**

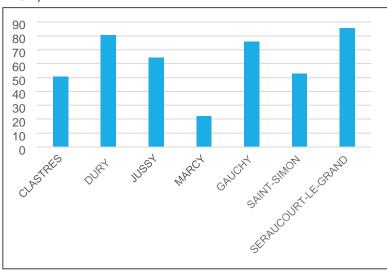


Taux de saturation hydraulique pour les stations d'épuration et charges associées (EauFrance 2017)

-	_	•	,
Commune	Capacité nominale en EH	Charge maximale entrante (EH)	Taux de saturation (%)
CLASTRES	530	267	50,38
DURY	1000	804	80,40
JUSSY	9900	6355	64,19
MARCY	300	66	22,00
GAUCHY	151000	114492	75,82
SAINT- SIMON	800	422	52,75
SERAUCO URT-LE- GRAND	2160	1842	85,28

Rappelons que ces taux sont calculé sur une charge maximale. Elles permettent d'indiquer une tendance.

**Taux de saturation hydraulique des stations d'épuration** (EauFrance 2017)



Quantité de polluants résiduels rejetés dans la Somme au droit des stations de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (RPQS 2017 Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois)



## Des taux de saturation disparates entre les STEP

 Les stations d'épuration du territoire n'ont pas encore atteint la saturation, aucune ne présente un taux de 90% ou plus.

Rappelons que ces taux sont calculés sur une charge maximale. Elles permettent d'indiquer une tendance.

- Deux ont des taux maximal compris entre 80% et 85%, c'est le cas de la STEP de Dury et de celle de Seraucourt-le-Grand. Bien que les calculs soient réalisés sur des charges maximales, leurs capacités de développement futur représentent un enjeu.
- La STEP de Marcy présente un taux de saturation très bas de 22%, tandis que les 3 autres ont des taux moyens entre 50 et 65%.
- La situation n'est pas encore critique sur le territoire rural, mais elle le devient autour de l'agglomération de Saint-Quentin.

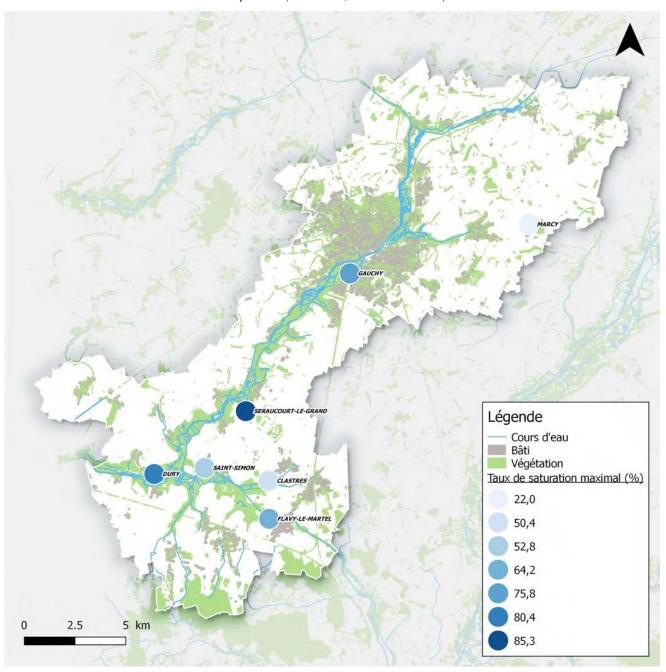
#### Des eaux rejetées de bonne qualité générale

- En ce qui concerne les rejets, ils sont tous réalisés au sein de la Somme, à l'exception de la STEP de Marcy, dont les rejets se font dans le sol dans la nappe de la Craie. La qualité des eaux rejetées doit donc être parfaitement conforme afin de ne pas dégrader les eaux souterraines utilisées pour l'eau potable.
- Les derniers résultats mesurés sur ses rejets de la STEP de Marcy en 2017 démontrent qu'ils n'étaient pas conformes aux limites de qualité pour la DBO5 et la DCO.
- Les eaux rejetées des autres STEP présentent toutes des résultats conformes aux objectifs de qualité.

### **RESSOURCES EN EAU ET USAGES – Assainissement**



Taux de saturation maximal des stations d'épuration (EauFrance ; IDE Environnement)



### **RESSOURCES EN EAU ET USAGES - Assainissement**



#### Objectifs et travaux à mener

- Plusieurs communes disposent d'un zonage d'assainissement des eaux usées : Fonsomme, Fieulaine, Essigny Le Petit, Mesnil Saint Laurent, Fontaine Notre Dame approuvés en 2004. Les communes de Jussy, Flavy, Annois, Cugny et Montescourt dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en 2007. Pour l'ensemble de ces communes il s'agit d'étude relativement ancienne (12 et 15 ans).
- Sur l'ancien territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (hors Marcy), la réalisation de zonages d'assainissement collectif et non collectif a été réalisé en 2018.

# Améliorer la connaissance et la gestion des eaux pluviales

- Sur le territoire du SAGE de la Haute Somme, la gestion des eaux pluviales est insuffisante et est alors à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques.
- Sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, une partie des réseaux d'assainissement sont pseudoséparatif. Ce système engendre alors des volumes d'eau à traiter plus importants.
- La réalisation du PLUi est donc l'occasion sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de structurer cette problématique. L'élaboration d'un schéma directeur et d'un zonage d'assainissement pluvial devra être préconisée sur l'ensemble du territoire, de manière à gérer l'imperméabilisation des sols. Sur l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, une étude d'actualisation du schéma directeur des eaux pluviales est en cours. Les solutions proposées devront en priorité

privilégier l'infiltration, de manière à limiter les rejets au maximum pour ne pas saturer les réseaux. Le territoire étant soumis au risque inondation (cf. par la suite), une bonne gestion du ruissellement urbain contribuera dans le futur à limiter la vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

# L'assainissement non collectif ou autonome sur le territoire

- La majorité des habitants est desservie par un réseau d'assainissement collectif. Cependant, sur quelques habitations plus isolées, ce raccordement n'est pas possible du fait de l'éloignement au réseau et ainsi quelques habitants doivent se doter de systèmes d'assainissement non collectif. Ce système peut également être mis en place lorsque les contraintes techniques dues à la configuration topographique deviennent trop pénalisantes, ou encore en cas d'insuffisance hydraulique du milieu récepteur.
- L'assainissement non collectif (ANC) est géré par un SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif. C'est la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qui gère cette compétence en interne.
- Le SPANC doit répondre aux obligations suivantes :
  - Contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire (1<sup>er</sup> contrôle),
  - Contrôler périodiquement les installations, tous les 3 ans après le 1<sup>er</sup> contrôle,

- Contrôler la conception et l'exécution des nouvelles installations d'assainissement non collectif ou des réhabilitations.
- Contrôler les installations lors de la vente des biens.
- Plusieurs types d'installations autonomes existent. Le choix doit s'effectuer en tenant compte des contraintes locales : nature du sol, capacité d'infiltration... Des cartes d'aptitude des sols à l'assainissement autonome peuvent aider à orienter ce choix.
- D'après le rapport annuel 2017 de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ce système concernait 861 habitants, soit seulement 1,2 % de la population de l'exterritoire. Ce chiffre est le même sur l'ex-territoire du SAEAVS où 98,9% des habitants étaient desservis en assainissement collectif.
- D'après les contrôles réalisés en 2016 et 2017 par le SPANC sur l'ex- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, seules 18% des installations autonomes étaient conformes.
- Le PLUi devra alors prendre en compte le zonage d'assainissement des eaux usées, cartographiant les secteurs devant être desservis en ANC et ceux pouvant être raccordés au réseau collectif. Celui-ci est finalisé sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération. Ces contraintes devront être analysées lors de la définition des futures zones à urbaniser.

### RESSOURCES EN EAU ET USAGES - Synthèse et tendance évolutive



Enjeux et hiérarchisation (IDE Environnement)			
Niveau d'enjeux	Enjeux identifiés		
1	Garantir une disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages :  • garantir le cycle de l'eau  • améliorer des rendements des réseaux d'eau potable  • instaurer un changement des modes de consommations domestiques  • concilier besoins et disponibilité de la ressource en eau,		
1	Réduire les facteurs d'aggravation du ruissellement urbain et agricole		
2	Garantir le bon traitement des eaux usées en prenant en compte la présence d'industries polluantes et le développement territorial futur		
2	Continuer d'assurer la protection de la ressource captée et chercher des ressources de substitution		
2	Assurer une gestion collective et partagée de la ressource en eau potable		
2	Contribuer à atteindre le bon état des masses d'eau superficielles		
3	Continuer la préservation de la qualité des eaux		

Documents de gestion

 Plusieurs documents de gestion structurent les enjeux liés à l'eau sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie dont le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie. Le document d'urbanisme devra alors notamment contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau futurs fixés par le SDAGE 2016-2021, et respecter les préconisations du « document de prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme » élaboré par l'Agence del'Eau dans le cadre du SDAGE.  Le territoire est également régi par le SAGE local « Haute Somme » qui a vocation à faire appliquer le SDAGE et adapter ses enjeux localement.

#### Un réseau hydrographique peu dense

- Peu de cours d'eau sont présents sur le territoire.
  La Somme et le canal de Saint-Quentin traversent
  ainsi la Communauté d'Agglomération du SaintQuentinois et sont des éléments structurants du
  territoire. Il n'y a en outre pas d'affluent
  conséquent de la Somme sur la Communauté
  d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- La masse d'eau associée à la Somme présente un état écologique moyen, et le bon état chimique n'a pas été atteint. L'objectif est donc l'atteinte du bon état global à l'horizon 2027.

#### La nappe de la Craie

- Les ressources en eau du territoire à destination de l'AEP sont exclusivement réalisées dans la nappe souterraine de la Craie, celle-ci s'étendant sur l'ensemble du territoire intercommunal et une partie importante du bassin Artois-Picardie.
- La masse d'eau associée est « la Craie de la vallée de la Somme amont », au sein de laquelle 17 captages assurent l'AEP sur le territoire. Elle présente un bon état quantitatif, mais un mauvais état chimique. Le territoire est en effet classé en zone sensible à l'eutrophisation, et en zone vulnérable aux nitrates. Un champ captant est ainsi classé comme captage prioritaire sur la commune de Harly, et devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la détermination des ressources en eau futures. Malgré ce constat, les résultats des analyses réalisées sont satisfaisants, mais les efforts de reconquête de la qualité des eaux devront être poursuivis.

Les prélèvements sont ainsi homogènes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, autour de 5,5 millions de m³ par an, et réalisés principalement pour l'AEP. Ils sont cependant répartis de manière hétérogène sur les 39 communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Les compétences AEP et assainissement sont gérées en régie par la Communauté d'Agglomération.

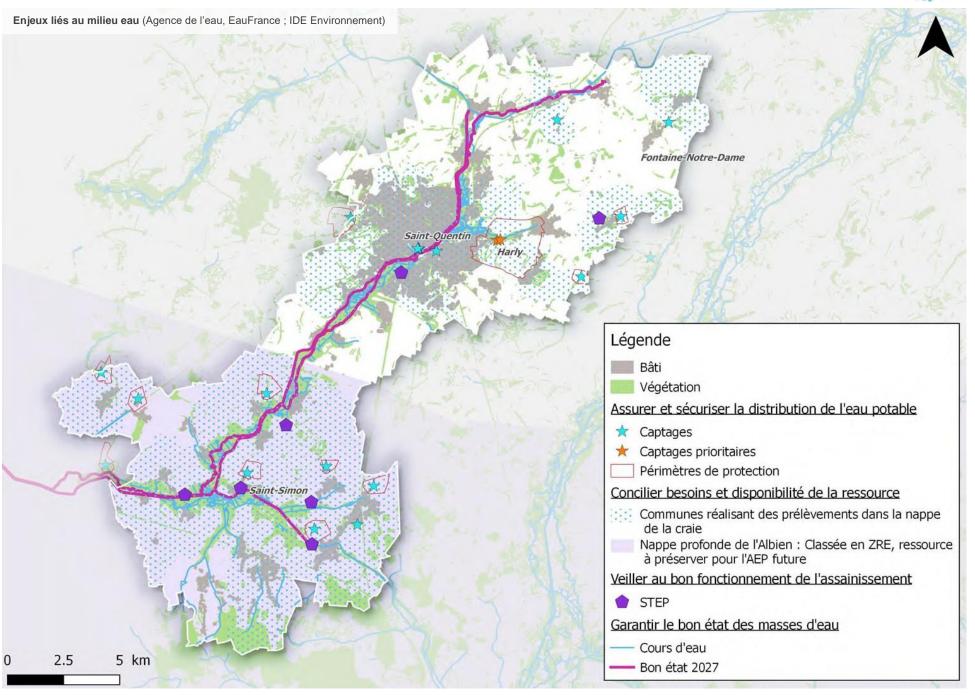
 Les rendements sont à améliorer sur le territoire, ces derniers étant inférieurs à la moyenne nationale de 80%. Des travaux de recherche de fuites sont déjà engagés depuis de nombreuses années mais devront être poursuivis pour améliorer le rendement et donc contribuer à réduire les volumes prélevés dans la nappe.

#### Des systèmes d'assainissement fonctionnels

- Par rapport à l'assainissement, 7 STEP sont présentes sur le territoire, dont une importante sur la commune de Gauchy (151 000 EH). Les capacités de ces ouvrages sont suffisantes aujourd'hui, mais le taux de saturation maximal de la STEP de Gauchy s'approchant de 85%. Elle représente un enjeu potentiel de développement futur. Un schéma directeur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois devra donc être élaboré pour déterminer l'adéquation besoins-ressources futures.
- La gestion des ruissellements et l'assainissement pluvial constituera un enjeu pour l'urbanisation future. Des schémas et zonages devront être réalisés afin de déterminer les solutions de gestion des eaux pluviales adéquates permettant d'infiltrer au maximum les eaux issues des précipitations, de manière à décharger les réseaux de collecte et éviter tout risque de débordement.

### RESSOURCES EN EAU ET USAGES – Synthèse et tendance évolutive

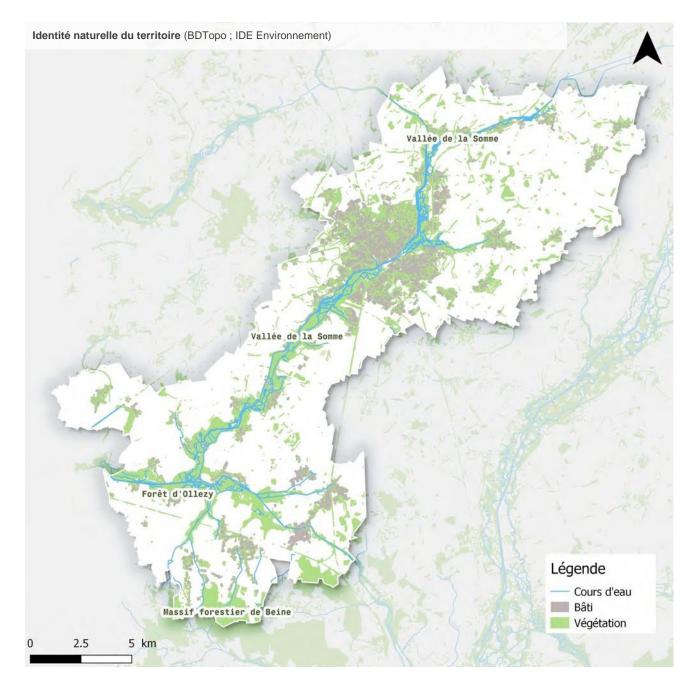






### BIODIVERSITE - Cadre général





### Un territoire rural essentiellement agricole et avec St-Quentin comme principal pôle urbain

 Si l'espace agricole domine, en revanche, les autres espaces naturels notamment remarquables sont très peu représentés. Parmi ces espaces, on note la présence de quelques boisements ponctuels sur les plateaux et surtout des zones naturelles plus diversifiées concentrées dans le fond de la vallée de la Somme.

### Quelques forêts et quelques autres boisements ponctuels présents sur les plateaux

- Le territoire compte des forêts communales à Ollezy (27,5 ha) et Cugny (48,89 ha). Le reste des boisements est privé. Notons la présence de boisements d'importante superficie au Sud sur les communes de Flavy-le-Martel, Annois (boisements attenants au massif forestier de Beine au Sud).
- Ces forêts, mais aussi les boisements plus ponctuels présents sur les plateaux agricoles, sont intéressants sur le plan écologique. Ils accueillent une flore généralement diversifiée et constituent parfois un abri indispensable à la petite faune de plaine. Lorsqu'ils sont d'une superficie suffisamment importante, ils accueillent une faune typiquement forestière qui y trouve l'espace vital nécessaire (Pic noir, Bondrée apivore, diverses chauves-souris, sangliers et cervidés,
  - ...). La lisière, zone de transition avec l'espace agricole, est également très intéressante car elle accueille une faune plus diversifiée, issue des différents espaces situés aux alentours.
- Outre ce rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement: protection des eaux et des sols, prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent...), paysages et cadre de vie agréables.



Rubanier nain (Florealpes)











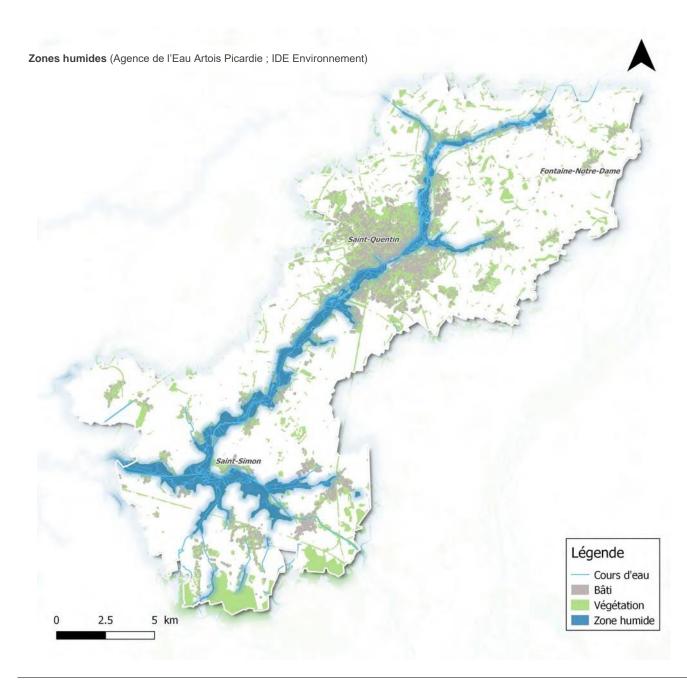
Dans les marais d'Isle et d'Harly se trouvent notamment des espèces végétales protégées dont l'Orme lisse (Ulmus laevis), le Rubaniei nain (Sparganium natans), le Potamot coloré (Potamogeton coloratus), la Ciguë vireuse (Cicuta virosa) ou encore la Grande Douve (Ranunculus lingua), La faune est marquée par la présence de lépidoptères rares, d'une avifaune riche (Blongios nain, Butor étoilé, Locustelle luscinioïde, ...) et des chiroptères remarquables (Pipistrellus nathusii en particullier). Les marais dits de « Saint- Simon » présentent quant à eux une grande variété d'habitats aquatiques et amphibies. Des espèces végétales protégés sont aussi recensées notamment le Dryoptéride à crête (Dryopteris cristata), la Laîche lisse (Carex lasiocarpa), le Peucédan des marais (Peucedanum palustre) et l'Utriculaire commune (Utriculariavulgaris). Dans les étangs, on note la présence d'espèces dont les populations sauvages sont vulnérables en France (Lote de rivière, Brochet). Dans les roselières et les fossés, on recense la présence de l'Agrion délicai (Ceriagrion tenellum). L'avifaune y également est remarquable.

### Des milieux humides en fond de vallée aux rôles multiples

- Les vallées alluviales constituent les éléments naturels les plus remarquables du secteur d'étude. La Somme accueille une mosaïque de milieux naturels, dominés par des zones humides et des boisements. On v note des formations végétales originales telles que des prairies humides, des mégaphorbiaies, des marais et des boisements alluviaux.
- Nombreuses stations floristiques rares voire protégées y sont connues.
- · Une très grande richesse faunistique est inféodée à ces milieux. Une mention particulière est faite pour l'intérêt ornithologique des lieux. Les prairies humides de l'Oise constituent dans ce cadre l'habitat exclusif ou préférentiel du Râle des genêts, espèce devenue rare et menacée d'extinction en Europe.
- · La vallée de la Somme et sa remarquable diversité : la plupart des habitats naturels de cette vallée présentent un intérêt exceptionnel (de très nombreux présents sont reconnus d'intérêt milieux communautaire et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats"). De plus, la vallée accueille de très nombreuses espèces végétales et animales remarquables, parfois protégées. C'est toutefois sur le plan faunistique qu'elle présente le plus d'intérêt (zone de passage apprécié des espèces migratrices, accueil d'oiseaux nicheurs rares et menacés à l'échelle européenne). Dans le secteur, deux principales zones s'individualisent : les marais d'Isle et d'Harly et les marais de Saint-Simon, qui représentent deux vastes zones marécageuses d'intérêt patrimonial élevé.

### **BIODIVERSITE - Les milieux humides**





Le terme « Zone Humide » recouvre une grande variété de situations et de caractéristiques. Les zones humides ont un rôle régulateur et épurateur essentiel dans l'équilibre du milieu naturel et à la préservation de la ressource en eau. Elles participent d'autant mieux au maintien des équilibres hydrodynamiques et à la régulation de l'écoulement des eaux, qu'elles sont peu perturbées. Il est donc important de les préserver.

L'Agence de l'Eau Artois Picadie a réalisé des études recensant les principales zones à dominantes humides. La carte ci-contre localise ces zones sur le territoire. Elles sont principalement localisées au sein de la vallée de la Somme.

On notera sur le territoire La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle qui constitue une zone refuge marécageuse du bassin du fleuve Somme. La réserve appartient à la zone d'inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF n° 02VDS102 (Marais d'Isle et d'Harly), et est inscrite dans le réseau Natura 2000 en étant désigné Zone de Protection Spéciale (FR2210026 Le Marais d'Isle).

Une large vallée dissymétrique à fond plat, une rivière à faible débit et le resserrement de la vallée au niveau de Saint-Quentin, ont favorisé la formation de ces marais tourbeux. Les Marais d'Isle sont un îlot de verdure qui présente un paysage remarquable par la diversité de ses milieux : sources, étangs, roselières.

Vingt-trois habitats ont été recensés dont 9 sont remarquables et décrits comme étant exceptionnels et menacés en Picardie. Cette variété de milieux correspond à une diversité d'états hydriques. Trois types principaux de paysages peuvent être distingués : au Nord, des sols tourbeux asséchés avec plusieurs chenaux, au Sud, une zone arbustive très humide et à l'Est, une zone de sources. Mares et étangs sont reliés par de petits rus.





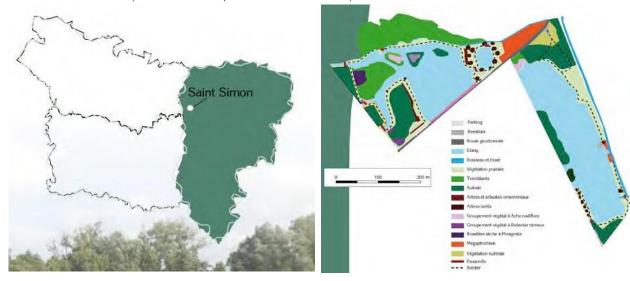




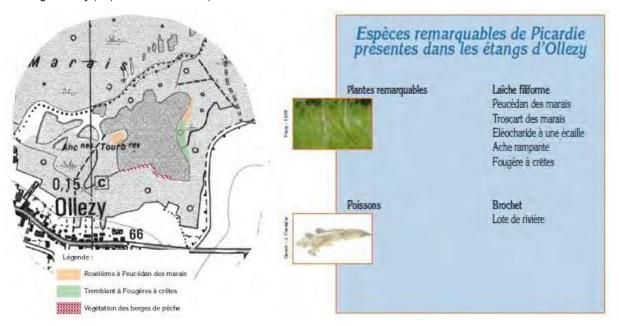
- Les Marais d'Isle sont très fortement boisés avec des bois tourbeux de type aulnaie, grandes herbes et taillis de saules.
   Ce boisement à principalement eu lieu au cours du XXème siècle. Il existe également des zones de phragmitaies et mégaphorbiaies sur les rives de la Somme. Les marais sont soumis aux fortes contraintes environnementales du fait de son implantation en milieux urbain (chemin de fer, routes, pollution, ...) et de la présence de zones agricoles et industrielles.
- Des inventaires menés depuis les années 1990 ont dénombré plus de 200 espèces végétales dont 19 sont remarquables et 21 autres sont très rares et contribuent à la valeur patrimoniale du site. On trouve des zones à nénuphars, zones à herbacées basses et à herbacées hautes, des roselières, des boisements humides (aulnes, saules, ...). Les Marais d'Isle sont l'une des dernières stations picardes pour certaines espèces végétales vulnérables bénéficiant d'une protection régionale ou nationale comme la Ciguë vireuse, le Potamot coloré, la Grande douve ou la Berle à larges feuilles.
- Les différents inventaires réalisés sur la Réserve Naturelle ont recensé 175 espèces d'Oiseaux, mais aussi 7 espèces d'Amphibiens, 3 de Reptiles, 18 de Poissons, 128 de Lépidoptères, 7 d'Orthoptères, 22 d'Odonates 27 de Mammifères et quelques unes de mollusques. Parmi les plus menacées, on note entre autres, la présence de la Pipistrelle de Nathusius et du Putois, pour les mammifères; le Triton ponctué pour les amphibiens ; le Brochet et la Bouvière pour les poissons ; le Morio, la Noctuelle à baïonnette, le Sympetrum noir, l'Agrion délicat et le Criquet ensanglanté pour les insectes. Le Butor étoilé, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir et le Martin pêcheur d'Europe sont protégés.







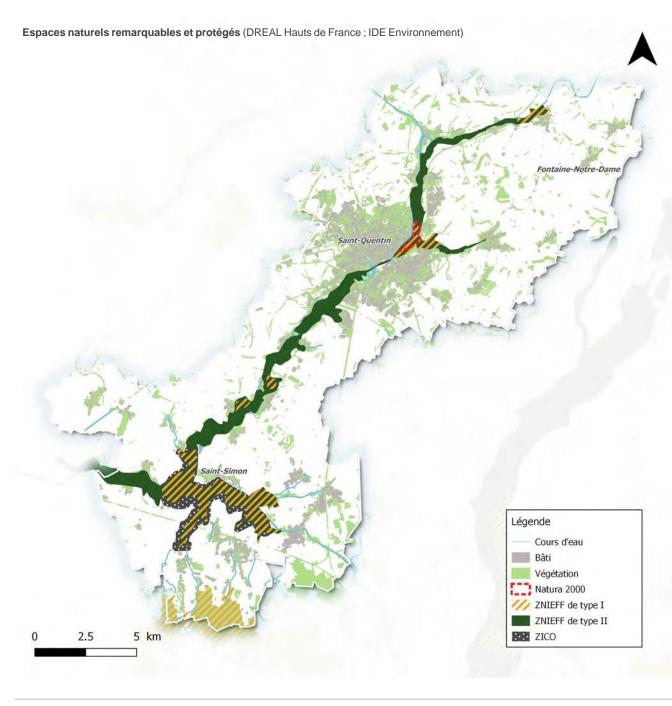
Etang d'Ollezy (Département de l'Aisne)



- Il existe également deux marais communaux sur le territoire: l'étang d'Ollezy et le marais de St-Simon. Ce dernier fait l'objet de mesure de gestion par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie qui a pour objectif la conservation et la valorisation des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Picardie, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de tous.
- Le Marais de Saint-Simon occupe une vaste dépression tourbeuse résultant de la rencontre de plusieurs rus, au sein de la Vallée de la Somme. Il est constitué d'un ensemble de milieux tourbeux en cours de boisement. ponctué d'étangs de tourbage et bordé de plantation de peupliers. La roselière sèche ou sur tremblant constitue un habitat de nombreux insectes (libellules, papillons, mollusque et araignées) ; la roselière est également un site de reproduction pour les canards, certains oiseaux dits paludicoles ou des amphibiens. Tantôt inondée ou avec des dépressions en eau, elles peuvent constituer une zone de frayères et de caches pour de nombreux poissons. Sans intervention, ces roselières sont menacées à terme par le boisement. Depuis 2008 des actions de gestion ont été mises en place pour restaurer les roselières sèches et sur tremblant.
- Les tremblants de l'étang d'Ollezy constitue également des écosystèmes à la surface de l'eau, riches d'un patrimoine exceptionnel.

### BIODIVERSITE – Les espaces naturels remarquables / ou protégés





# Des espaces protégés surtout dans les vallées et visant les grands massifs boisés

 Les espaces naturels les plus remarquables sont situés dans la vallée de la Somme. Ceci est confirmé par les multiples protections, classements et inventaires qui les concernent.

La carte ci-contre localise les espaces naturels répertoriés et protégés sur le territoire.

	N2000 et Réserve Naturelle Régionale
FR2210026	LE MARAIS D'ISLE
	ZNIEFF type I
220005027	MARAIS DE SAINT-SIMON
220005029	MARAIS D'ISLE ET D'HARLY
220013422	FORETS DE L'ANTIQUE MASSIF DE BEINE
220014005	HAUTE VALLEE DE LA SOMME A FONSOMMES
220030040	LA VALLEE DE LA SOMME E HAPPENCOURT ET SERAUCOURT-LE-GRAND
	ZNIEFF type II
220320034	HAUTE ET MOYENNE VALLEE DE LA SOMME ENTRE CROIX-FONSOMMES ET ABBEVILLE
	ZICO
12	ETANGS ET MARAIS DU BASSIN DE LA SOMME



# Des zones humides subissant des pressions directes et indirectes

Les pressions que peuvent subir les zones humides sont de deux types :

- Pressions directes liées à une modification de l'occupation du sol : les zones humides ont souvent été considérées comme sans intérêt et ont fait l'objet de multiples aménagements permettant de les "valoriser" (assèchement, curage, drainage, mise en culture, remblaiement, urbanisation, ...). Ces actions n'ont cessé de réduire la superficie des zones humides sur le territoire national. Depuis quelques dizaines années, avec la prise de conscience de l'intérêt des zones humides (voir encadré en pages précédentes), le phénomène s'est nettement ralenti. Il n'en demeure pas moins que la méconnaissance relative que l'on peut encore avoir localement de ces zones (absence d'inventaire précis) et/ou l'évolution des activités sylvicoles ou agricoles (abandon du pâturage extensif par exemple) contribuent encore à réduire les surfaces des zones humides. Dans la vallée de la Somme, soulignons aussi le phénomène grandissant de cabanisation ("urbanisation" non légale) qui nuit à l'intérêt des milieux.
- Pressions indirectes issues des bassins versants et liées aux pollutions auxquelles ils sont confrontés. Ces pollutions, souvent diffuses, insidieuses, contribuent à banaliser et faire disparaître progressivement, l'intérêt écologique des zones (disparition des espèces polluosensibles). Ainsi, même dans les secteurs les plus remarquables, la biodiversité a parfois tendance à se réduire, malgré une gestion "écologique" du site.

Ajoutons à cela les pressions liées à l'aménagement des infrastructures humaines contribuant à limiter voire stopper les connexions écologiques entre les diverses Le statut de Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle permet la reconnaissante importante de ces milieux humides avec la co-gestion mis en place et la tenue de divers comités consultatifs présidés par Me Le Sous-Préfet.

A ce jour, la Réserve Naturelle Nationale des Marais met en œuvre sont 5ème plan de gestion qui porte à présent sur une période de 10 ans (quinquennal auparavant) (1er plan de gestion 1994-1998).

# Des surfaces boisées qui, globalement se maintiennent, mais dont l'intérêt et la fonctionnalité ont tendance à se réduire

Le développement de la populiculture dans les fonds de vallées et une sylviculture localement sans écogestion tendent à uniformiser les espaces forestiers et réduire la diversité floristique et faunistique.

Sur les plateaux, l'isolement progressif des boisements (disparition des haies et petits bosquets, développement de l'openfield, enclavement lié à l'urbanisation ou à un aménagement linéaire) contribue à faire disparaître les possibilités d'échanges biologiques à travers les plateaux agricoles.

Or, ces échanges sont nécessaires au maintien de la biodiversité (voir chapitre suivant).

#### Des pelouses calcicoles en survivance

L'abandon des pratiques agropastorales transforme progressivement les zones de pelouses en friche ou en zones boisées (boisement naturel ou plantation de résineux). Les actions de sauvegarde sont encore trop peu nombreuses pour enrayer leur raréfaction.

## Une activité agricole gestionnaire de l'espace rural et de son évolution

L'agriculture est la principale activité qui contribue à l'entretien des espaces ruraux du territoire. Dans ce cadre, il est donc important que le SCOT permette aux exploitants agricoles de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Mais il convient aussi de veiller à ce que cette activité, qui subit depuis quelques années une profonde mutation (baisse du nombre d'exploitants. regroupement des blocs d'exploitation...) s'accorde avec les grands équilibres naturels. Il conviendra donc de chercher, dans les années à venir, à réduire les effets de l'abandon de l'élevage (disparition des prairies humides) et de l'intensification des cultures (apports d'intrants susceptibles de dégrader la qualité des eaux ; voir chapitre sur la pollution des eaux).

# Quelques forêts privées gérés de manière durable :

Les forêts privées du territoire ne bénéficient pas d'un régime de protection stricte. Toutefois, ils sont exploités pour la production sylvicole, utilisés pour des activités cynégétiques et de fait, généralement "préservés" par des propriétaires qui en tirent profit et intérêt. De plus, ils peuvent faire l'objet d'une contractualisation qui garantit une gestion durable de la ressource. A ce jour, peu de forêts privées du territoire font l'objet d'une garantie de gestion durable.



# La Trame Verte et Bleue, un réseau écologique pour la préservation de la biodiversité

Engagement fort du ministère de l'environnement, la Trame Verte et Bleue (TVB) constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement.

Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

La Trame Verte et Bleue s'articule avec l'ensemble des autres politiques environnementales (aires protégées, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, objectifs de bon état écologique des masses d'eau, études d'impact, etc.), notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. En complément des politiques fondées sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, la Trame Verte et Bleue prend en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire, en s'appuyant en particulier sur la biodiversité ordinaire.

#### Un outil d'aménagement du territoire

La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU), permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire. Si la Trame Verte et Bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfices pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire (ingénierie territoriale, mise en valeur, gestion et entretien des espaces naturels, etc.).

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la gestion du patrimoine naturel, les politiques de préservation de la biodiversité, longtemps fondées sur l'inventaire et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, ont montré leurs limites en créant des « îlots » de nature préservée dans un territoire de plus en plus artificialisé, ne permettant plus de la sorte le fonctionnement en « réseau » de ces espaces. La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Sans renier la prise en compte de la nature « remarquable », il apparaît aujourd'hui nécessaire de s'intéresser aussi à la biodiversité ordinaire, de prendre en compte et de préserver les interactions entre espèces et les échanges entre espaces qui sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes.

La démarche «Trame Verte et Bleue» vise à conserver et/ou rétablir, sous la forme d'un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire d'étude, les espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au bon fonctionnement des milieux naturels. La TVB vise ainsi à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

En ce sens, la « TVB » s'inscrit au-delà de la seule préservation d'espaces naturels isolés ou de la protection d'espèces en danger, et doit être considérée comme un outil d'aménagement durable du territoire.



# Définitions des constituants de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame Verte et Bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Les différents constituants de la Trame Verte et Bleue pour celle du territoire du SCoT sont les suivants:

réservoirs de biodiversité ;

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

· corridors écologiques.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Notons par ailleurs que les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

# Définitions des sous trames de la Trame Verte et Bleue du territoire

La Trame Verte et Bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue pour les eaux de surface continentales et leurs écosystèmes associés. Ces deux composantes sont définies dans l'article L.371 du code de l'environnement.

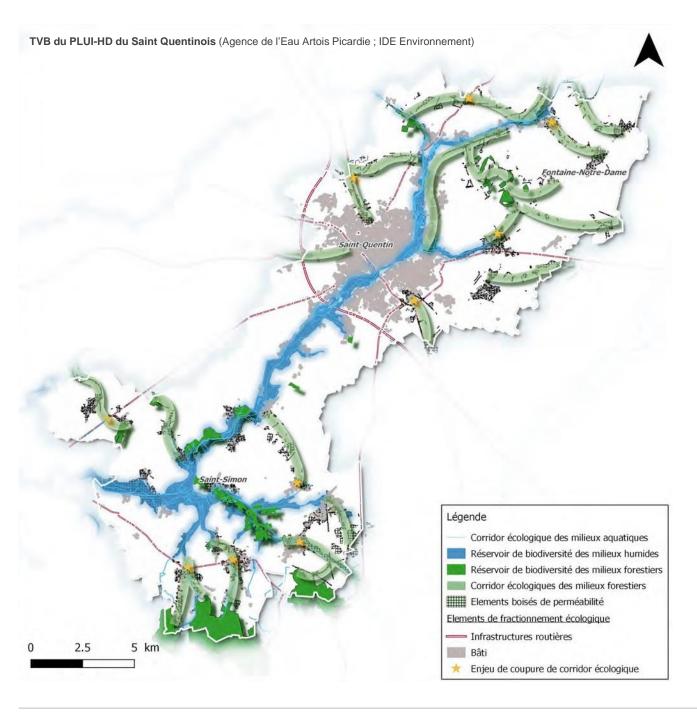
Sur un territoire donné, c'est l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et d'espaces supports qui contribuent à former la sous trame pour le type de milieu correspondant.

La définition des sous trames nécessite une adaptation aux caractéristiques et enjeux du territoire. Les sous trames permettent de regrouper un ensemble d'habitats, d'espèces et de fonctionnalités du même type.

La définition des différentes sous trames du territoire s'est appuyée sur des données bibliographiques relatives aux habitats, couplées à des reconnaissances de terrain et à la connaissance des experts locaux.

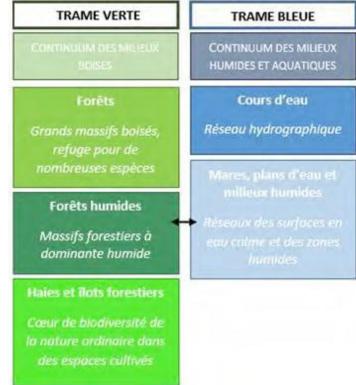
L'assemblage de l'ensemble des sous trames et des continuités écologiques font apparaître le réseau écologique du territoire.





# Définitions des sous trames de la Trame Verte et Bleue du territoire

La Trame Verte et Bleue du territoire est principalement inféodée à la vallée de la Somme avec ses complexes humides rivulaires ainsi qu'un ensemble d'éléments boisés plus ou moins ponctuels formant ainsi un maillage écologique diffus sur l'ensemble du territoire. Ce maillage écologique est majeur dans le maintient d'une biodiversité ordinaire en lien direct avec le paysage agricole local. Ces îlots boisés diffus sont également portés par les bourgs de villages qui constituent de véritables relais. L'intégration de la nature ordinaire en centre urbain prend tout son sens.





En raison de l'interrelation forte existante entre les différentes composantes de la Trame Verte et Bleue, nous la traiterons par grande entité fonctionnelle

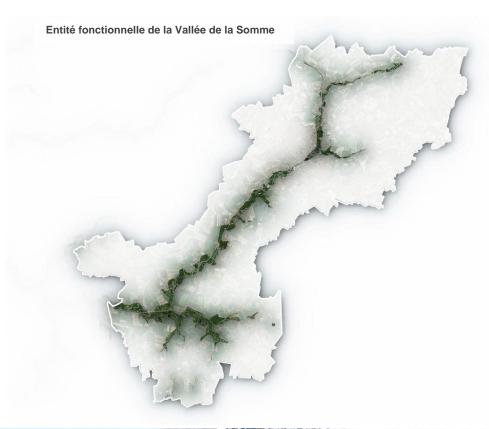
Entité fonctionnelle de la Vallée de la Somme		
Réservoirs de biodiversité	Les réservoirs de biodiversité comprennent la Somme et son lit majeur caractérisé par un complexe écologique d'étangs, de marais, de prairies, de boisement (alluviaux et terrestre).	
Milieu aquatique pur	La Somme forme un ensemble complexe de cours d'eau, de marais, d'étangs, de fossés, de rieux (petits canaux), de canaux et d'ouvrages hydrauliques les plus divers. Les nappes souterraines exercent une influence déterminante sur le niveau des eaux superficielles.  Les milieux aquatiques et amphibies sont assez diversifiés : herbier des sources calcaires (Nasturtietea), herbiers flottants à Zannichelie (Zannichelia palustris), herbiers des eaux courantes à Callitriche à fruits plats (Callitriche platycarpa), herbiers courants à Renoncule à feuilles capillaires (Ranunculus trichophyllus), herbiers flottants à Lenticule mineure (Lemna minor) ou à Lenticule à trois lobes (Lemna trisulca).  Espèces patrimoniales : la Bouvière ; la Truite de mer ; la Truite de rivière ; l'Anguille; le Brochet	
Milieu de marais	Trois marais d'importance écologique majeure sont localisés sur le territoire : le marais d'Ilse, le marais de Saint Simon et le marais d'Halry.  Les Marais d'Isle sont très fortement boisés avec des bois tourbeux de type aulnaie, grandes herbes et taillis de saules. Ce boisement à principalement eu lieu au cours du XXème siècle.  On peut également citer les marais de Happencourt et de Seraucourt-le-Grand au nord-est. L'intérêt écologique et fonctionnel des sites est en grande partie dû à leur mode d'alimentation en eau (résurgences de la nappe de la craie) et à leur déconnexion de la Somme plus eutrophe. Il s'agit de l'un des ultimes secteurs de tourbière active encore connu en haute vallée de la Somme. Une large partie des habitats et des espèces recensées sont caractéristiques des tourbières alcalines.  Espèces patrimoniales : parmi les plus menacées, on note entre autres, la présence de la Pipistrelle de Nathusius et du Putois, pour les mammifères; le Triton ponctué pour les amphibiens ; le Brochet et la Bouvière pour les poissons ; le Morio, la Noctuelle à baïonnette, le Sympetrum noir, l'Agrion délicat et le Criquet ensanglanté pour les insectes. Le Butor étoilé, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir et le Martin pêcheur d'Europe sont protégés.	
Milieux boisés	Les milieux boisés rivulaires accompagne la vallée de la Somme et implique une dynamique écologique transversale Nord – Sud ainsi que Ouest Est au droit du secteur de Saint Simon. Ces milieux boisés, des forêts et fourrés alluviaux d'intérêt communautaire, constituent des réservoirs de biodiversité notamment pour les mammifères. La présence de la Somme et de milieu humide est indissociable à ce type de milieu boisé. Espèces patrimoniales: Grand Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Grand Murin, Pipistrelle de Nathusius, Musaraigne aquatique	
Milieux prairiaux	Dans la zone de méandres, les versants offrent, par le jeu des concavités et des convexités, un ensemble diversifié et original de milieux ouverts et semi-ouverts, essentiellement de type milieux prairiaux.  Espèces patrimoniales: La mare prairiale accueille des espèces animales et végétales intéressantes, ainsi que des groupements végétaux en régression, comme le Rorippo-Oenanthetum.	
Milieux humides	L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles, est particulièrement développé dans le fond de vallée. L'ensemble de la vallée joue un rôle évident de corridor fluviatile, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales.  Il existe également des zones de phragmitaies et mégaphorbiaies sur les rives de la Somme.	
Corridor écologique	L'ensemble joue un rôle évident de corridor écologique et comprend une séquence remarquable d'habitats aquatiques et terrestres associé à des espèces patrimoniales d'intérêt régional, national et européen.	
Vulnérabilité et pression	<ul> <li>Les vallées des fleuves sont des couloirs privilégiés d'aménagement de l'espace, de voies de communication notamment. Tout au long de son parcours, la Somme ne reste qu'assez peu à l'état naturel. Elle a été canalisée sur une grande partie de sa longueur, notamment pour relier la région de Saint-Quentin à la mer.</li> <li>Les marais sont soumis aux fortes contraintes environnementales du fait de son implantation en milieux urbain (chemin de fer, routes, pollution,) et de la présence de zones agricoles et industrielles.</li> <li>L'urbanisation constitue également une pression en termes d'artificialisation des sols</li> <li>La qualité des eaux a conduit à une régression des espèces aquatiques inféodées aux eaux oligotrophes</li> <li>L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires entraîne une dégradation de la végétation des prairies. Le pâturage mis enoeuvre dans les prairies humides mériterait d'être davantage adapté aux caractéristiques écologiques de la zone.</li> <li>Pour les marais et les milieux prairiaux, un important facteur influençant l'évolution de ces types d'habitats est la dynamique de reboisement naturel qui fait suite aux faibles pressions anthropiques</li> </ul>	
Interrelation – fonction écosytémique	<ul> <li>Etangs fréquentés par les pécheurs, les chasseurs au gibier d'eau, les promeneurs.</li> <li>Marais : espace de camping et de pêche de loisir</li> <li>Milieux forestiers : lieu de loisirs</li> <li>Itinéraire de randonnées, découverte et nature. Chemin cyclable favorisant les activités sportives extérieures.</li> <li>Rôle épuratoire des eaux souterraines et superficielles</li> <li>Rôle de maitrise des inondations</li> <li>Rôle paysager</li> </ul>	

















Rôle paysager



### Entité fonctionnelle Haies et ilots boisés de la plaine agricole

Réservoirs de biodiversité	Les réservoirs de biodiversité sont limités en raison de la taille des haies et îlots forestiers. Les principaux réservoirs de biodiversité sont localisé au Sud du territoire en direction du Massif de la Beine ainsi qu'au Nord en plein cœur de la plaine agricole.  Les espèces sont communes et ne représentent pas d'enjeu majeur en terme de patrimonialité. L'importance de ces espèces réside dans leur rôle primaire c'est-à-dire « la fertilité des sols, la qualité des eaux, la pollinisation des végétaux, l'équilibre des écosystèmes face aux espèces introduites et la régulation des ravageurs des cultures ».
Corridor écologique	Le territoire est caractérisé par des chapelets de haies et d'îlots forestiers constituant ainsi un continuum, un espace de perméabilité liés à ce type de milieu. Ces éléments, bien qu'ils ne constituent pas de réservoirs de biodiversité au sens strict sont fondamentaux dans le maintien des corridors écologiques.  Ces éléments constitue un lieu de nourrissage et de massage pour la faune cynégétique, les petits mammifères ainsi que l'avifaune des plaine. Les haies constitue également des corridors pour les reptiles.
Vulnérabilité et pression	Les réservoirs et le corridors associés sont essentiellement soumis aux pressions agricoles et à l'urbanisation en périphérie des villages
Interrelation – fonction écosytémique	<ul> <li>Rôle de maitrise de l'érosion</li> <li>Rôle de maitrise des coulées de boue</li> <li>Coupe vent</li> </ul>

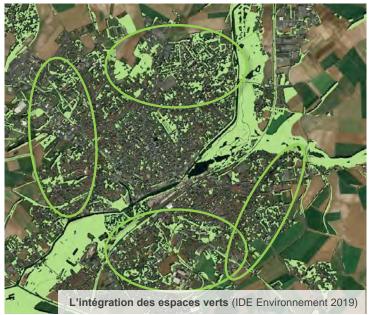






### BIODIVERSITE - La biodiversité ordinaire des villes et villages





minéralisé

hyper-centre

Environnement 2019)







D'une manière générale, la nature ordinaire en milieu urbaine (ville et village) est bien intégrée. En effet, comme on peut le voir sur la photographie aérienne ci-contre, on peut remarquer que la densité de végétation est importante notamment en lien avec la Vallée de la Somme.. On assiste à une réelle interrelation de la nature avec le milieu minéralisé.

A Saint Quentin, on soulignera les éléments suivants :

- La présence de la Somme et des marais d'Isle constituent un poumon vert et un lien fort entre biodiversité extraordinaire et milieu urbain ;
- Des efforts importants en terme d'aménagements verts urbains : espaces verts ouverts à caractères naturels, espaces verts à vocation créative, espaces d'agrément (alignement d'arbres, jardinières)
- Le cœur historique de Saint Quentin est très peu concerné par la nature urbaine en raison de son histoire et architecture patrimoniale
- La présence de nombreux jardins formant ainsi des corridors en pas japonais.

Au droit des villages, on soulignera les éléments suivants :

- · La présence d'un caractère bocager / naturel très important
- Des efforts importants en terme d'aménagements de haies (limite des maison), qui pour la plupart sont favorables aux espèces : l'enjeu sera de maintenir cette perméabilité
- Les corridors écologiques haies et milieux boisés sont en connexion directe avec les centres bourgs : il s'agira de ne pas induire de coupure par l'urbanisation
- Le rôle important de l'eau comme vecteur de cadre de vie mais également de biodiversité
- Le lien fort entre nature ordinaire et espaces de rencontre, de lieu de vie
- Le caractère compact de haies au cœur des bourg, laissant peu de place à une réelle fonction écologique

### BIODIVERSITE – La biodiversité ordinaire des villes et villages













Type de haie aux meilleures fonctionnalités (IDE Environnement 2019)



Type de haie à améliorer (IDE Environnement 2019)

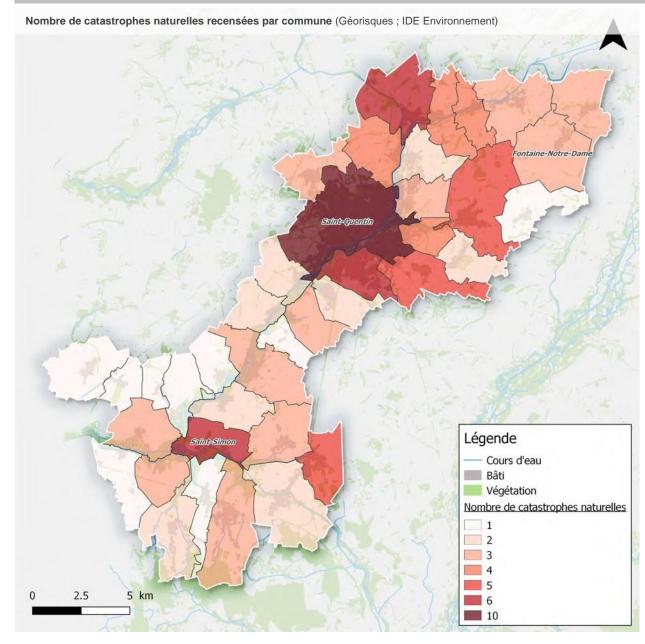






### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Présentation générale





# Des risques principalement liés aux inondations et coulées de boue

- La notion de risque qualifie la conjonction de phénomènes naturels ou technologiques potentiels ou avérés pouvant générer une menace (aléas) avec la présence d'enjeux (humains, matériels...).
- D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Pour réaliser cette information préventive, le préfet de chaque département a en charge la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui doit être répercuté à l'échelon communal sous la forme d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par lemaire.
- La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est alors concernée par plusieurs risques : le risque d'inondation par ruissellement et coulées de boue (11 communes), le risque de mouvement de terrain (3 communes), le risque industriel (4 communes), le risque de transport de matières dangereuses (2 communes), et le risque sismique de niveau 1 sur toutes les communes.
- Les communes présentant le plus grand nombre de risques sont Saint-Quentin (les 5 risques sont recensés), et Gauchy (4 risques).
- Les 39 communes du territoire ont ainsi fait l'objet de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982.
   117 arrêtés sont en effet recensés, principalement pour des inondations et coulées de boues avec ou sans mouvement de terrain, mais aussi pour des inondations parremontées de nappe phréatique, et un mouvement de terrain consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été recensé sur Jussy en 1998.
- La commune de Saint-Quentin recense ainsi 10 arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle, dont 8 pour inondations et coulées de boue.

### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Aléa inondation



# Un risque d'inondation important et avéré sur le territoire

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, elle est due à des pluies importantes et/ou durables.

Elle peut se traduire par :

- Un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- · Des crues torrentielles,
- Un ruissellement en secteur urbain.

Le territoire intercommunal à l'image du département est concerné par le risque inondation.

Dans l'Aisne, plusieurs crues conséquentes ont été déplorées :

- Crues du 17 décembre 1993 au 2 janvier 1994 : 240 communes sinistrées,
- Crues du 17 janvier au 8 février 1995 : 175 communes sinistrées,
- Crues de janvier 2011 : fonte des neiges, débordement de la rivière Oise : 82 communes sinistrées.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, le risque inondation est lié à la présence de la Somme, mais surtout au risque d'inondation par ruissellement. Les 39 communes étudiées ont toutes subi au minimum un arrêté portant reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour des inondations associées à des coulées de boues, soit 113 arrêtés.

D'après la base de données Géorisques, 11 communes sont concernées par ce risque : Artemps, Dury, Essigny-le-Petit, Fontaine-les-Clercs, Gauchy,

Lesdins, Ollezy, Remaucourt, Saint-Quentin, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand.

Un Plan de Prévention du Risque Inondation et Coulées de boue (PPRi) a été approuvé le 22/12/2011 sur la Vallée de la Somme entre Dury et Séquehart et concerne en outre les communes précédentes. Celui-ci définit des mesures de prévention, protection et sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques mais aussi celles qui incombent aux particuliers. Le PPR vaut servitude d'utilité publique et doit donc être annexé au futur PLUi. Ce dernier devra ainsi être élaboré en prenant en compte ce PPRi.

Il doit permettre d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où la sécurité des biens et des personnes ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les zones inondables. Il doit également permettre de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver le risque pour les zones situées en amont ou en aval, soit entre autres, éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau pas justifié par la présence de lieux fortement urbanisés.

Le PPR définit quatre zones dont trois directement exposées au risque d'inondation :

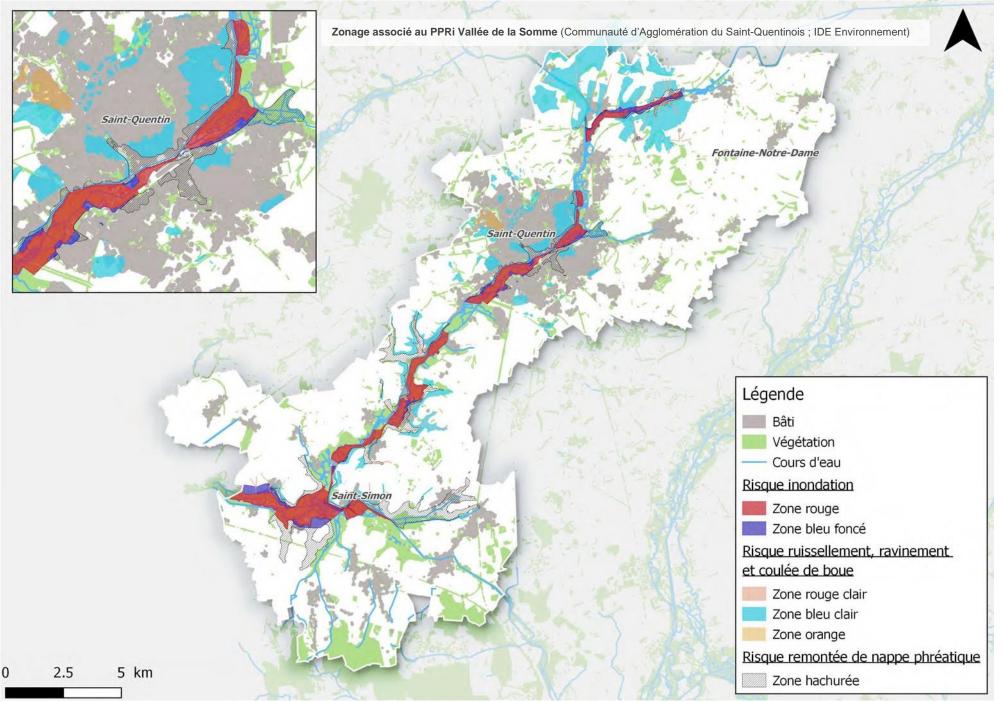
• Une zone rouge qui inclut les zones les plus exposées, où les inondations par débordement de la Somme, les phénomènes de ruissellement et de coulées de boue (rouge clair), sont redoutables en raison de l'urbanisation et de l'intensité de leurs paramètres physiques (phénomènes rapides pour les coulées de boue, hauteur d'eau importante de la rivière, vitesse d'écoulement importante) ainsi que les zones d'expansion des crues, quelle que soit la hauteur d'eau. Il semble nécessaire de les préserver de toute urbanisation pour conserver les champs d'expansion naturelle des crues.

- Une zone bleue qui inclut les zones urbanisées inondables par débordement de la Somme ou exposées aux phénomènes de ruissellement et coulées de boue (bleue claire), sauf degré d'exposition exceptionnel. Elle est vulnérable mais les enjeux d'aménagement urbain sont tels qu'ils justifient des dispositions particulières. Ces zones bleues sont dites constructibles sous réserve de prescriptions et/ou de recommandations permettant de prendre en compte le risque :
- Une zone orange qui inclut les zones industrielles, commerciales, tertiaires et économiques à vocation à y rester les plus exposées, où les inondations sont redoutables en raison de l'urbanisation et de l'intensité de leurs paramètres physiques.
- Une zone hachurée qui inclut les zones de remontée de nappe phréatique, tous secteurs confondus.
- Une zone blanche non directement exposée.

L'ensemble des prescriptions recensées dans le règlement du PPRI pour chacune des zones devra être respecté par le PLUi. Celui-ci ne présente cependant pas de forte contrainte pour le territoire, étant donné qu'il ne concerne qu'environ un quart des communes, et que le risque majorant est localisé à proximité immédiate de la Somme.

### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Aléa inondation





# RISQUES NATURELS ETTECHNOLOGIQUES - Risque in ondation



# Documents de gestion et de prévention du risque inondation locaux

<u>Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin</u> Artois-Picardie

A l'échelle du bassin Artois-Picardie, l'outil de mise en œuvre de la Directive Inondation nationale est le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), document approuvé en décembre 2015. Il définit à l'échelle du bassin les objectifs de gestion des risques d'inondation, eux-mêmes déclinés des priorités d'action définies par l'Etat et les parties prenantes dans la stratégie nationale (SNGRI).

Ce PGRI doit être pris en compte dans le SCoT et ce dernier doit être compatible avec celui-ci.

#### Le PAPI de la Somme 2015-2020

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Somme est un appel à projet lancé en 2002 dans le but de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation. C'est un outil de programmation et financier qui s'organise autour d'une gouvernance regroupant les acteurs clés du projet sur le territoire. Un second PAPI a été déposé en 2015 afin de poursuivre la dynamique de prévention des inondations déjà initiée. Celui-ci est aujourd'hui opérationnel. Ce PAPI prévoit 24 actions permettant de répondre à 5 objectifs majeurs visant à améliorer la connaissance, la prévision, la résilience, la préparation des inondations, et poursuivre l'aménagement de la vallée de la Somme face à ce risque. Ces actions ne concernent cependant pas directement le territoire intercommunal.

#### La SLGRI de la Somme

Le territoire intercommunal est inclus au sein du bassin de la Somme. Au sein de celui-ci, deux Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) ont été définis. De fait, celui-ci a du se doter d'une stratégie locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Celle-ci doit répondre à 6 objectifs prioritaires identifiés dans le PGRI, soit :

- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation,
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Renforcer le dispositif de prévision des crues,
- Intégrer le risque d'inondation dans les outils d'aménagement du territoire existants,
- Maîtriser les écoulements par la mise en œuvre de méthodes dites douces de réduction de l'aléa.
- Et améliorer la gouvernance.

#### Les outils de surveillance

Le Service de Prévision des Crues (SPC) Grand Delta assure un suivi des principaux cours d'eau du département. Le SPC a notamment pour mission la détermination du risque de crue dans les 24h à venir, et à l'indiquer par une couleur sur une carte de vigilance au droit des cours d'eau réglementairement surveillés du département. Il doit également en préciser l'évolution probable. Le grand public a la possibilité de consulter le site internet Vigicrue pour visualiser ces cartes : <a href="https://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a>.

Les prévisions du SPC sont basées sur des données pluvio-hydrométriques observées en temps réel, des prévisions de MétéoFrance et de la saturation des sols. Les guatre niveaux définis sont les suivants :

- · Niveau 1 vert : pas de vigilance particulière,
- Niveau 2 jaune : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs,

- Niveau 3 orange : risque de crue génératrice de débordements importants,
- Niveau 4 rouge : risque de crue majeure.

#### Lutter contre le ruissellement urbain

Outre les inondations par crue liées à la présence de la Somme, le ruissellement des eaux pluviales constitue également un enjeu important sur le territoire.

En effet, l'imperméabilisation croissante des sols (routes, parkings, toitures...) et les pratiques culturales limitent l'infiltration des précipitations. Le réseau pluvial est alors souvent saturé et par conséquent cela engendre des écoulements superficiels plus ou moins importants et souvent rapides lors des épisodes pluvieux au sein même des rues des communes.

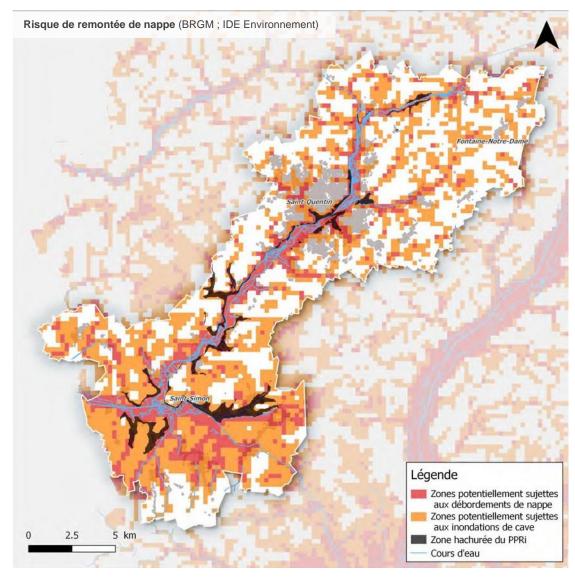
Cette problématique devra ainsi être prise en compte au sein du document d'urbanisme et des mesures devront être prises telles que privilégier des systèmes de parkings perméables enherbés par exemple.

La réalisation de schémas directeurs en assainissement pluvial est de plus particulièrement préconisée, afin d'identifier les zones présentant les enjeux les plus forts et de concevoir les dispositifs de gestion des ruissellements les plus adaptés.

Cette problématique est liée aux phénomènes de ravinement et coulées de boues, qui sont détaillés dans le chapitre relatif aux mouvements de terrain.

# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Risque de remontée de nappe





#### Un risque modéré de remontée de nappe sur le territoire

Les nappes phréatiques sont également dites « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe. Néanmoins, lorsque des éléments pluvieux exceptionnels surviennent en contexte de niveau d'étiage inhabituellement élevé, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe. On conçoit que plus la zone nonsaturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.

Au sein des aquifère calcaires et crayeux, des zones sensibles aux inondations par remontées de nappe sont définies. Ces zones sensibles correspondent à un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Ainsi, plusieurs zones sont identifiées sur le territoire :

- Des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe (rouge),
- Des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave (orange).

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est concerné par un risque de débordement de nappe aux abords des cours d'eau majoritairement, et par un risque d'inondation de cave principalement dans sa partie sud, mais aussi ponctuellement sur l'ensemble du secteur. Le PPRI a également recensé des zones sujettes au risque de remontée de nappe phréatique.

Quatre arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle ont été recensés relativement au risque de remontée de la nappe sur le territoire.

Les phénomènes de remontées de nappe n'impliquent pas de fait une interdiction d'urbaniser, mais nécessitent de prendre des précautions dans les constructions (pas de sous-sol par exemple, dispositif anticapillarité). Toutefois, ils peuvent localement se superposer avec la présence de zones humides ou s'ajouter à d'autres problématiques liées au risque, ces phénomènes devant par conséquent être appréciés dans leur globalité et en fonction des circonstances locales.



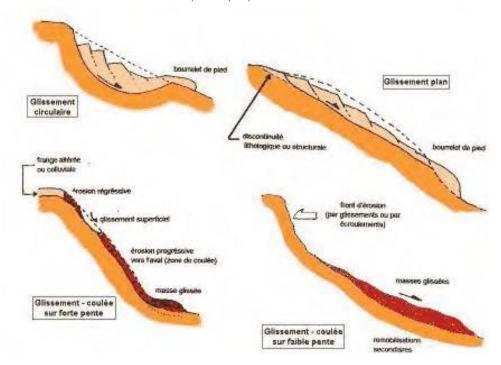
#### Effondrement de cavité (BRGM)



#### Glissement de terrain (Géorisques)



#### Différents lissements de terrain (Géorisques)



Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Deux types de mouvements doivent être différenciés :

- Les mouvements lents correspondant à des tassements, affaissements, glissements de terrain, retrait-gonflement des argiles,
- Les mouvements rapides : effondrements de cavités souterraines, chutes de pierres/éboulements rocheux.

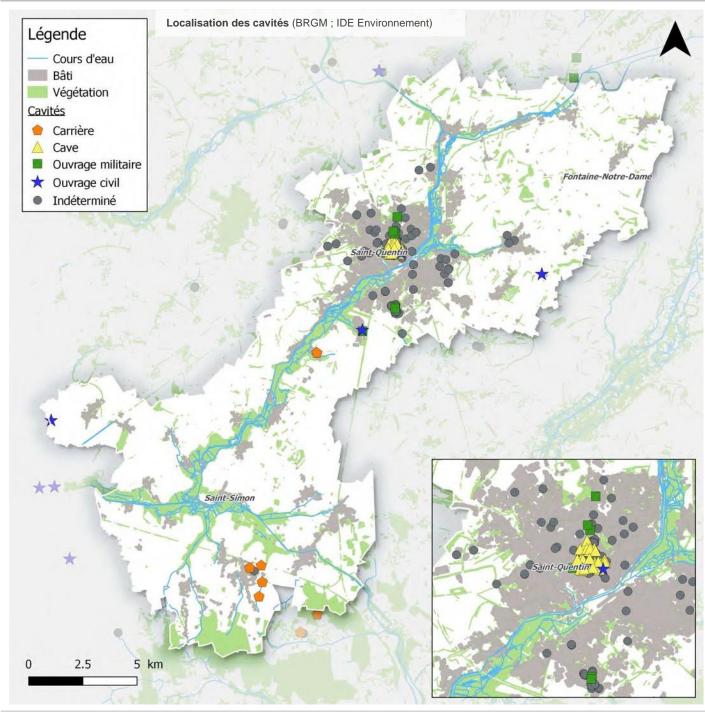
Ainsi, la présence de failles ou cavités, la nature géologique, le relief ou encore la présence d'eau et sa variation en fonction des saisons peuvent déclencher un mouvement de terrain. Par ailleurs, du fait des pluies virulentes pouvant survenir à la fin de l'été notamment, les sols peuvent se retrouver saturés en eau et ainsi mobiliser des volumes de terrain, qui se déplacent le long des pentes. Des glissements superficiels peuvent également survenir après de très fortes pluies, au niveau de formations plus meubles.

# Prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme

Les affaissements et effondrements de terrain, les chutes de pierres ou de blocs et les phénomènes de retrait-gonflement des argiles peuvent engendrer des dégâts importants sur les habitations. La prise en compte de ce phénomène n'interdit pas l'urbanisation, mais appelle à une gestion des ruissellements et une maîtrise de l'urbanisation au regard de ces phénomènes.

Cette prise en compte peut faire intervenir des mesures de prévention et/ou de résorption des phénomènes établies à petite et grande échelles (maîtrise de l'urbanisation dans les lignes d'écoulements, maîtrise des ruissellements des terres agricoles à l'échelle des bassins versants, maîtrise de l'érosion des sols...). Le PPR Mouvement de terrain vaut servitude d'utilité publique et devra être annexé au PLUi. De fait, tout aménagement des cavités, nécessitera une consultation des services techniques municipaux et de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

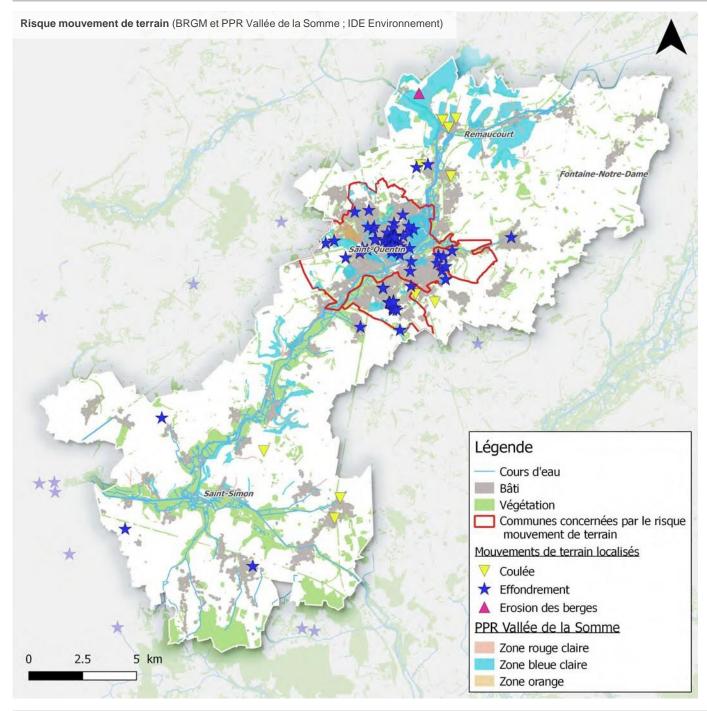




#### Mouvements de terrain identifiés

- Sur le territoire, 3 communes sont concernées par un risque de mouvement de terrain, et 113 catastrophes naturelles liées à ce risque (coulées de boues ou mouvements de terrain) ont été recensées depuis 1982.
- Sur le territoire, les mouvements de terrain sont ainsi principalement liés aux inondations et coulées de boues, mais également à la présence de cavités souterraines. Un glissement de terrain a de plus été recensé sur la commune de Flavy-le-Martel.
- En effet, un autre risque de mouvement de terrain est lié à la présence de cavités souterraines et à leur évolution, qui peut entraîner un effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface. De nombreuses cavités sont recensées sur le territoire : ce risque n'est ainsi pas à négliger. La plupart sont situées au niveau de la commune de Saint-Quentin, et sont constituées de cave ou ouvrages militaires, la plupart étant cependant indéterminées (cf. carte suivante). Beaucoup des mouvements de terrain recensés sont localisés au niveau d'une de ces cavités.





#### Ruissellement, ravinement et coulées de boue

- L'imperméabilisation croissante des sols (routes, parkings, toitures...) et les pratiques culturales limitent l'infiltration des précipitations. Le réseau pluvial est alors souvent saturé et par conséquent cela engendre des écoulements superficiels plus ou moins importants et souvent rapides lors des épisodes pluvieux au sein même des rues des communes. Les porteurs de projets doivent éviter au maximum les nouvelles imperméabilisations en recourant aux techniques disponibles ou à défaut en compensant l'imperméabilisation par des systèmes de rétention au plus près de la source notamment sur les zones urbaines prioritaires.
- Cette problématique devra ainsi être prise en compte au sein du document d'urbanisme et des mesures devront être prises telles que privilégier des systèmes de parkings perméables enherbés par exemple.
- La réalisation de schémas directeurs en assainissement pluvial est ainsi de plus particulièrement préconisée, afin d'identifier les zones présentant les enjeux les plus forts et de concevoir des solutions de gestion des eaux pluviales adaptées.
- Des coulées de boues associées aux inondations interviennent ainsi régulièrement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, suite aux pluies importantes qui peuvent survenir. Elles se manifestent par un déplacement brutal d'une couche superficielle de terre suite à des averses violentes. Elles sont dues à une inclinaison du terrain et à la nature instable de la couche superficielle du sol. Ce risque est traité conjointement au risque inondation au sein du PPRI. Des zones spécifiques sont identifiées, en rouge clair et bleu clair spécifiquement pour les coulées de boues.



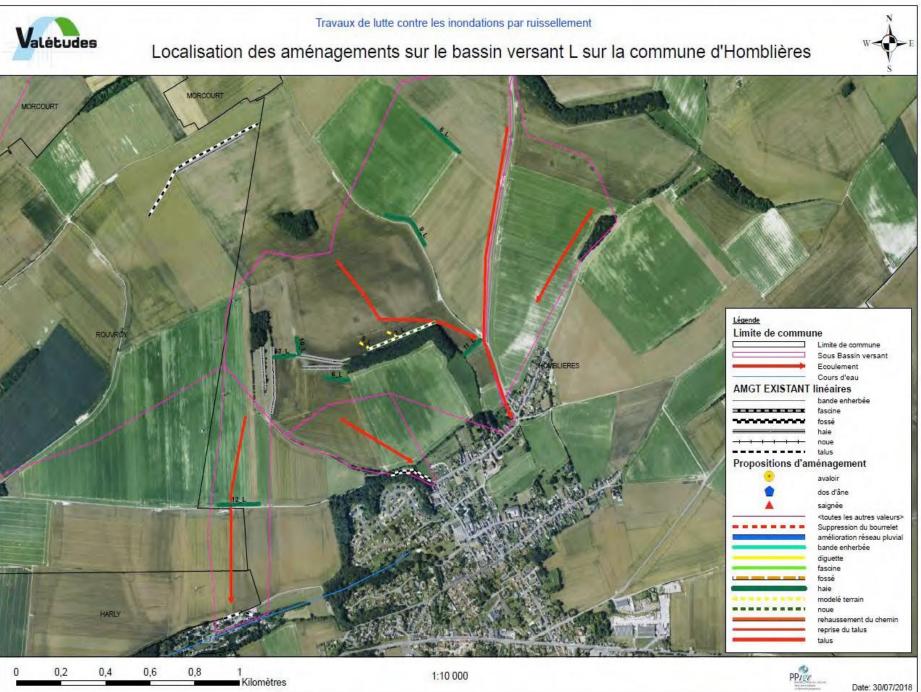
Synthèse des principes d'aménagement envisagés en fonction des enjeux (BE Emergence)

Occurrence Type visée d'occurrence		But recherché	Où agir ?	Que faire ?	
Annuelle	Courante	Protéger les terres contre l'érosion	Parcelle/ Inter-parcellaire	Haie, talus planté, bande enherbée	
Décennale	Moyenne	Protéger les infrastructures et les installations fréquemment inondées	Si nécessaire, en aval de chaque sous-bassin versant	Prairie inondable	
Centennale Exceptionnelle		Protéger les installations vulnérables contre les épisodes rares	Au droit de chaque installation vulnérable	Protection périmétrale (rehausse des paliers et des accès garage)	

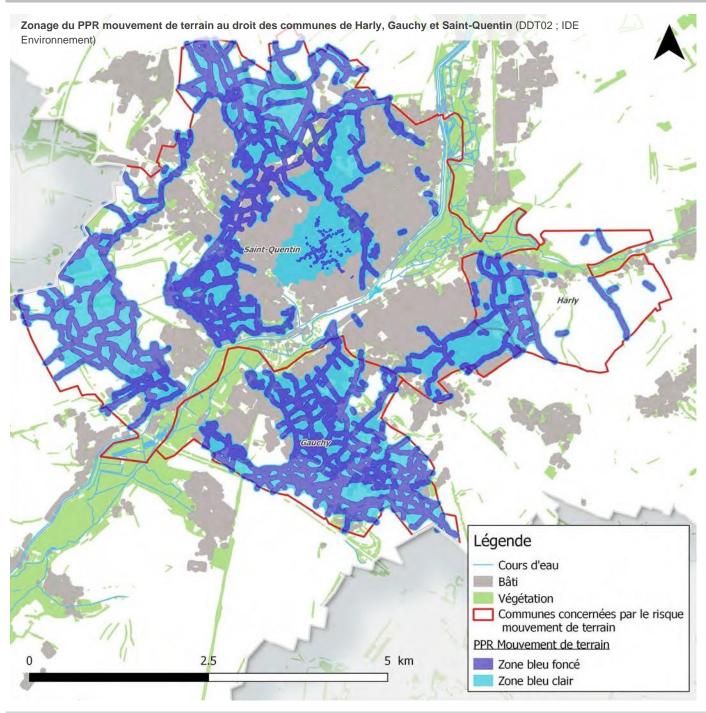
#### Etude relative aux coulées de boues

- Une étude sur les coulées de boues a été menée en 2011 sur les communes concernées par le PPRi suite aux précipitations exceptionnelles de septembre 2008 afin d'évaluer les volumes de ruissellements et de mettre en place des aménagements particuliers permettant de freiner et limiter les phénomènes de coulées de boue. Ce projet s'inscrit ainsi dans le contexte du SAGE Haute Somme qui cible en particulier la lutte contre l'érosion des sols.
- L'étude a été menée conjointement avec les agriculteurs locaux sur les terres desquels les mesures ont été envisagées. Ils ont été sensibilisés à certaines pratiques permettant de limiter le tassement des sols et favorisant de fait l'infiltration.
- Les propositions d'aménagement ont reposé sur les principes suivants et les enjeux du tableau ci-contre :
  - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol plutôt que son écoulement rapide et concentré en fond de vallon,
  - Créer des freins, des ruptures dans le profil en long de la plus grande pente,
  - Collecter les ruissellements les plus importants au sein de prairies inondables.
- Les aménagements prévus sont alors constitués de haies, talus, rehaussement, plans d'eau non permanents (mares, noues, fossés, surfaces inondables), fossés enherbés, protections de berges par enrochement. Ce programme sera ainsi pris en charge en partie par l'agence de l'eau.
- L'ensemble de cette étude est donnée en annexe. Un extrait est présenté ci-après.







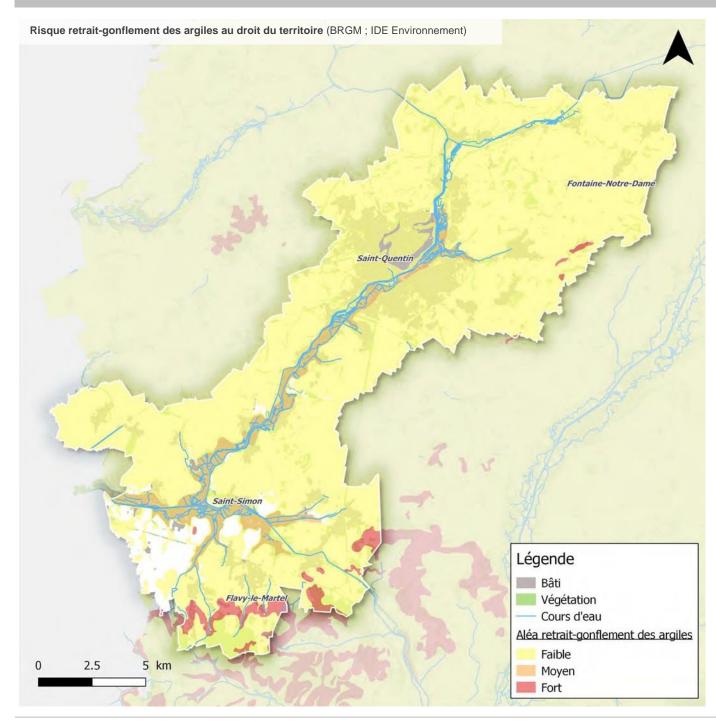


# Le PPR Mouvement de terrain de Gauchy, Harly et Saint-Quentin

- Face au risque de mouvement de terrain identifié sur les trois communes de Gauchy, Harly et Saint-Quentin, un plan de prévention du risque mouvement de terrain a été prescrit le 22/12/2006 et approuvé le 29/10/2014. Celui-ci définit des mesures de prévention, protection et sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques mais aussi celles qui incombent aux particuliers. Le PPR vaut servitude d'utilité publique et doit donc être annexé au futur PLUi.
- Ainsi, le PPR définit trois zones réglementaires définies par la présence avérée ou potentielle de cavités souterraines. Un règlement spécifique à chaque zone est définit dans le PPR:
  - Une zone bleu-foncé qui représente des cavités répertoriées sur des plans, et donc avérées, qu'elles soient remblayées ou non.
  - Une zone bleu-clair qui représente des cavités supposées,
  - Une zone blanche qui représente le reste du territoire.
- Dans les zones bleu foncé et bleu clair, pour tout projet nouveau, une reconnaissance du sous-sol préalable est obligatoire au sein de ces zones, et devra comprendre une étude géotechnique, afin de définir la nature des travaux de mise en sécurité nécessaire, afin de garantir la stabilité des sous-sols. Dans la zone blanche, il n'existe pas de dispositions particulières, mais il est cependant recommandé d'effectuer une recherche d'éventuelles cavités au droit des nouveaux projets.

# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Retrait – gonflement des argiles





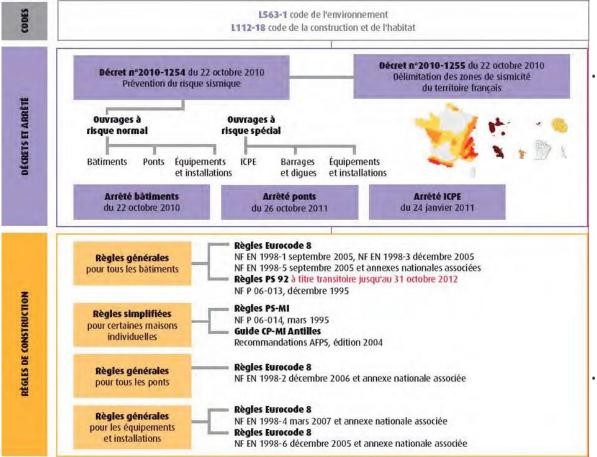
#### Retrait-gonflement des argiles

- territoire de Communauté d'Agglomération est situé sur un socle crayeux, parfois sableux, mais peu de formations argileuses y sont recensées. Ce sont ces dernières qui sont à l'origine du phénomène que l'on appelle « retrait- gonflement des argiles ». En période humide, elles fixent l'eau provoquant une augmentation de leur volume. A l'inverse, en période sèche, elles s'assèchent et leur volume diminue. Ce phénomène peut ainsi entraîner des dégâts importants en surface au niveau des constructions et des infrastructures. Ainsi, aucune catastrophe naturelle vis-à-vis de cet aléa n'a été recensée sur le territoire de l'agglomération.
- Ainsi, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est bien préservé vis-à-vis de ce risque : la majorité des terrains se situe en zone d'aléa faible, tandis que les abords des cours d'eau sont classés en zone d'aléa moyen. Une faible zone est concernée par un aléa fort, au sud du territoire. Des formations argileuses ponctuelles y sont en effet recensées, intercalées au sein des sols limono-sableux.

# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES - Risque sismique



#### Règlementation applicable au risque sismique et aux constructions (MEDDE)



#### Un risque sismique très faible

- Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des crevasses dans le sol et parfois en surface. Les séismes sont avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques qui est concentrée le long des failles.
- Un séisme est caractérisé par :
  - Son foyer : c'est l'endroit de la faille d'où partent les premières ondes sismiques,
  - Son épicentre : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer,
  - Sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. La plus connue est celle de Richter.
  - Son intensité : mesure des effets et dommages du séisme en un lieu donné.
  - La fréquence et la durée des vibrations : incidences sur les effets du séisme en surface.
  - La faille activée : verticale ou inclinée. Elle peut se propager en surface et provoquer des phénomènes annexes importants.
- L'Aisne et plus particulièrement le territoire de la communauté d'agglomération ne comportent que très peu de failles. Ainsi, l'ensemble des 39 communes du PLUi est concerné par un risque sismique d'intensité très faible (zone 1) selon le décret interministériel n°2010-1254 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité sur le territoire français. Aucun arrêté de catastrophe naturelle n'a été recensé sur le territoire vis-à-vis de ce risque.
- Dans les zones de catégorie 1, il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages dits à risque « normal ».
- La base d'une bonne conception parasismique repose sur les principes suivants: tenir compte de la nature des sols (plus le sol est meuble, plus les effets du séisme sur le bâtiment sont importants), et préférer les formes simples en limitant les effets de torsion et assurer la reprise des efforts sismiques.

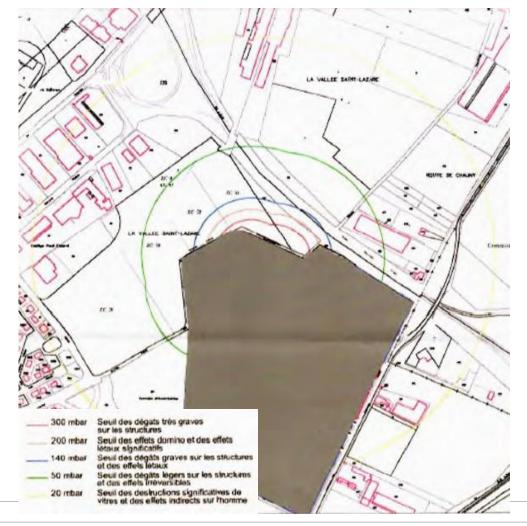
### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES - Risque technologique



#### Caractéristiques des usines SEVESO présentes sur le territoire (Base des installations classées)

Commune	Nom SEVESO	Туре	Etat	Statut Seveso	Danger
GAUCHY	SOPROCOS	Industrie Chimique (cosmétique)	En fonctionnement	Seuil Bas	Produits inflammables
NEUVILLE- SAINT-AMAND	SAS SICAPA	Achats d'agro- fournitures	En fonctionnement	Seuil Haut	Produits inflammables et/ou toxiques
FLAVY-LE MARTEL	ACOLYANCE (ex COHESIS)	Silo de céréales de plus de 15000 m³	En fonctionnement	Seuil Bas	Produits inflammables et/ou toxiques

Localisation des zones d'effet de surpression au droit de l'usine de SOCOPROS sur la commune de Gauchy (DREAL de l'Aisne)



#### Un risque lié à des ICPE et trois SEVESO

- Le risque technologique est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une règlementation stricte et à des contrôles réguliers. Il s'agit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des établissements SEVESO. Le risque technologique peut également être lié à la présence de silos de plus de 15 000 m³ pouvant dégager des poussières inflammables.
- Sur le territoire intercommunal, plusieurs ICPE sont implantées, et 4 communes sont alors concernées par le risque industriel : Flavy-le-Martel (1 silo), Gauchy (11 installations industrielles), Saint-Quentin (24 installations industrielles) et Neuville-Saint-Amand (1 installation), cette dernière étant également concernée par un PPRT.
- Trois établissements SEVESO sont identifiés sur le territoire et leurs caractéristiques sont reprises au sein du tableau ci-contre.
- L'usine SEVESO SICAPA située sur Neuville-Saint-Amand fait l'objet d'un PPRT. Celui-ci est détaillé plus précisément ci- après.
- Sur la commune de Gauchy, l'usine SEVESO SOPROCOS ne fait pas l'objet d'un PPRT, ni de servitudes d'utilité publique. Cependant, l'étude de dangers doit faire l'objet d'un réexamen, qui pourrait à terme conduire à instaurer de telles règlementations, qui devraient être intégrées dans le futur document d'urbanisme.
- Les cartographies établies dans la précédente étude de danger et délimitant les zones d'effets indirects par surpression sont établies ci-contre. Les règles d'urbanisme devront inclure des dispositions permettant de réduire la vulnérabilité des projets dans les zones d'effet de surpression.

### RISQUES NATURELS ETTECHNOLOGIQUES - Risque technologique





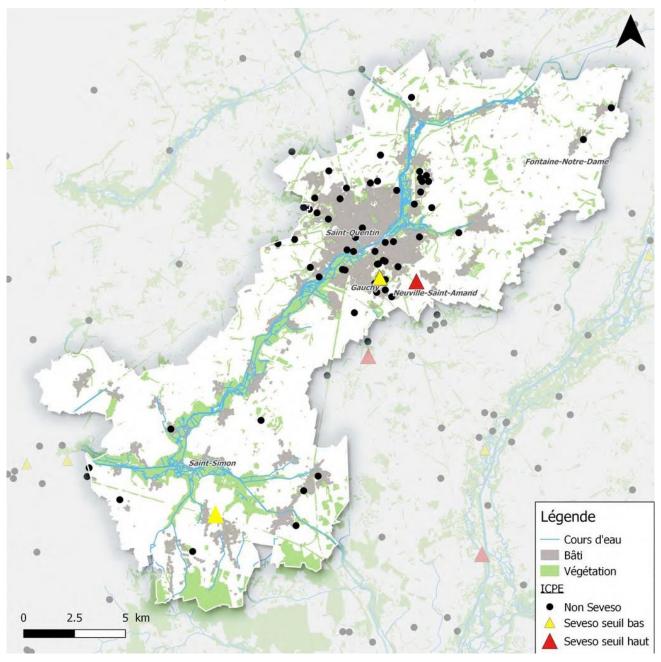
#### **PPRT Neuville Saint Amand**

- Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été établi pour la SAS SICAPA localisée sur la commune de Neuville-Saint-Amand et classée usine SEVESO Seuil Haut. Celui-ci vaut servitude d'utilité publique et devra être annexé au PLUi.
- Ce PPRT comprend un zonage des secteurs à risque, et un règlement spécifique à chaque zone, précisant notamment les mesures d'interdiction et prescriptions, ainsi que les mesures de protection des populations.
- Le plan de zonage est présenté ci-contre. Il définit une zone d'interdiction stricte qui n'englobe qu'une superficie située aux alentours immédiats de l'usine SEVESO, constituée principalement de parcelles agricoles et ne concerne pas les zones urbaines de la commune. Une voie ferrée longe cependant l'usine à l'ouest. Cette zone correspond à une exposition des personnes à des niveaux d'aléas très forts pour un effet thermique et/ou de surpression, et fort pour un effet toxique. Elle a été définie par une étude de danger qui a identifié un risque de BLEVE (vaporisation violente à caractère explosif consécutif à la rupture d'un réservoir) d'un camion citerne de propane, et de VCE (explosion) de la chaufferie.
- Au sein de celle-ci, toutes les occupations du sol autres que celles liées à l'usine ou aux activités agricoles, à l'exception des constructions, sont interdites.
- Relevant qu'un arrêté préfectoral complémentaire en date du 17 octobre 2018 autorise l'exploitation de l'extension de l'entrepôt de stockage de produits phyotopharmaceutique.

# RISQUES NATURELS ETTECHNOLOGIQUES - Risque technologique

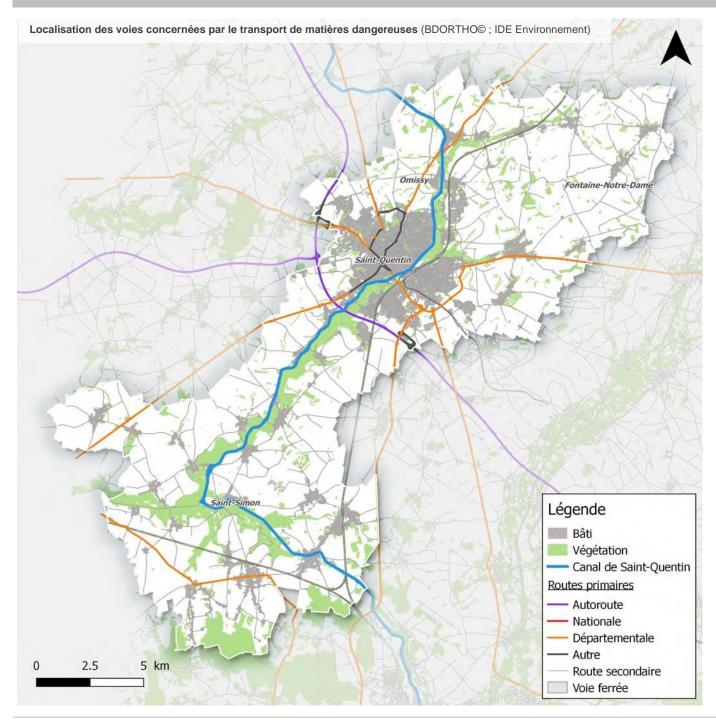


Localisation des ICPE et usines SEVESO (Base des installations classées ; IDE Environnement)



### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Transport de matières dangereuses



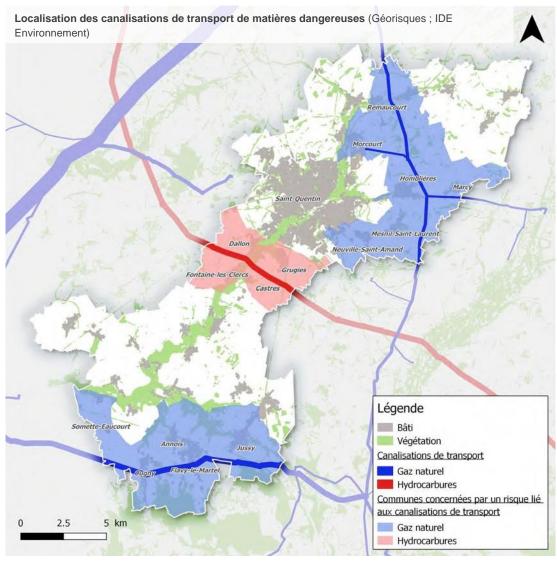


# Risques de transport par voie terrestre et hydrographique

- Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, maritime ou fluviale ou par canalisation. Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de transport de matières dangereuses peut survenir pratiquement n'importe où.
- Le risque de transport de matières dangereuses a été identifié sur le territoire, au droit des deux communes de Omissy et Saint-Quentin.
- Sur la commune de Saint-Quentin, le réseau routier en place est effectivement important, et ce risque est donc multiplié par rapport aux communes plus rurales éloignées des grands axes. Celui-ci est ainsi lié à la présence de l'autoroute A26 en périphérie, et la présence d'une voie ferrée traversant la commune. Des transporteurs empruntent quotidiennement l'autoroute, et sur la voie ferrée, du fret occasionnel peut avoir lieu de manière hebdomadaire.
- De plus, des quais de déchargement le long du Canal de Saint-Quentin sont présents sur ces deux communes, et peuvent ainsi occasionner un tel risque.

### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Transport de matières dangereuses





#### **Transport par canalisations**

Par ailleurs, le risque de transport de matières dangereuses lié à la présence d'une canalisation de gaz et d'hydrocarbures est recensé sur le territoire. En effet, plusieurs canalisations sont présentes et concernent les communes suivantes : Remaucourt, Essigny-le-Petit, Morcourt, Homblières, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Neuville-Saint-Amand, Somette-Eaucourt, Cugny, Annois, Flavy-le-Martel, Jussy pour le gaz et Dallon, Fontaine-les-Clercs, Castres, et Grugies pour les hydrocarbures.

Les canalisations de gaz recensées sur le territoire sont les suivantes :

- DN250-1968-Beaurevoir Homblières,
- DN250-1968-Homblières Travecy,
- DN150-1969-Homblières Morcourt,
- DN150-1969-Homblières Thenelles.
- DN400-1996-Nesle Travecy.

La canalisation d'hydrocarbures est celle d'Urvillers-Cambrai.

La présence de ces réseaux implique des servitudes d'utilité publique qui devront elles aussi être annexées au PLUi. Les emprises de celles-ci sont localisées sur la cartographie ci-contre (servitude la plus contraignante) :

- Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux du phénomène dangereux de référence majorant : au sein de celle-ci, la délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur, ou en cas d'avis défavorable de ce dernier, l'avis favorable du Préfet.
- Servitude SUP2, correspondant à la zone d'effets létaux du phénomène dangereux de référence réduit : l'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur à l'intérieur de cette zone est interdite.
- Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs du phénomène dangereux de référence réduit : l'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur à l'intérieur de cette zone est interdite.

### RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Synthèse et perspectives d'évolution



Enjeux et hiérarchisation (IDE Environnement)

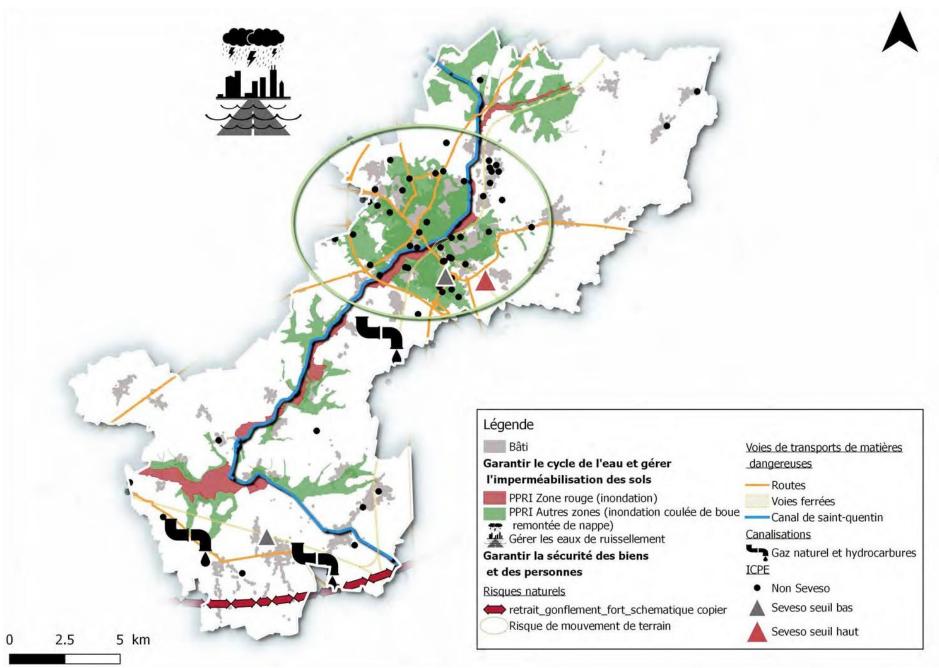
Niveau d'enjeux	Enjeux identifiés
1	Prise en compte des risques naturels et technologiques majeurs dans la planification territoriale, et notamment des risques d'inondations et coulées de boues, mouvement de terrain et risque industriel, dans un contexte de changement climatique.
1	Réduire les facteurs d'aggravation du ruissellement urbain et agricole.
1	Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels majeurs : inondation et mouvements de terrain.
1	Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques industriels et technologiques.
1	Ne pas accroitre l'aléa: La gestion du phénomène d'inondation peut supposer à la fois une action de fond (maîtrise des ruissellements par maintien d'un couvert végétal permanent –forêt, haies, prairies-, mesures agroenvironnementales) et des mesures ponctuelles de préventions ou de protections contre les risques (schéma d'eau pluviales, ouvrages de rétention, hydraulique douce, préservation des lignes d'écoulement).
1	Prendre en compte les phénomènes de mouvement de terrain dans la planification territoriale : La gestion du phénomène d'effondrement des cavités au regard de l'urbanisation implique des actions ciblées :  • soit dans un objectif préventif par identification de secteurs recevant effectivement des vides souterrains dangereux (gestion des activités et urbanisations sur et aux abords de ces vides),  • soit dans le cadre de mesures de résorption du risque en rendant les cavités concernées inertes (comblement avec du sable, par exemple).
3	Développer une culture du risque et une prise de conscience de la vulnérabilité de l'Homme face aux éléments naturels.

- Plusieurs risques sont ainsi identifiés sur le territoire intercommunal, et celui-ci a fait l'objet de nombreux arrêtés portant reconnaissance d'état de catastrophe naturelle depuis 1982.
- Le plus important est le risque d'inondation, celui-ci pouvant également entraîner des coulées de boues conséquentes et des ruissellements importants. Un PPRi est ainsi approuvé sur les communes concernées, et permet d'établir des règles d'implantation des constructions en fonction du zonage. Des schémas d'assainissement pluvial devront en outre être réalisés sur le territoire afin d'adapter les solutions compensatoires des projets et limiter l'imperméabilisation des sols.
- D'autre part, un risque identifié sur le territoire est celui du mouvement de terrain. Celui-ci est lié à plusieurs phénomènes : d'une part, les coulées de boue liées aux inondations, la présence de cavités souterraines pouvant provoquer un effondrement des couches superficielles, ou encore des glissements de terrain.
- Un PPR lié au mouvement de terrain provoqué par des cavités est ainsi en vigueur sur 3 communes : Saint-Quentin, Gauchy et Harly.
- Par ailleurs, le territoire compte plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont trois établissements classés SEVESO. Un PPRT est en cours pour l'une des industries recensées, et un second pourrait être établi.
- Des canalisations de transport de matières dangereuses (hydrocarbures, gaz naturel) traversent également le territoire, ainsi que des voies soumises à ce risque (routes, autoroute, voie ferrée, canal).
- L'ensemble des PPRn et PPRT devront être annexés au PLUi, celui-ci devra ainsi tenir compte des zonages existants lors de la délimitation des futures zones à urbaniser, et il prendra en considération les prescriptions associées.

# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – Synthèse et perspectives d'évolution



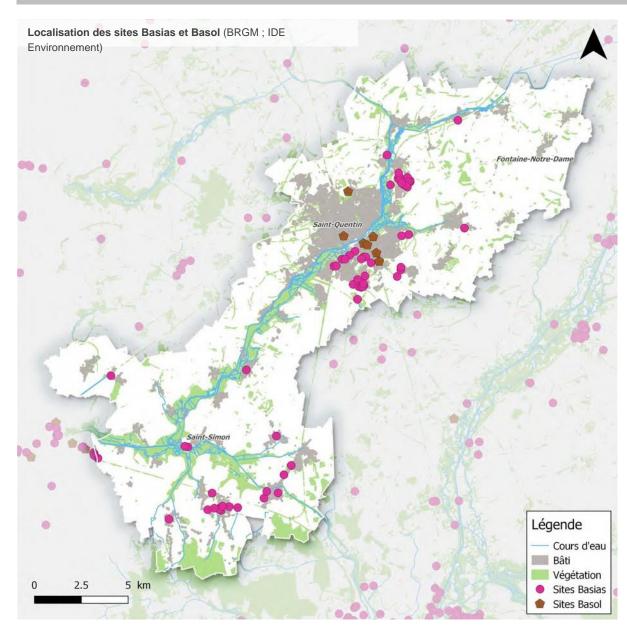
Synthèse des enjeux liés aux risques (Géorisques, BRGM, DDT02 ; IDE Environnement)





### **NUISANCES ET POLLUTIONS - Sites et sols pollués**





#### Sites BASIAS et BASOL

7 sites ou sols pollués (ou potentiellement pollués), appelant une action des pouvoirs publics sont recensés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans la base de données nationale BASOL. Il s'agit des sites suivants, tous localisés autour de la commune de Saint-Quentin:

- Agence d'exploitation d'EDF/GDF: ancien site ayant accueilli une usine de fabrication du gaz à partir de distillation de la houille, actuellement utilisé pour les besoins d'EDF/GDF.
- TEXMAILLE: blanchiment, teinture, impression, le site n'est plus utilisé aujourd'hui.
- Liquidation THIOURT par Maître François WALLYN Syndic Liquidateur: ancien chantier de récupération de métaux, ferrailles et divers déchets négociables, occupé par un commerce de détail depuis 2005 environ. Actuellement fermé.
- DMS (TOTAL): dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel.
   Le site accueillait des installations de stockage de combustibles divers. Il y a désormais un Lidl sur cette ancienne friche; il apparait toutefois dans la base BASOL.
- Consorts DANTEC, ex SARL « AUTO-SOLUTION » : dépôts de ferraille, ancien siège d'une entreprise de bâtiment et travaux publics, réaffecté suite à un usage de casse automobile. Société aujourd'hui disparue.
- Ex Ets HAUBOURDIN: récupération, dépôts de ferraille, ancien site secondaire en bordure de voie ferrée avec raccordement d'un ferrailleur récupérateur dont la ville a fait l'acquisition.
- Rue d'OSTENDE : mécanique, électrique, traitement de surface, ancienne usine motobécane dont les bâtiments sont rasés.

En cas de réaménagement de ces sites, l'usage retenu devra être compatible avec l'état du milieu. Dans le cas contraire, des études devront être menées afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour rendre compatible l'usage envisagé avec l'état du milieu. Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire intercommunal, 67 sites industriels ou de service (en activité ou non) géolocalisés, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, sont recensés dans la base de données nationale BASIAS.

#### **NUISANCES ET POLLUTIONS – Nuisances sonores**

AGGLO ... SAINT QUENTINOIS

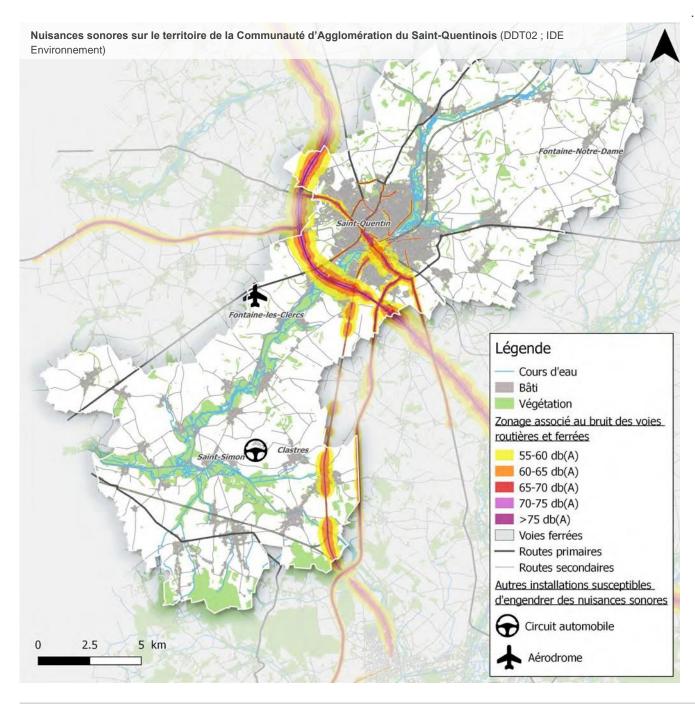
- La politique de lutte contre les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : le classement sonore des infrastructures de transports terrestres issu de la loi n° 92 -1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et un dispositif européen et les cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement issu de la directive européenne n°2002 49-CE du 25 juin 2002.
- Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Il ne s'agit ni d'une servitude, ni d'un règlement d'urbanisme, mais d'une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments situés dans les zones exposées au bruit devront respecter. Le classement sonore constitue une information des collectivités, des particuliers et des professionnels de la construction.
- Sont classées, toutes les routes dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal). Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : la largeur à partir du bord de l'infrastructure varie de 10 à 300 mètres selon la catégorie sonore (300 mètres pour la catégorie 2,100 mètres pour la catégorie 3,30

- mètres pour la catégorie 4 et 10 mètres pour la catégorie 5).
- La transposition en droit français de la directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement) a introduit l'obligation de réalisation de « cartes de bruit » aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations ainsi que de « Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement » (PPBE).
- Les cartes de bruit dites « de 1ère échéance » concernent les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (16 400 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 60 000 passages de train par an (164 trains/jour) et les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Ces cartes ont été publiées, dans le département de l'Aisne, par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2009 pour le réseau autoroutier et routier national, et un premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 décembre 2012. Les cartes du réseau routier départemental ont été publiées par arrêté préfectoral du 6 octobre 2011 et celles du réseau routier communal par arrêté préfectoral en date du 13 avril 2012.
- Les infrastructures suivantes sont concernées par des cartes de bruit de 1<sup>ère</sup> échéance au sein du territoire intercommunal :
  - L'A26 au niveau de Saint-Quentin, Gauchy, Fayet et Grugies,
  - La RD1029 au niveau de Saint-Quentin, Gauchy et Neuville Saint-Amand,

- Le boulevard de Verdun et la rue Alexandre Dumas à Saint-Quentin pour les cartes communales.
- Les cartes de « 2ème échéance » concernent les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (8 200 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de train par an (82 trains/jour) et les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces cartes ont été approuvées, dans l'Aisne, par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2013 pour le réseau routier national et autoroutier. Un second PPBE a alors été établi, et approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 février 2015 pour ces voies. L'arrêté modificatif du 23 mars 2018 porte sur le classement des infrastructures de transport terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit sur le réseau ferré.
- Les cartes de bruit relatives au réseau routier départemental ont été approuvées par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2013 et celles relatives au réseau routier communal par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2014. Ces derniers ont cependant été abrogés et remplacés par l'arrêté n°2018-615 du 26 novembre 2018 qui redéfinit les zones de bruit.

#### **NUISANCES ET POLLUTIONS – Nuisances sonores**

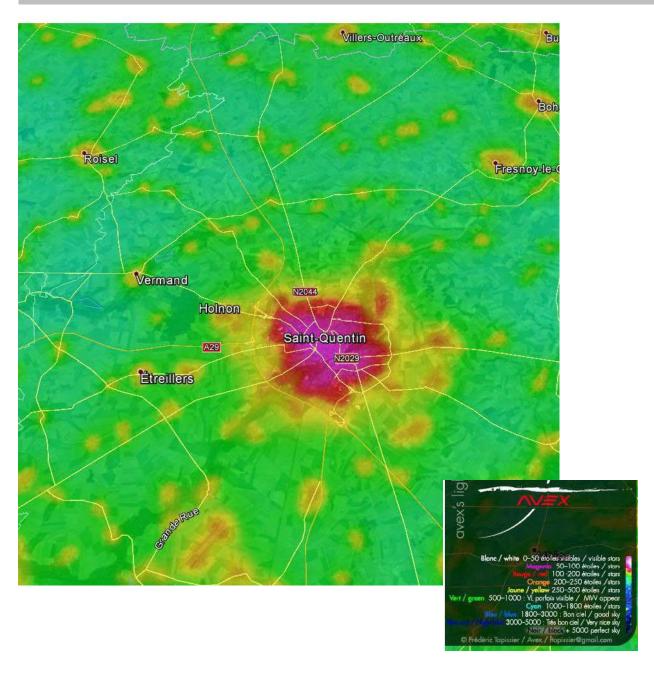




- Les infrastructures suivantes sont concernées par des cartes de bruit 2ème échéance au sein du territoire intercommunal:
  - L'A26 au niveau de Saint-Quentin, Gauchy, Fayet et Grugies,
  - Le réseau ferré au niveau de Saint-Quentin : ligne 242000 de Mennessis à Saint-Quentin,
  - La RD1029 au niveau de Saint-Quentin, Gauchy et Neuville Saint-Amand,
  - 17 routes communales au niveau de Saint-Quentin.
  - Enfin, plusieurs infrastructures pouvant engendrer du bruit pour le voisinage sont présentes sur le territoire:
  - Un aérodrome de loisir de Saint-Quentin Roupy, sur la commune de Fontaine-les-Clercs,
  - · Un circuit automobile à Clastres.
- Cependant, aucun plan d'exposition au bruit n'existe sur ces deux sites

#### **NUISANCES ET POLLUTIONS – Pollution lumineuse**





. Source : Association Avex

L'expression « pollution lumineuse » est utilisée à la fois pour désigner la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. La pollution lumineuse est évaluée par l'échelle de Bortle.

De nombreuses sources de lumières artificielles comme les éclairages urbains, les enseignes publicitaires, les vitrines de magasins, les bureaux allumés en permanence...) prennent le relais du soleil dans les centres urbains jusqu'au plus petit village.

Cet excès de lumière artificielle la nuit, peut entraîner une désorientation temporelle pour la faune et la flore. Les comportements tels que la reproduction, la migration, le sommeil, et la façon de s'alimenter dépendent de la durée de la nuit. La pollution lumineuse est ainsi un élément perturbateur pour l'Environnement.

La pollution lumineuse est très étroitement liée à l'intensification de l'urbanisation.

Sur le Saint Quentinois, la pollution est maximale autour de la ville de Saint Quentin.

Elle est présente aussi dans les villages, et reste modérée dans les campagnes.

### NUISANCES ET POLLUTIONS – Risque d'allergie aux pollens



En France, environ 30% de la population adulte et jusqu'à 20% des enfants seraient aujourd'hui allergiques à des pollens, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Les symptômes les plus courants liés à la respiration de pollens sont un écoulement nasal, une irritation des yeux ou encore des maux de tête. Le pourcentage d'allergiques n'a cessé de croître dans le temps, dans les années 1970 en effet, seule 5% de la population française était affectée. De nombreux allergologues estiment que dans moins de 10 ans, une personne sur 2 sera allergique.

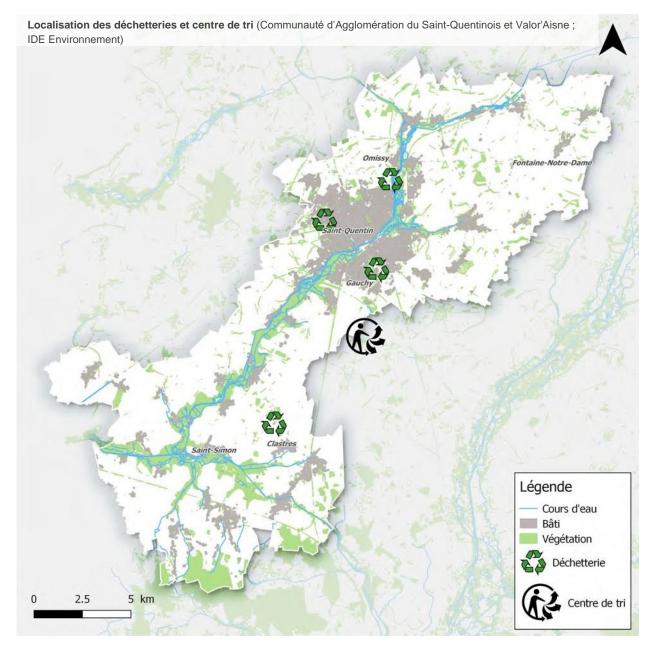
Il existe différents types de pollens, ceux de moins de 10 µm sont les plus allergènes. On peut citer en exemple le bouleau, le châtaignier et le chêne.

D'après les données allergo-polliniques de 2018 dans le nord de la France et dans l'Aisne, des risques allergiques d'exposition très élevé ont été enregistrés pour le bouleau et des risques allergiques élevés pour le frêne. Le RNSA signale également dans l'Aisne des pollens de Charmes de plus en plus présents. Il n'y a pas de capteur à proprement parlé sur le territoire du St Quentinois, les capteurs les plus proches, appartenant au Réseau National de Surveillance Aérologique sont installés à Amiens et Reims. Source : Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) http://www.pollens.fr

•

### NUISANCES ET POLLUTIONS - Gestion des déchets





#### Une gestion des déchets uniforme

- C'est l'Agglomération du Saint-Quentinois qui assure en régie la collecte des déchets ménagers sur le territoire de ses 39 communes.
- La collecte des déchets s'effectue alors de la manière suivante :
  - · Collecte en déchetterie des déchets occasionnels,
  - · Collecte en point d'apport volontaire pour le verre,
  - Rendez-vous collecte valorisante : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), mobilier
  - Collecte du tri séléctif en porte à porte :

Saint-Quentin : Sacs jaunes, sauf pour l'habitat collectif et les commerçants qui sont dotés en bacs jaunes.

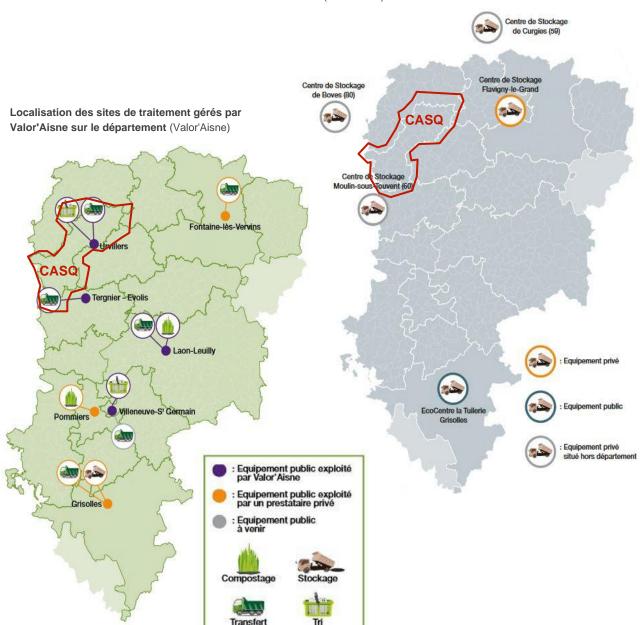
Le reste du territoire : en bacs jaunes.

- Certains immeubles Saint-Quentinois sont équipés en point d'apport volontaire directement au pied des immeubles. 4 déchèteries sont à disposition des usagers : à Saint-Quentin, Omissy, Gauchy et Clastres.
- En 2018 une déchèterie mobile a été mise en place pour les communes les plus éloignées des déchèteries. A l'heure actuelle 12 communes ont recours à ce service.
- Cette déchèterie peut accueillir 5 type de déchets selon la demande de la communes.
- L'accès aux déchèteries est gratuit, sauf pour les artisanscommerçants qui souhaiteLes déchets acceptés peuvent être de plusieurs types : gravats, encombrants, huiles et autres déchets spécifiques, appareils électroniques et électroménager, métaux ou encore déchets verts.

#### NUISANCES ET POLLUTIONS - Gestion des déchets



Localisation des centres de stockage dans lesquels sont enterrés les déchets du territoire géré par Valor'Aisne (Valor'Aisne)



#### Traitement des déchets

Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne, ce dernier étant opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il exerce les compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Centres de tri,
- Centres de valorisation organique,
- Quais de transfert,
- Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations de valorisation énergétique et d'enfouissement,
- Installations d'élimination des déchets,
- Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.

Un centre de tri et de transfert se situe sur la commune d'Urvillers, hors territoire, mais à proximité immédiate de la commune de Grugies. Les déchets sont ensuite acheminés vers une usine de recyclage appropriée en vue d'être valorisés.

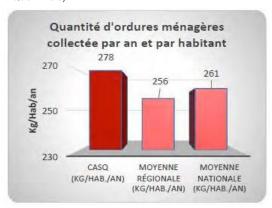
Les déchets non recyclables peuvent être stockés sur plusieurs centres de stockage dont 3 sont situés hors département. Celui de Flavigny-Le-Grand, sur la communauté de communes de la Thiérache Sambre, privé, recueille cependant la plus grande proportion des déchets gérés par Valor'Aisne, soit une part de 44% de ces derniers. Celui de Grisolles au sud du département est ensuite second avec un stockage de 39% des déchets du territoire.

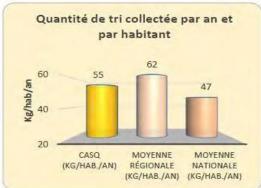
Il n'existe pas d'aire de compostage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la plus proche, gérée par Valor'Aisne, se situant sur la commune de Laon, et une seconde existant sur celle de Pommiers.

#### NUISANCES ET POLLUTIONS - Gestion des déchets



Quantité d'ordures ménagères collectées et de déchets de tri sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par rapport à la moyenne régionale et nationale (Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois)





2017 (Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois)



# La promotion du tri et de la prévention des déchets sur le territoire

L'agglomération mène des actions de prévention des déchets sur son territoire. En effet, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) sur une durée de 5 ans pour la période 2015- 2020.

La promotion du compostage est également encouragée sur le territoire et constitue une des actions phares du programme. Des composteurs sont ainsi distribués gratuitement aux habitants des communes du territoire avec 708 composteurs déjà écoulés en 2017. Des projets de compostage collectif sont de plus en cours notamment avec des lycées et collèges.

Des actions anti-gaspillage alimentaire ont également été mises en place sur le territoire. Une des actions est notamment la distribution de boîtes anti-gaspi auprès des restaurateurs depuis mars 2017. Près de 10 000 boîtes ont alors été distribuées, et près de 2 400 kg de déchets évités.

Des agents de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois assurent ainsi des animations sur le tri et la prévention des déchets auprès des professionnels, lors d'évènements du territoire et en milieu scolaire. Ils réalisent également des animations et de la communication de proximité.

Un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) a de plus été instauré sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois depuis mars 2017 afin de mettre en place un plan stratégique d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur la période 2017-2020 avec l'ensemble des acteurs locaux signataires. Les objectifs et enjeux du programme REGAL sont les suivants :

- Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire,
- Développer des partenariats avec ces acteurs et les habitants,
- Mettre en place des actions concrètes,
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

#### Evolution de la production de déchets

D'après le rapport annuel sur les déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017 sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, 52 794 tonnes de déchets ont été collectés en porte à porte, point d'apport volontaire et et en déchèteries en 2017. Ce tonnage était de 56 359 en 2016. La production de déchets par habitant a ainsi chuté de 43kg/hab/an. La production moyenne d'ordures ménagères des habitants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est cependant supérieure aux moyennes régionale et nationale : 278 kg/hab/an sur le territoire, contre 256 kg/hab/an sur la région et 261 kg/hab/an en France.

La quantité de déchets triés est cependant supérieure à la moyenne nationale 47 kg/hab/an contre 55 kg/hab/an sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, mais inférieure à la moyenne régionale qui est de 62 kg/hab/an.

En ce qui concerne les tonnages relevés au sein des déchetteries du territoire, ils ont connus une baisse de 14% entre 2016 et 2017, passant alors de 313 kg/hab/an à 268 kg/hab/an.

L'évolution des déchets sur le territoire montre donc une tendance à la baisse mais des efforts doivent continuer à être réalisés afin d'atteindre le seuil de la moyenne nationale.

# NUISANCES ET POLLUTIONS – Synthèse et perspectives d'évolution



#### Gestion des déchets

- La compétence déchets est assurée par l'Agglomération du Saint-Quentinois sur ses 39 communes.
- La collecte est assurée en bacs collectifs ou individuels selon les zones, et 4 déchetteries sont à disposition des usagers sur le territoire. Les déchets sont ensuite traités par le syndicat Valor'Aisne.
- La production de déchets sur le territoire montre une tendance à la baisse mais les efforts doivent continuer, les quantités collectées étant encore supérieures à la moyenne nationale. Un programme de prévention des déchets est donc en cours sur le territoire, notamment à travers la pratique du compostage, d'actions anti-gaspillage...

#### **Autres nuisances**

- Du fait du passé industriel et de la présence actuelle de nombreuses industries sur le territoire, plusieurs sites et sols pollués sont recensés sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. La plupart sont localisés autour de la commune de Saint-Quentin.
- Des risques allergiques élevés voire très élevés sont identifiés pour plusieurs essences sur la région des Hauts de France : le bouleau, frêne et pollens de Charmes
- De plus, le territoire est concerné par des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport. D'après les cartes de bruit de 1<sup>re</sup> et 2<sup>ème</sup> échéance sur le territoire, les voies suivantes sont sources de nuisances sonores :
  - · L'A26 au niveau de Saint-Quentin, Gauchy, Fayet et Grugies,
  - Le réseau ferré au niveau de Saint-Quentin : ligne 242000 de Mennessis à Saint-Quentin,
  - · La RD1029 au niveau de Saint-Quentin, Gauchy et Neuville Saint-Amand,
  - 17 routes communales au niveau de Saint- Quentin.



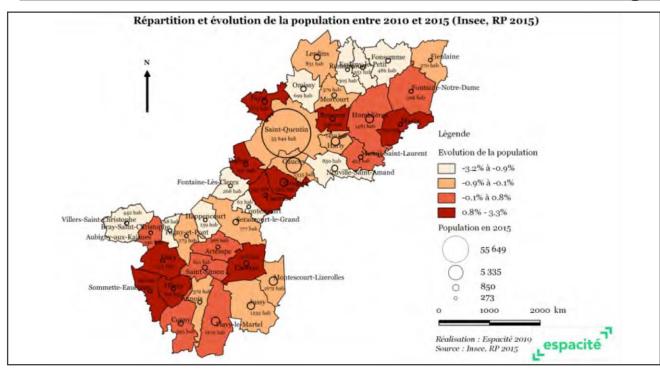
# VI – Milieu humain

Contexte socio-démographique et logement

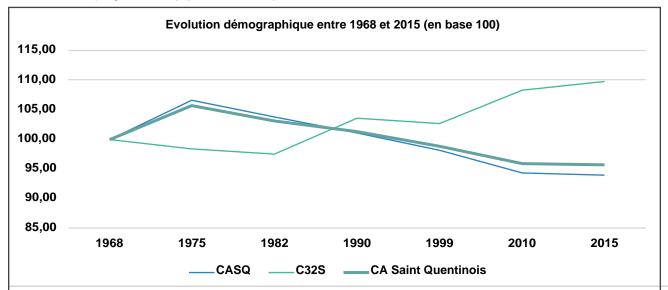


# CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ECONOMIQUE – Evolution démographique





<u>Plusieurs tendances s'expriment sur le territoire du Saint-Quentinois</u> notamment une dynamique de développement périurbain autour de Saint-Quentin, une faiblesse des dynamiques périphériques (Nord-Est et Sud-Ouest) due au fait que le territoire ne possède pas de bases arrière pour alimenter son développement et des évolutions démographiques positives pour certaines communes en particulier dans le Sud du territoire. (Diagnostic de la population du SCOT)



# Une agglomération à dominante rurale portée par le poids démographique de sa ville-centre

82 743 habitants résident au sein du territoire intercommunal en 2015 dont 67,3% sur la seule ville de Saint-Quentin avec plus de 55 000 habitants.

Près de 21 communes ont moins de 500 habitants dont 3 moins de 150 habitants, ce qui leur confère un caractère rural. 8 communes ont plus de 1 000 habitants et bénéficient d'un certain dynamisme au regard de leur proximité géographique avec la ville-centre (Gauchy, Grugies, Harly, Homblières). Montescourt-Lizerolles, Jussy et Flavy-le-Martel sont au Sud du territoire et constituent les pôles de l'ancienne C32S tournée vers les communes de Ham, Tergnier et Chauny, hors de l'agglomération.

# Une baisse démographique depuis 1970 mais qui masque des situations disparates selon les communes

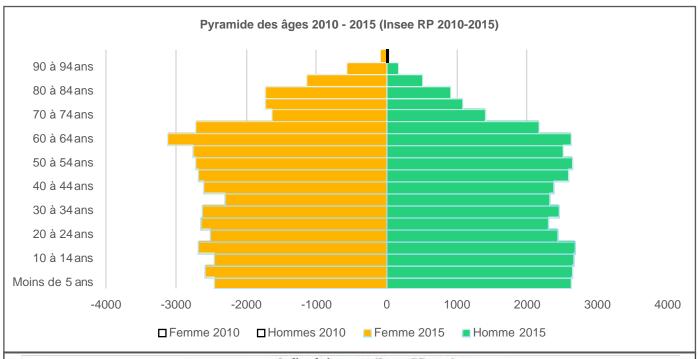
La baisse démographique apparait globale à l'ensemble du territoire avec une croissance annuelle de -0,1% qui est identique pour l'aire urbaine et le département de l'Aisne. On constate toutefois un ralentissement de cette baisse démographique depuis 2010.

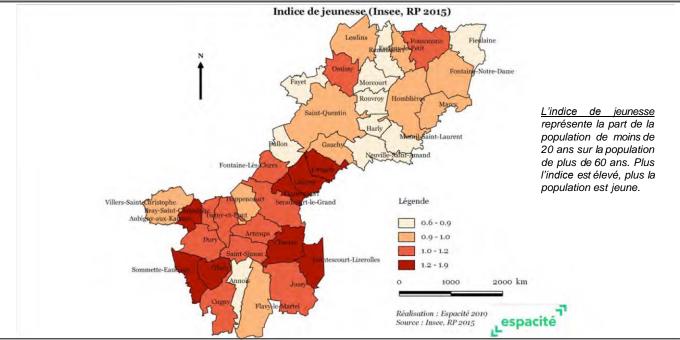
Pour autant, une différence est à relever entre les communes de l'ancienne C32S et la CASQ. L'attractivité de la villecentre profite à certaines communes comme Grugies, Rouvroy ou Dallon qui développent ainsi leur attractivité résidentielle. A l'inverse Saint-Quentin a des difficultés à maintenir sa population avec une baisse constatée depuis 1970 mais qui tend à se stabiliser depuis 2010. A contrario, les communes du Sud du territoire profitent d'une hausse démographique.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés comme la différence de taxe foncière entre la ville-centre et les communes situées en proche périphérie ou bien le choix des primo-accédants se portant sur l'acquisition d'une maison individuelle neuve plutôt que sur un logement plus ancien.

### CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ECONOMIQUE - Profil de la population







#### Un vieillissement de la population

Le territoire fait face à un vieillissement de sa population avec près de 25,8% de plus de 60 ans, en augmentation depuis 2010 de 19,7%. Près de la moitié des communes de l'agglomération compte plus de 25% de personnes âgées. Ce phénomène s'observe également à l'échelle départementale et régionale où les personnes âgées représentent respectivement 25% et 23% de la population.

Le vieillissement de la population n'est pas la seule caractéristique du territoire. L'indice de jeunesse qui mesure le rapport entre la population jeune (moins de 20 ans) et la population âgée (plus de 60 ans) est de 1 ce qui signifie une moyenne d'un jeune pour une personne âgée. Il faut croiser ce résultat avec le solde naturel positif du territoire entre 2010 et 2015 (0,3%). En effet, les moins de 20 ans représentent également 25,3% de la population.

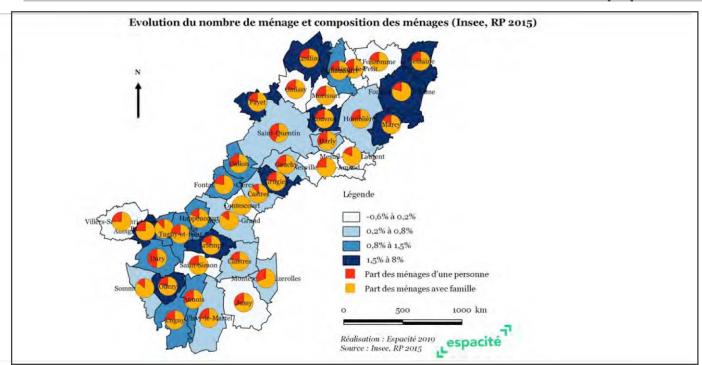
Un double effet s'observe sur le territoire avec à la fois, un renouvellement de la population marqué par l'arrivée de ménages jeunes et à la fois par un vieillissement de la population fort impliquant des besoins en logement différenciés.

# Une tendance au renouvellement de la population dans les communes bénéficiant d'une bonne attractivité

Malgré un renouvellement faible de la population, certaines communes bénéficient d'un certain dynamisme avec l'augmentation des moins de 14 ans et des 30-44 ans depuis 2010. Ce phénomène est propre aux communes périurbaines de Saint-Quentin (Dallon, Grugies, Rouvroy) et celles situées au sud du territoire (Sommette-Eaucourt, Ollezy, Cugny et Clastres). Ce phénomène est le signe de l'arrivée de nouveaux ménages, attirés par le cadre de vie proposé et la proximité au bassin d'emploi.

# **CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ECONOMIQUE – Profil de la population**





Des dynamiques démographiques contrastées selon les secteurs

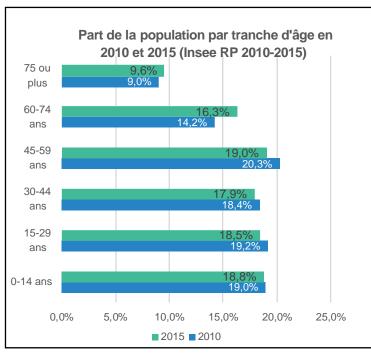
- La ville-centre a des difficultés à maintenir sa population et à capter des familles. La part de ménages d'une personne y est plus importante que dans les autres communes (42%) signe d'un vieillissement plus marqué de la population. La répartition de la population et la composition familiale des ménages restent pour autant diversifiées.
- Les communes périurbaines, situées à proximité de Saint-Quentin se sont développées en lien avec la ville-centre. Les ménages sont plus diversifiés avec une part plus équilibrée de personnes seules et de ménages avec famille en cohérence avec l'offre de logement à la fois privé et social disponible. Malgré un fort vieillissement de la population,

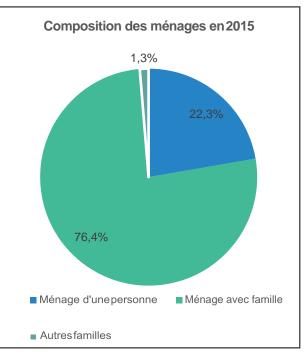
Quelques communes ont un renouvellement plus marqué de leur population (Grugies et Gauchy).

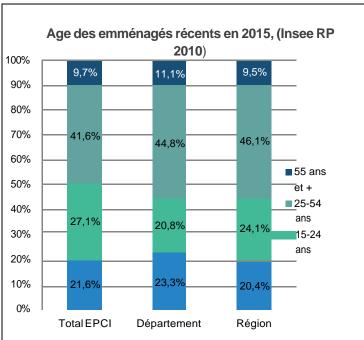
- Les communes situées au Sud du territoire portent le récent dynamisme de l'agglomération. La population y est plus jeune. Les ménages avec familles sont plus nombreux avec une forte représentation de couples avec enfants et de familles monoparentales. L'évolution de la taille des ménages est positive dans ces communes, signe de ce rajeunissement. Il s'agit notamment des communes de Bray-Saint-Christophe, Clastres, Ollezy ou Montescourt-Lizerolles. Ces ménages recherchent de grandes typologies en logements individuels.
- Les extrémités Nord-Est et Sud-Ouest du territoire sont concernées par une baisse démographique, un desserrement de la taille moyenne des ménages et un vieillissement de la population plus marqué.

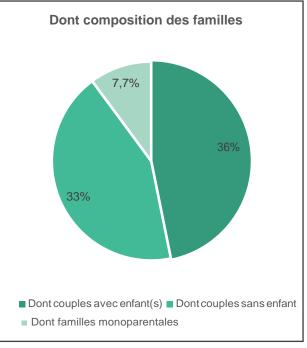
### CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ECONOMIQUE – Profil de la population











#### Une diminution de la taille moyenne des ménages

En 2015, près de 37 281 ménages composent le territoire de l'agglomération dont trois-quarts localisés à Saint-Quentin. L'augmentation du nombre de ménages de 2,1% ne s'explique pas par la croissance démographique ni par le solde migratoire négatif sur le territoire. En effet la croissance démographique de -0,1% exprimée entre 2010 et 2015 sur le territoire de l'agglomération est due à un solde naturelle positif (0,5%) et à un solde migratoire négatif (0,6%). Même si la dynamique naturelle reste positive, le territoire fait face à un déficit migratoire et dont les dynamiques sont contrastées entre les communes du territoire.

La poursuite du desserrement des ménages s'explique par le vieillissement de la population, l'augmentation des décohabitations et des séparations. Ce phénomène outre celui d'augmenter le nombre de ménages d'1 à 2 personnes engendre de nouveaux besoins en logement. La taille des ménages est en baisse avec près de 2,1 personnes par ménage en 2015 en moyenne (2,2 en 2010). A titre de comparaison, l'Aisne et la région Hauts- de-France sont composés de ménages de plus grande taille

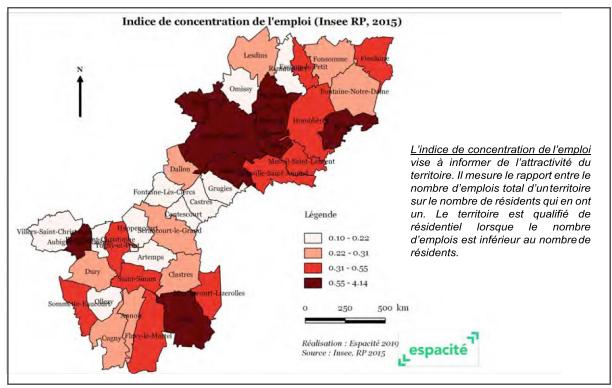
# La capacité du territoire à conserver ses familles et ses enfants

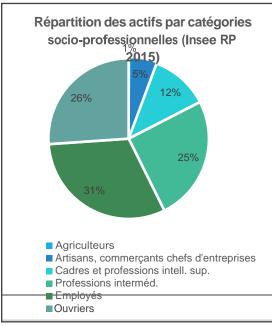
(2,3 pers/ménages).

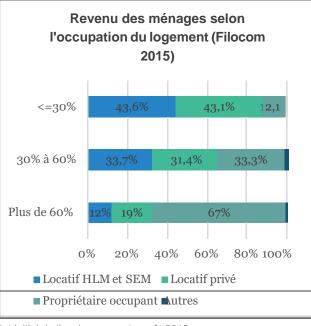
Malgré un phénomène de desserrement et une baisse démographique, le territoire parvient à maintenir une part importante de ménages avec familles (76%) avec près de 36% de couples avec enfants et 33% de couples sans enfants. Les ménages composés d'une personne seule représentent 22% des compositions familiales. Les familles monoparentales sont en forte augmentation depuis 2010 ( de 7,3 à 7,7%).

# CONTEXTE TERRITORIAL ET SOCIO-ECONOMIQUE – Revenus des ménages et lien à l'emploi









# Des habitants en situation économique de plus en plus précaire

Plusieurs indicateurs soulignent la fragilisation du territoire avec notamment une part importante de chômeurs (22%) en lien avec le contexte de désindustrialisation que connue l'agglomération. 80% des emplois se concentrent dans la ville-centre. Les revenus disponibles mensuels par unité de consommation se situent entre 1 550 € et 2 510 € selon les données Insee 2015. Une disparité de revenus est constatée entre le Sud et le Nord du territoire. Les revenus les plus élevés ( plus de 2000 €) se situent dans les communes périphériques de Saint-Quentin (Mesnil-Saint-Laurent, Rouvroy, Fayet) tandis que les bas revenus (inférieurs à 1550 € se situent dans la ville-centre et les communes du Sud de l'agglomération (Aubigny-aux-Kaisnes, Tugny-et-Pont, Ollezy, Annois, Montescourt-Lizerolles). Le poids du parc social à Saint-Quentin explique aussi ces dynamiques. On constate aussi la présence d'un parc social de fait dans le parc privé puisque, parmi les ménages les plus modestes, 44% sont logés dans le parc locatif social et 43% dans le parc locatif privé.

# Un territoire porté par le bassin d'emploi du Saint-Quentinois et tourné vers l'industrie et les services

L'agglomération, tout comme la région, sont marquées par l'évolution récente des secteurs d'activités, spécialisé avant tout dans l'industrie puis dans les services depuis la baisse de la spécialisation industrielle du territoire. La typologie des emplois est sectorielle et suit cette logique avec près de 26% d'ouvriers et 31% d'employés. Le caractère rural du territoire est également important avec une forte spécialisation agricole tournée notamment vers la céréaliculture et l'élevage même si ce secteur d'activité ne génère que peu d'emploi.

Malgré une diminution des emplois sur le territoire, la ville de Saint-Quentin constitue un bassin d'emploi important. Les 24 000 actifs travaillant à Saint-Quentin permettent aux communes périphériques de développer leur fonction résidentielle à défaut de résider dans la ville-centre..

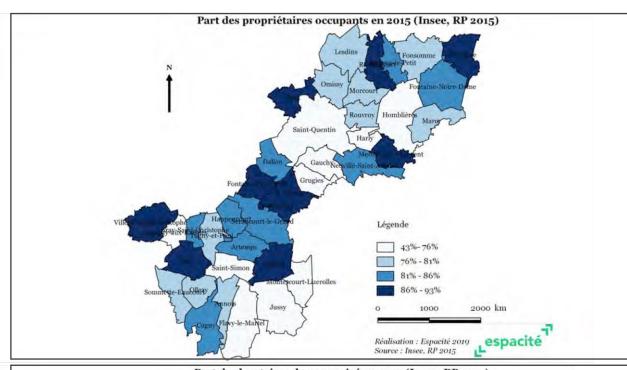
# SYNTHESE DU CONTEXTE TERRITORIAL

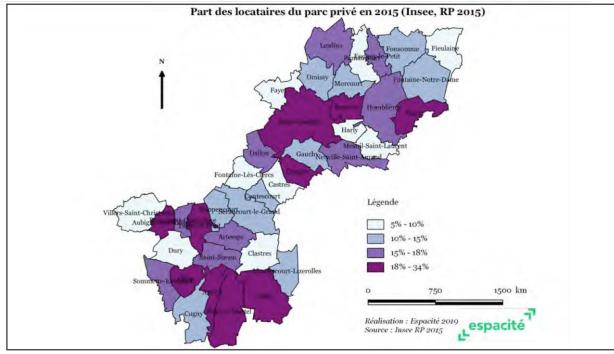


ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES	
✓ L'attractivité résidentielle de certaines communes en proche périphérie de Saint-Quentin	✓ Une perte de population qui se poursuit pour la ville de Saint- Quentin	
<ul><li>✓ Le bassin d'emploi de la ville-centre</li><li>✓ La stabilisation de la baisse démographique</li></ul>	<ul> <li>✓ Des communes rurales à l'attractivité contrastée et pour certaines en perte de dynamisme démographique</li> <li>✓ Un vieillissement de la population engendrant des nouveaux</li> </ul>	
✓ Capacité à conserver des ménages avec famille	besoins	
✓ Le cadre de vie à la fois urbain et rural	✓ Une population précaire en augmentation logée dans le parc locatif social comme privé	
	✓ Augmentation du parc social de fait dans le parc privé	

### PORTRAIT DU SECTEUR DE L'HABITAT – Structure et occupation de l'offre de logements





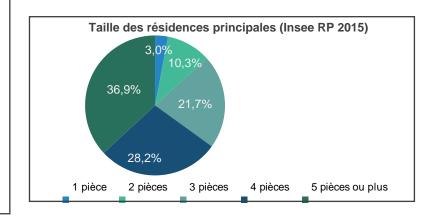


# Un parc de logements représentatif du caractère à la fois rural et urbain de l'agglomération

Le parc est composé de 42 000 logements dont 89% de résidences principales occupées à 52% par des propriétaires occupants. Les locataires du parc privé représentent 26% du parc de l'agglomération avec une bonne répartition géographique au sein des communes. La maison individuelle est la forme d'habitat la plus répandue (65%) tandis que le parc de logements collectifs se concentre à 92% sur Saint-Quentin et 5% sur les communes périphériques de Gauchy et Harly. Le parc social suit cette même logique avec une concentration de 86% du parc sur la ville-centre. Toutefois, 16 communes possèdent un parc social compris entre 11 et 470 logements.

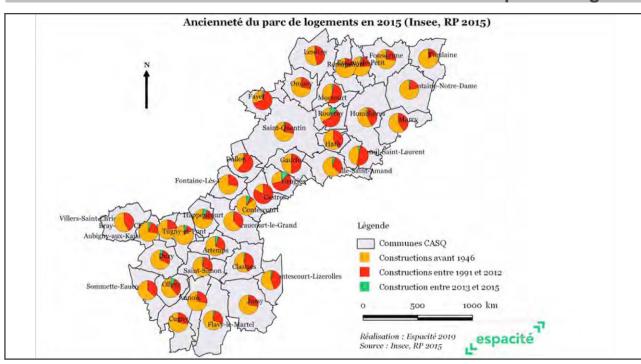
#### Une forte présence de grandes typologies

La forte proportion de maisons individuelles explique la forte représentation de grandes typologies. 65% des logements ont plus de 4 pièces, 58% pour la commune de Saint-Quentin. Les petites typologies (T1 et T2) ne sont que faiblement représentées et localisées uniquement à Saint-Quentin, Grugies et Gauchy. Les logements moyens de type T3 sont un peu plus représentés à 22%.



### PORTRAIT DU SECTEUR DE L'HABITAT – Ancienneté du parc de logements





Caractéristiques du parc de logements (Insee, RP, 2015)

	Saint-Quentin	Gauchy	Flavy-le-Martel	Fieulaine
Nombre de logements	29 992	2472	695	136
% de PO	43%	64%	73%	89%
% de locataires parc privé	29%	12%	23%	9%
% LLS	25%	23%	2%	0%
% de vacance	11,90%	6,90%	9,10%	9,10%
% de PPPI	12,60%	4,60%	6,84%	NC
Part du logement individuel	47%	81%	97%	100%
Part du logement collectif	53%	18%	3%	0%
Part de T1/T2 dans les RP	17%	7%	2%	4%
Part de T3 dans les RP	26%	15%	11%	15%
Part de T4 et + dans les RP	58%	78%	87%	81%

# Un parc de plus en plus vieillissant dans l'ensemble du territoire

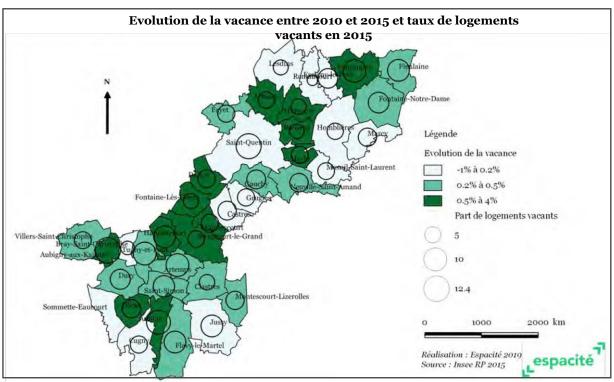
74% du parc a été construit avant 1974, date de la première réglementation thermique. 59% des logements vacants ont été construits avant 1949. L'ancienneté du parc de logement pose la question des capacités des ménages les plus modestes à assumer des charges et coûts de travaux importants. L'enjeu de limiter la précarité énergétique est donc majeur.

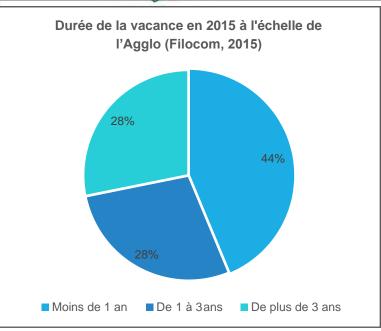
14% du parc a été construit entre 1991 et 2011 principalement dans les communes périurbaines à la ville-centre. C'est également dans ces mêmes territoires que se concentre le parc le plus récent, construit entre 2011 et 2013 notamment à Grugies et Rouvroy.

# Des enjeux habitat différenciés entre Saint-Quentin et le reste de l'agglomération

- Une ville-centre avec un fort enjeu d'amélioration du parc privé composée d'une « mosaïque de quartiers » avec un centre-ancien concerné par une importante vacance, des maisons de faubourgs en partie dégradées et des quartiers de grands ensembles aux marges de la ville qui accueillent des ménages en début de parcours résidentiel et des ménages âgés ;
- Un tissu urbain dense structuré autour de la ville-centre avec un phénomène de périurbanisation qui se développe au profit de l'arrivée de ménages familiaux jeunes aspirant à l'achat d'une maison avec jardin. Les constructions y sont plus récentes et plus diversifiées répondant ainsi aux choix résidentiels des ménages;
- Un deuxième niveau de périurbanisation dans le Sud du territoire avec la construction de lotissements en maisons individuelles répondant à des besoins résidentiels spécifiques :
- Un parc de logement peu dense et vieillissant, constitué de logements individuels avec une perte d'attractivité résidentielle importante.

## PORTRAIT DU SECTEUR DE L'HABITAT – Augmentation de la vacance





Logement vacant (INSEE): Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants: proposé à la vente, à la location; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation; en attente de règlement de succession; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

#### Une augmentation importante de la vacance



Le parc vacant représente environ 4 400 logements soit 10,8% du parc de logement de l'agglomération en 2016 (Fichiers Fonciers). La vacance est concentrée sur 11 communes du territoire avec une évolution variable entre 2010 et 2015 :

- 3 989 logements vacants à Saint-Quentin (13,3% du parc);
- 143 à Gauchy (5,8%);
- Entre 50 et 100 logements à Montescourt-Lizerolles et Flavy-le-Martel (environ 6,9% et 7,2% du parc de logements);
- Entre 20 et 50 logements dans les communes de Grugies, Neuville, Saint-Amand, Harly, Homblières, Lesdins et Saint-Simon (entre 2 et 7% du parc).

# Une vacance majoritairement structurelle (plus d'un an) faisant l'objet d'une attention particulière

En 2015, sur l'ensemble des logements vacants de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, 44% sont des logements vacants depuis moins de 1 an, correspondant à une période d'inoccupation entre deux occupants successifs. Il s'agit donc, pour une grande part des logements, d'une vacance conjoncturelle. Cette vacance de courte durée est nécessaire à la rotation des ménages dans le parc privé et garantit la fluidité des parcours résidentiels.

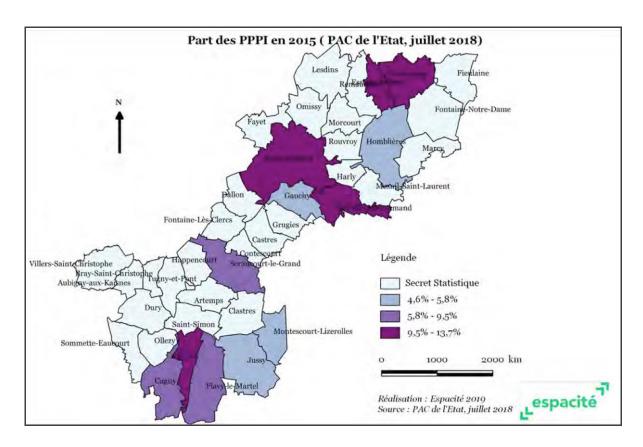
Cependant, 28% des logements connaissent une situation de vacance de plus de 3 ans représentant 1369 logements. La vacance structurelle s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs et n'implique pas les mêmes enjeux d'intervention :

- Une vacance d'obsolescence : logements obsolètes et inadaptés à la demande ;
- Une vacance de transformation du bien : logements en travaux de longue durée, indivision, propriétaire en maison de retraite ;
- Une vacance de désintérêt économique : désintérêt à s'occuper du bien, mauvaises expériences locatives, pas de capacité financière à l'entretenir.

<u>Note méthodologique :</u> La vacance dite structurelle constitue la problématique à traiter par les politiques de lutte contre les logements vacants. Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7%.

## PORTRAIT DU SECTEUR DE L'HABITAT – Augmentation du Parc Privé Potentiellement Indigne





# Un volume de Parc Privé Potentiellement Indigne le plus important du département

Le PPPI concerne 12 communes du territoire. Il est une préoccupation propre à l'agglomération et au Nord du département de l'Aisne. Près de 2 755 logements seraient potentiellement indignes sur le territoire, ce qui représente le volume le plus élevé du département suivi de la Communauté de Communes du Pays de Vermandois (1 452 logements).

#### Un PPPI présent dans les centres-bourgs et la ville-centre

Il est concentré dans les centres-bourgs notamment à Essigny-le-Petit avec 13,73% de PPPI ou Fonsomme, Annois et Neuville-Saint-Amand. A Saint-Quentin, près de 12,6% du parc de résidences principales est concerné dont 77% sont des locataires et 22% des propriétaires occupants. Le PPPI est occupé par des propriétaires occupants dans la majorité des autres communes concernées.

#### Des signes de fragilisation des copropriétés dans le centreville

La précarisation des propriétaires et des locataires, le vieillissement du parc, la précarité énergétique sont des indicateurs alertant sur la fragilité potentielle des copropriétés. Le registre de suivi d'immatriculation des copropriétés n'est pas encore suffisamment renseigné pour permettre un suivi précis : 100 copropriétés sont enregistrées dont 66 comprenant moins de 12 appartements. La part de collectif (dont la majorité sont en copropriétés) sur la ville de Saint-Quentin représente pourtant 53% du parc de logements.

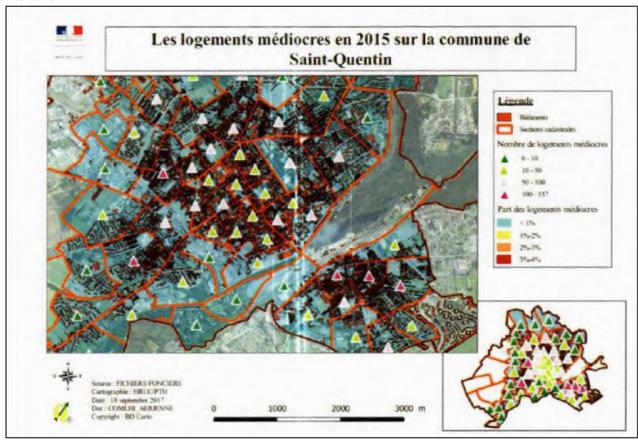
## PORTRAIT DU SECTEUR DE L'HABITAT – Parc Privé Potentiellement Indigne sur la ville-centre

AGGLO DE SAINT QUENTINOIS

Caractéristiques du parc de logements médiocres sur la ville de Saint-Quentin, (Fichiers Fonciers 2015)

	Occupation des logements médiocres		Typologie	e des LM	Surface des LM			
Nombre de logements médiocres	Loués	Vacants occupés par des propriétaires	Vacants	Individuels	Collectifs	Moins de 54m²	Plus de 75m²	Part de logements médiocres dans le parc de logements
2543	38.5%	37.4%	23.2%	69.9%	30.1%	33.7%	38.5%	6,30%

<u>Le parc médiocre</u> correspond aux logements **privés et sociaux**, en résidences principales, secondaires ou vacants, relevant des catégories cadastrales 8 (très médiocre) ou 7 (médiocre) d'une part, ou 6 (ordinaire) sans sanitaire (ni salle de bain, ni douche, ni WC), d'autre part. (Etude DDT LHI). Il permet de repérer et décrire les logements qui nécessitent d'être démolis ou rénovés lourdement.



L'étude de la Direction Départementale des l'erritoires de l'Aisne, portant sur *l'Habitat indigne et l'habitat médiocre dans l'Aisne* (2017) a révélé un parc de logements médiocres conséquent dans la ville de Saint-Quentin.

# Un parc de logements médiocres parmi les plus élevé du territoire départemental

La ville de Saint-Quentin recense 2543 logements médiocres dont 595 logements très médiocres. Ce volume représente 6,3% du parc de logement de la ville et est parmi les plus importants du département au regard des autres villes étudiées (Laon, Soissons etc.). Au total, 6.4% du parc de logement du département est considéré comme médiocre. Ce parc de logements médiocres est notamment situé dans les quartiers suivants : Faubourg d'Isle, Faubourg Saint-Martin, Vermandois et dans la couronne autour du centre-ville. Le quartier du Faubourg d'Isle a fait l'objet d'une OPAH-RU achevée en 2017. Le quartier du Vermandois fait actuellement l'objet du NPRU.

# Un parc de logement vacant ou occupé par des locataires en maisons individuelles

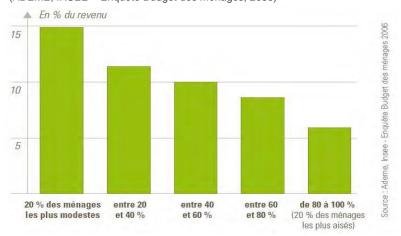
Le parc de logements médiocres révèlent une occupation à 38% par des locataires, 37% de logements vacants occupés par des propriétaires occupants et 23% sont considérés comme vacants de fait. Parmi le parc de logements médiocres, 11,8% sont vacants depuis plus de 2 ans. Ce phénomène touche principalement des monopropriétés à 70% avec une forte représentation des logements de petite taille (1 à 3 pièces).

#### Caractéristiques du parc privé indigne sur la ville-centre

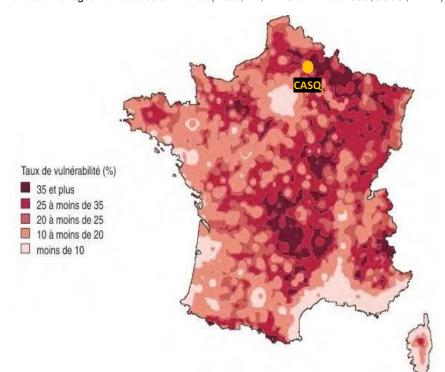
Les logements potentiellement indignes représentent un volume de 2391 logements sur Saint-Quentin avec une part importante de ces logements en location (77%). le PPPI est situé sur les quartiers Faubourg d'Isle, Saint-Martin, Vermandois et Europe. L'étude a identifié 254 résidences principales susceptibles de relever de marchands de sommeil (résidences principales privées de catégorie cadastrale 7 et 8 louées à des ménages aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté.)



# Poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages français (ADEME, INSEE – Enquête Budget des ménages, 2006)



#### Part des ménages vulnérables en France (Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; ANAH)



# La précarité énergétique, un enjeu financier, technique, sanitaire, social, sécuritaire et environnemental

- Au-delà de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique, il est également nécessaire de se préparer à la transition énergétique.
- Le principal aléa de cette transition est la volatilité du prix des énergies. Particulièrement marquée depuis 2008, elle a des impacts importants sur les différents acteurs territoriaux. Leur vulnérabilité dépend en grande partie de leur niveau de dépendance aux différentes énergies. Ces pressions peuvent aboutir à des situations de précarité énergétique.
- Selon la loi Besson du 31 mai 1990, « est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».
- Le taux d'effort énergétique désigne la part des revenus disponibles d'un ménage consacrée à une dépense énergétique (logement et/ou mobilité). Lorsqu'il dépasse 10% pour le logement ou 15% pour le logement et la mobilité, le ménage est considéré en situation de vulnérabilité énergétique.
- Selon une étude de l'ADEME en 2006, les 20% de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20% les plus riches (cf. histogramme). La précarité énergétique accable donc les ménages les plus pauvres deux fois. Les logements occupés par ces derniers font souvent l'objet d'une mauvaise performance thermique, avec des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire vétustes, augmentant leurs factures.
- La précarité énergétique entraîne de ce fait de nombreux impacts dont les conséquences se traduisent sur le plan financier, technique, sanitaire, social, sécuritaire et environnemental.
- Plus récemment, l'INSEE, dans une publication parue en janvier 2015, estime que près de 14,6% des ménages en France métropolitaine sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement.

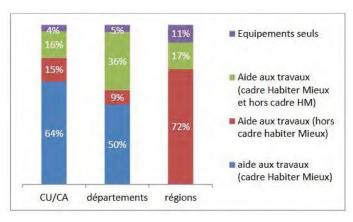
## Précarité énergétique

#### AGGLO ... SAINT QUENTINOIS

#### La situation locale

- Sur la région Hauts-de-France, la précarité énergétique ou une grande vulnérabilité énergétique touche 1 ménage sur 5. De plus, 68% des logements de la région sont énergivores (DPE évalué entre E, F et G), étant souvent anciens et mal isolés. 60,5% des logements ont en effet été construits avant 1975 sur la région (résidences principales) contre 54,1 % en France métropolitaine, date des premières réglementations thermiques dans le domaine du bâtiment. Dans l'Aisne, ce pourcentage est encore plus important avec 68,1% du parc de logements ancien.
- Les dépenses énergétiques sont également importantes en ce qui concerne le carburant sur les trajets domicile-travail, les distances étant longues sur un territoire vaste et à l'urbanisation éclatée. Plus de 4% des ménages cumulent donc des difficultés liées aux déplacements et au logement.

Nature des aides allouées par les collectivités octroyant au moins une aide aux particuliers (anil.org)



#### Aides et programmes existants

#### Les aides nationales

Au niveau national, plusieurs aides existent pour aider les locataires ou propriétaires à la rénovation énergétique des logements existants :

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique : permet de déduire des impôts 30% des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique,
- L'éco-prêt à taux zéro : prêt de maximum 30 000
   € accordé pour réaliser des travaux d'écorénovation,
- La TVA à taux réduit à 5,5%: ce taux est appliqué pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et pour les travaux induits et indissociablement liés sur l'achat de matériel et les frais de main d'œuvre,
- Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah : programme de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui permet aux particuliers de bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour rénover leur logement afin de diminuer les déperditions d'énergie. Il intervient si les logements n'ont pas déjà bénéficié d'autres financements de l'Etat.

#### Les aides départementales

 Le département de l'Aisne a mis en place un Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) afin d'atteindre l'objectif de rénovation énergétique fixé à 500 000 logements par an à l'horizon 2017 au niveau national. Cet objectif ambitieux devait permettre de réduire de 38% les consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020.

- Le PREH comprend en outre 3 volets d'actions complémentaires :
  - Enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers,
  - Financer la rénovation, en apportant des aides,
  - Mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations.
- Ce programme a été mis en place sur le département à travers plusieurs organismes :
  - L'Ademe qui assure au niveau régional la mise en place de points d'information et de conseil, Espaces Infos Energie (EIE),
  - Plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programmes d'Intérêt Général (PIG) qui permettent de couvrir le département en matière de dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne,
  - Mise en place d'un guichet unique « Point Rénovation Information Service » animé par l'ADIL 80 pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, le département ne disposant pas d'Agence Départementale d'Information sur le Logement.
- D'après l'ADIL, la répartition des aides allouées entre collectivités, départements et régions est présentée ci-contre.

## Précarité énergétique



Picardie Pass Rénovation (Pass rénovation Picardie)



Création de
33 EMPLOIS
DIRECTS
(régie régionale
et structures locales)

Création de 650 EMPLOIS dans le secteur du bâtiment

Objectif de
2000
LOGEMENTS
à rénover thermiquement
en 3 ans

#### Aides et programmes existants

#### Le Picardie Pass Rénovation

- En 2013, afin d'accélérer la transition énergétique sur son territoire et permettre aux habitants de se prémunir contre les risques de précarité énergétique, l'ex-région Picardie a mis en place un Pass rénovation.
- L'objectif de ce dernier est d'accélérer et amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Le dispositif propose alors à la fois un accompagnement technique, mais également financier pour les ménages les plus démunis. Ce système a également permis de créer des emplois dans le secteur du bâtiment : 650 dans la phase pilote des 3 premières années et 3500 à partir de 2018.
- Le Pass Rénovation contribuait alors à atteindre les objectifs du SRCAE de 13 000 logements réhabilités par an d'ici 2020, afin que l'ensemble du parc atteigne le niveau BBC d'ici 2050 a minima.

## SYNTHESE DU CONTEXTE TERRITORIAL

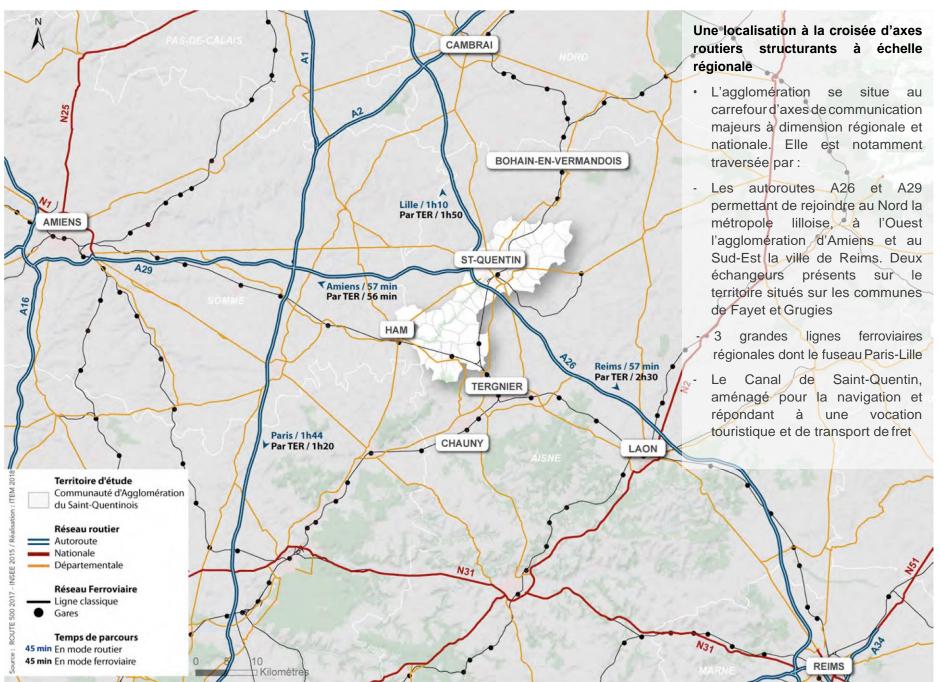


ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES
✓ L'attractivité résidentielle de certaines communes en proche périphérie de Saint-Quentin	✓ Une perte de population qui se poursuit pour la ville de Saint- Quentin
<ul> <li>✓ Le bassin d'emploi de la ville-centre</li> <li>✓ La stabilisation de la baisse démographique</li> </ul>	✓ Des communes rurales à l'attractivité contrastée et pour certaines en perte de dynamisme démographique
✓ Capacité à conserver des ménages avec famille	✓ Un vieillissement de la population engendrant des nouveaux besoins
✓ Le cadre de vie à la fois urbain et rural	✓ Une population précaire en augmentation logée dans le parc locatif social comme privé
	✓ Augmentation du parc social de fait dans le parc privé



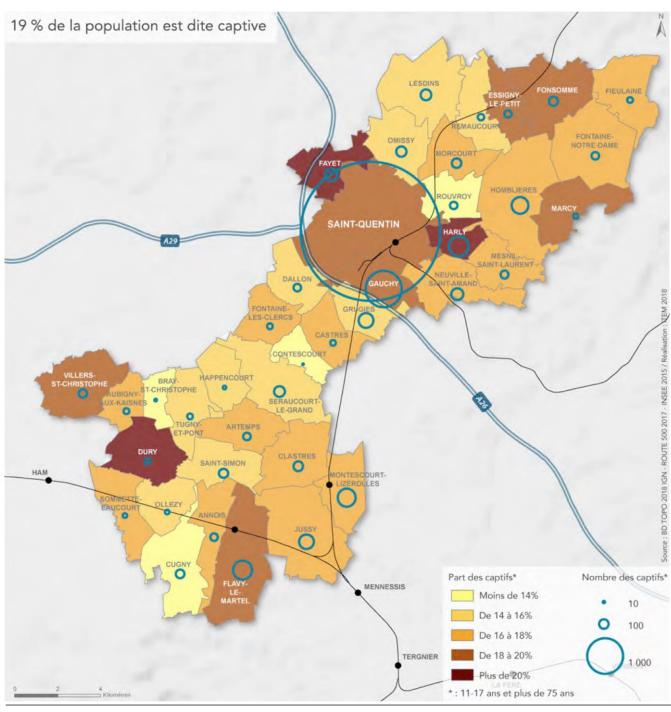
## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Contexte territorial





## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Population captive





# 19 % des habitants peuvent potentiellement avoir des difficultés à se déplacer

- La répartition par âge de la population permet de mettre en valeur la part des captifs potentiels, au sein d'un territoire. On entend ici par captifs des individus qui connaitront des difficultés de façon permanente ou ponctuelle pour se déplacer :
- Soit pour des raisons légales (l'individu sera trop jeune pour avoir le permis), à savoir les 11-17 ans;
- Soit pour des raisons de santé (individu de plus de 75 ans qui rencontrera de plus en plus de difficultés).
- Sur le territoire, on compte 9,6% de personnes de plus de 75 ans et 9,1% de jeunes. Ainsi, près de 19% de la population de l'agglomération Saint-Quentinoise est potentiellement captive (soit près de 15 400 personnes), proportion supérieure à celle de la Région Hauts-de-France (17,3%).
- La commune de Saint-Quentin concentre 69% des captifs par l'âge du territoire, soit 19,1% de la population saint-quentinoise (10 600 captifs). Certaines communes ont toutefois un taux supérieur à la moyenne comme à Fayet (22,4%), Harly (21,6%) et Dury (20,6%).

#### Globalement:

- La part des plus jeunes est plus forte dans les communes rurales que dans les principaux pôles du territoire.
- A l'inverse, les proportions de personnes âgées les plus importantes sont constatées dans les communes périphériques et les villes-centres.
- Ces situations peuvent s'expliquer par un phénomène de périurbanisation, matérialisé par l'arrivée de jeunes ménages avec enfant dans les communes périphériques et rurales.

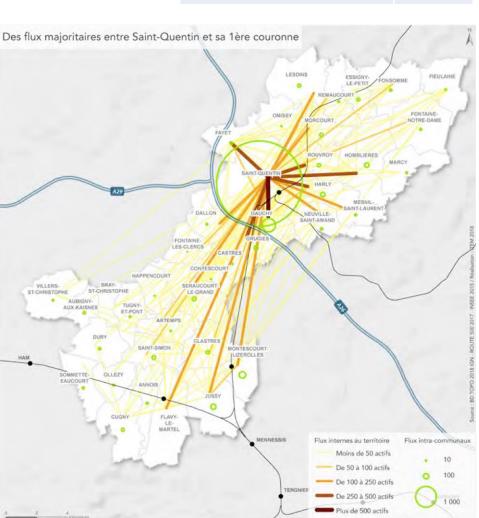
## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Pratiques de déplacements des actifs





Les 5 principaux trajets des actifs	Flux
Saint-Quentin - Saint-Quentin	11 831
Gauchy - Saint-Quentin	855
Saint-Quentin - Gauchy	759
Gauchy - Gauchy	475
Harly - Saint-Quentin	304





#### Un territoire attractif pour les actifs

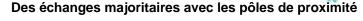
- A l'échelle locale, seules les données de l'INSEE sur les déplacements des actifs et des scolaires offrent une vision fine des pratiques de déplacements des habitants du territoire. En 2015, le territoire compte 27 815 actifs occupés pour 34 323 emplois, soit 1,2 emploi par actif : il y a donc davantage d'emplois que d'actifs.
- Dans le détail :
- 48 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence, soit 13 535 personnes. A Saint-Quentin, 68 % des saint-quentinois travaillent à Saint-Quentin.
- **26** % des actifs travaillent dans une autre commune du territoire, soit 7 320 personnes ;
- Les 26 % restants (7 315 actifs) sortent du territoire pour aller travailler;
- A ces flux s'ajoutent les **13 550 actifs entrants quotidiennement sur le territoire** : on compte ainsi près d'un actif entrant pour 0,54 actif sortant.

# Une concentration logique des flux sur Saint-Quentin pour les déplacements internes

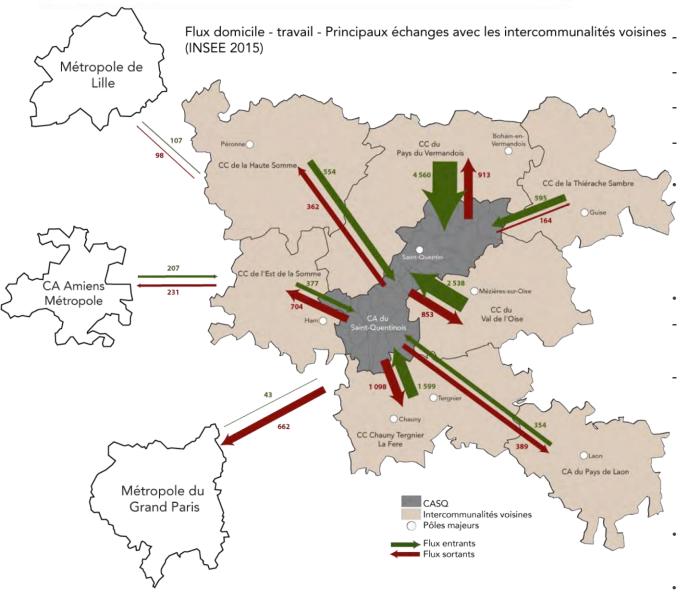
- 20 855 actifs du territoire travaillent sur le territoire.
   Avec 77 % des actifs travaillant sur Saint-Quentin (15 987 personnes), la ville-centre constitue la principale destination des actifs.
- Dans une moindre mesure, d'autres communes constituent des pôles d'emplois attractifs :
- Gauchy avec 8 % des actifs (1 679 personnes);
- Rouvroy avec 2 % des actifs (499 personnes);
- Fayet et Harly avec respectivement 365 et 305 personnes actives.
- L'analyse des flux d'actifs met ainsi en avant la forte polarisation du pôle central.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Pratiques de déplacements des actifs



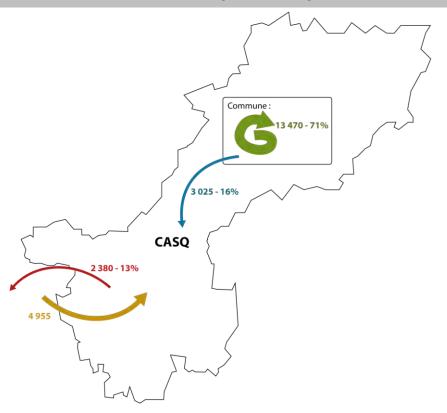


- Sur les 7 315 actifs qui vont travailler à l'extérieur du territoire :
- 15 % s'orientent vers la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier la Fère (1 098 actifs);
- 12 % sur la Communauté de communes du Pays de Vermandois (913 actifs);
- 12 % sur la Communauté de communes du Val de l'Oise (853 actifs dont 285 à Itancourt) :
- 10 % sur la Communauté de communes de l'Est de la Somme (704 actifs dont 420 en direction de Ham).
- La situation de l'agglomération saint-quentinoise (proximité des grands axes autoroutiers, offre TER,...) permet à plus d'un millier d'actifs de se rendre sur les métropoles nationales et les principaux pôles régionaux : Paris, Amiens, Lille, Reims,
- 13 550 actifs entrent sur le territoire pour travailler :
- La Communauté de communes du Pays du Vermandois est la première intercommunalité d'émission d'actifs : 4 560 personnes (34 % du total des actifs entrants).
- Les autres territoires d'émission sont :
  - La CC du Val de l'Oise (2 538 actifs soit 19 %);
  - La CA Chauny Tergnier la Fère (1 599 actifs soit 12 %)
  - La CC Thiérache Sambre et Oise (595 actifs soit 4 %);
  - La CC de la Haute Somme (554 actifs) et de l'Est de la Somme (377 personnes);
  - La CA du Pays de Laon (354 actifs).
- A l'image des flux internes, les actifs entrants sur le territoire s'orientent à 78 % sur Saint-Quentin et à 9 % sur Gauchy.
- Au regard de la distribution spatiale des flux (entrants + sortants), une certaine logique de proximité s'observe. Les principaux échanges se réalisent avec les pôles extérieurs situés dans un rayon de 30 km autour de l'Agglomération du Saint-Quentinois.



## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Pratiques de déplacements des scolaires





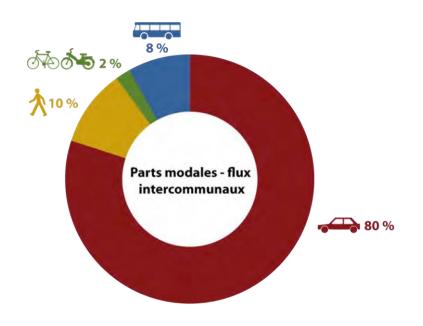
Communes	Flux scolaires sortants de l'Agglo du Saint-Quentinois	Flux entrants dans l'Agglo du Saint-Quentinois	Total échanges scolaires avec l'extérieur
Amiens	363	43	406
Chauny	286	49	335
Laon	238	54	292
Fresnoy-le-Grand	99	168	267
Bohain-en-Vermandois	91	155	246
Ham	205	5	210
Guise	103	80	183
Tergnier	14	162	176
Lille	117	3	120

# Un tissu d'équipements scolaires qui limite les déplacements et attire les scolaires de l'extérieur

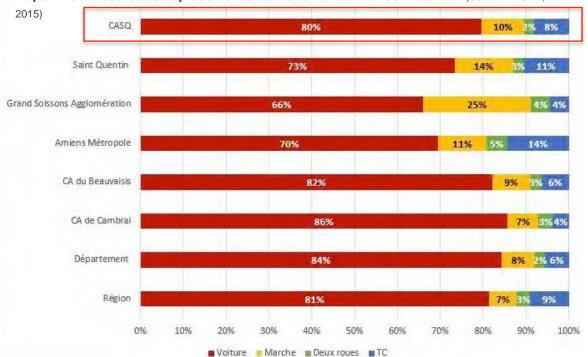
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin compte 9 collèges (dont 6 à Saint-Quentin et 1 dans les communes de Flavy-le-Martel, Gauchy et Harly), 7 lycées (à Saint-Quentin) ainsi que des filières universitaires (IUT, INSSET, ...).
- 18 875 scolaires habitent sur le territoire, dont 87% sont scolarisés sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :
- 71 % soit 13 470 élèves étudient dans leur propre commune de résidence :
- 16 %, soit 3 025 élèves, étudient dans une autre commune du territoire;
- 13 %, soit 2 380 élèves, sont scolarisés à l'extérieur du territoire.
- Dans le détail, ces flux s'organisent ainsi :
- 79% des flux internes ont pour destination Saint-Quentin.
- Flavy-le-Martel, Gauchy et Harly constituent les polarités secondaire et accueillent respectivement 6 % et 3 % des scolaires.
- Parmi les 2 380 scolaires sortants :
- 16 % étudient sur la CA Chauny Tergnier la Fère (dont 286 élèves à Chauny)
- 15 % sur la CA Amiens Métropole (363 élèves)
- 11 % sur la CC du Pays du Vermandois et 10 % sur la CA du Pays de Laon (238 élèves à Laon)
- Enfin le territoire accueille 4 955 scolaires (1 scolaire entrant pour 0,48 sortant): parmi eux, 4 570 élèves se rendent sur Saint-Quentin (92 %). Il s'agit essentiellement de collégiens ou lycéens qui se rabattent sur leur établissement de secteur. Les autres entrants sont des flux très diffus correspondant pour l'essentiel à des élèves du primaire scolarisés dans des écoles ou RPI du territoire et habitant sur les intercommunalités voisines.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Parts modales des déplacements domicile – travail intercommunaux







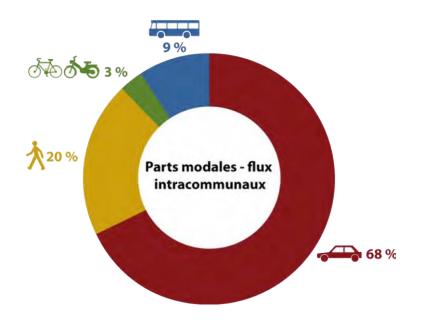


# Un usage prédominant de l'automobile sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

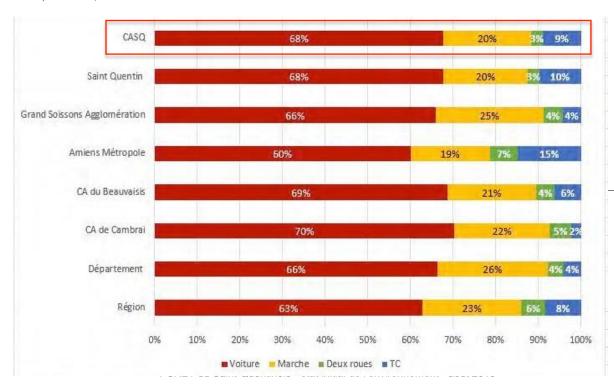
- A l'échelle du territoire, 8 déplacements domicile-travail sur 10 sont réalisés en automobile
- D'après les données de l'INSEE de 2015, la part de l'automobile est de 80 % sur le territoire, contre 84 % à l'échelle du Département. Les habitants de Saint-Quentin utilisent moins la voiture (73 %) que les habitants des autres communes du territoire (90 % en moyenne hors Saint-Quentin).
- · Concernant les autres modes, il est à noter :
- Une part des déplacements piétons plus importante que les moyennes régionale et départementale (10 % sur le territoire contre 8 % pour le Département de l'Aisne et 7 % pour la Région Hauts-de-France), du fait d'un territoire plus urbain.
- Un usage des deux-roues faible que ce soit à Saint-Quentin ou dans les autres communes (entre 2 et 3%) \*L'INSEE inclut dans la catégorie « deux-roues » les vélos ainsi
- que les deux-roues motorisés. On estime que la moitié des deux-roues sont des cyclistes.
- Une utilisation des transports en commun (TC) qui n'est pas négligeable : 8 % des déplacements pendulaires sur l'agglomération et 11 % sur Saint-Quentin.
- Ces parts modales sont équivalentes à celles observées sur des territoires de même rang tels que les Communautés d'Agglomération du Beauvaisis et de Cambrai. Toutefois, elles restent très différentes par rapport à des pôles supérieurs comme Amiens Métropole où la part modale des transports collectifs atteint 14 % et celle de la voiture uniquement 70 %.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Parts modales des déplacements domicile – travail intracommunaux





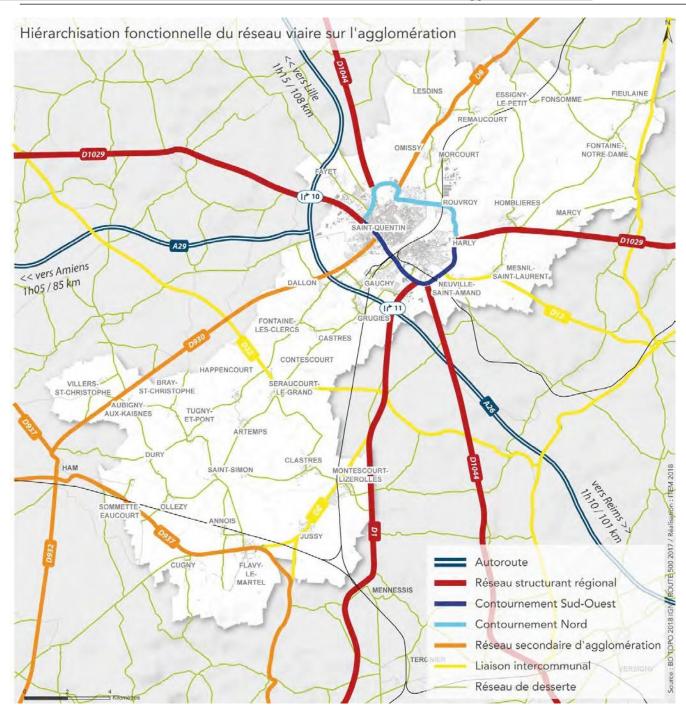
Répartition modale des déplacements domicile-travail internes aux 2009 munes (Source : INSEE,



- Pour les flux internes aux communes : 68% des déplacements internes aux communes réalisés en voiture
- Concernant les déplacements domicile-travail internes aux communes, la voiture reste majoritaire sur l'ensemble du territoire (68% des déplacements) bien que les distances à parcourir soient faibles et facilement réalisables en modes actifs.
- La marche représente environ 1 déplacement d'actifs sur 5 sur l'Agglomération (20%) comme pour la ville-centre (20%). Cette part est légèrement plus importante sur les autres communes du territoire (27%) et peut s'expliquer par la taille restreinte de certaines communes qui favorise les déplacements de courte distance.
- Les deux-roues représentant 3 % des déplacements intracommunaux d'actifs à Saint-Quentin comme sur l'Agglomération. On estime que la part du vélo pour les déplacements domicile-travail s'élève à 1,5%\*.

\*L'INSEE inclut dans la catégorie « deux-roues » les vélos ainsi que les deux-roues motorisés. On estime que la moitié des deuxroues sont des cyclistes.

 Pour les déplacements pendulaires internes, Saint-Quentin est globalement comparable aux pratiques observées dans des villes de même rang tels que Cambrai et Beauvais. Seul l'usage des transports collectifs reste supérieur: 10% de part modale sur Saint-Quentin contre 7 % à Beauvais et 3 % à Cambrai. A titre



Le réseau structurant Saint-Quent...!!
l'accessibilité du territoire à l'échelle nationale et régionale et supporte le trafic de transit.

SAINT

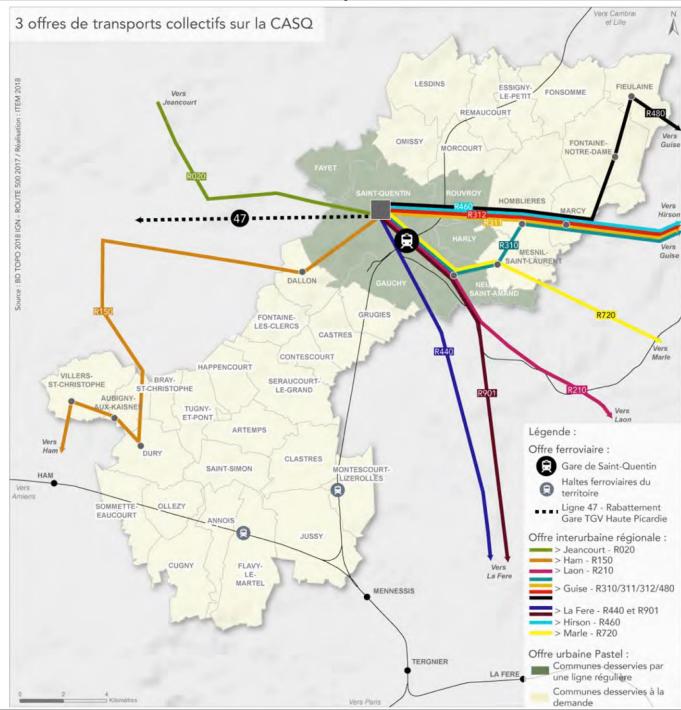
- L'A26, couloir d'échange entre le Nord et l'Est de la France, constitue l'axe majeur du territoire. Elle connecte Saint-Quentin aux pôles de Lille (1h30) et de Reims (1h10). deux échangeurs (Saint-Quentin nord et Saint-Quentin sud) desservent le territoire.
- L'A29 connecte Saint-Quentin à Amiens (1h05), Rouen (2h05) et Le Havre (2h40).
- La jonction de ces 2 autoroutes au niveau de Saint-Quentin permet à la ville se positionner au sein du réseau des villes du Nord de la France.
- Les D1044 et D1 dans une logique Nord-Sud et la D1029 dans une logique Est-Ouest assurent les liaisons vers les pôles régionaux (Cambrai, Maubeuge, Compiègne) et les pôles locaux (Guise, Tergnier, Péronne...).
- La rocade Sud-Ouest externalise du centre-ville le trafic de transit Est-Ouest. Elle est complétée par un système de voies urbaines et extra-urbaines jouant le rôle de contournement Nord.

Le réseau secondaire complète le réseau magistral pour desservir les différents secteurs du territoire

- Les D8, D930 et D937 forment l'armature secondaire du territoire et supportent un trafic d'agglomération vers Saint-Quentin et les pôles locaux limitrophes (Ham, Bohain-en-V., Chauny...).
- Les D8, D12 et D32 forment les liaisons intercommunales en rabattement vers les axes principaux du territoire.
- Le réseau de desserte correspond aux voies à faible trafic faisant le lien entre les communes rurales et maillant le territoire. Elles assurent la desserte fine et le rabattement sur les axes principaux.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS-Transports collectifs



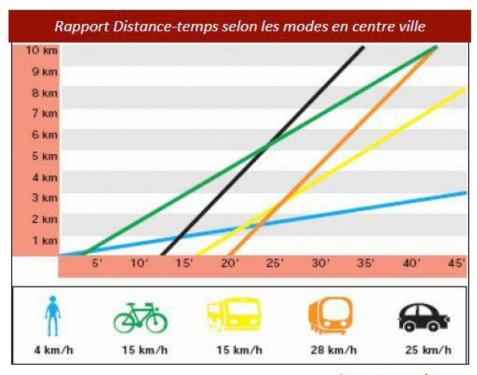


# Trois offres de transports collectifs sur le territoire

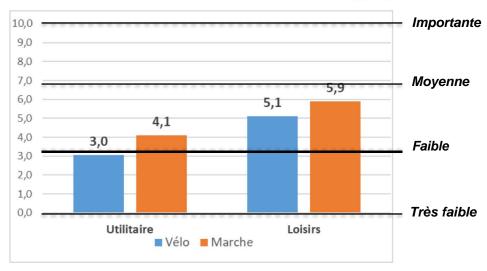
- Trois réseaux de transport sont présents sur le territoire. Centrés sur Saint-Quentin, ils assurent des possibilités de déplacements à trois niveaux d'échelle :
- Régionale, via le réseau TER Hauts-de-France
- Départementale, à travers l'offre interurbaine du réseau RTA et des Courriers Automobiles Picards
- Locale, par l'intermédiaire du réseau urbain Pastel comprenant une offre régulière et à la demande
- Pour rappel, la part modale des transports en commun pour les déplacements domicile-travail sur l'agglomération du Saint-Quentinois est de 8 %.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Modes actifs : Introduction





Source: provelo.org



Perception de l'intensité de la pratique des modes actifs (ITEM, questionnaire aux communes)

#### Qu'entend-on par modes actifs ?

- Les modes actifs regroupent le vélo et la marche mais aussi des modes non motorisés plus « confidentiels » (ex : trottinette, roller, skate,...). Adaptés pour des déplacements de courte distance, ces modes doivent être intégrés à la chaîne globale des déplacements et aux politiques en matière de mobilité. Deux utilisations des modes actifs sont possibles :
- Pour participer à la « chaîne de déplacements » : en intermodalité avec les transports en commun,...
- Comme un moyen de déplacement en tant que tel : pour répondre à des besoins de déplacements de courte distance

#### Pourquoi promouvoir les modes actifs ?

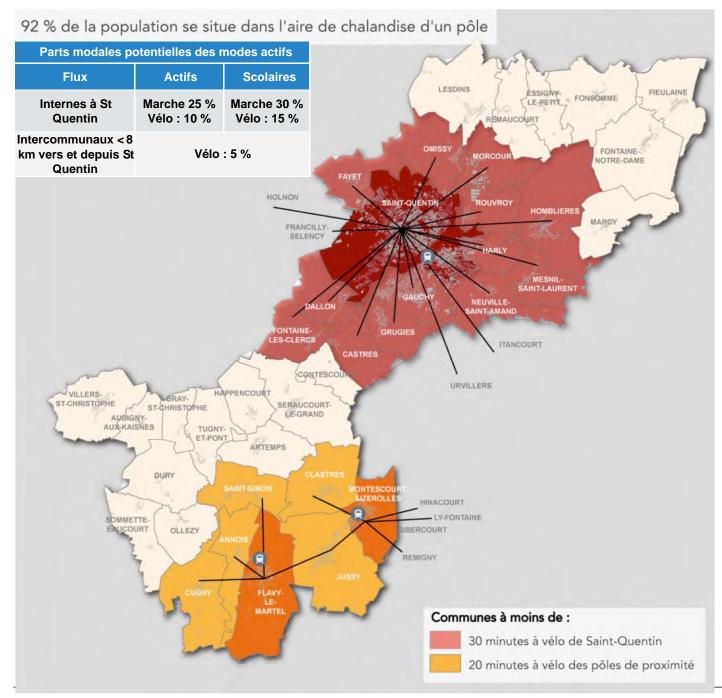
- Les modes actifs constituent une réponse aux enjeux actuels de mobilité » et de développement durable :
- De limitation de la place et de l'usage de l'automobile et d'une amélioration de la qualité des espaces urbains et ruraux
- De diminution du temps de parcours sur des courtes distances. A titre indicatif, la vitesse d'un vélo en ville est comprise entre 15 et 20 km/h, celle d'une voiture est de 16 km/h
- De diminution de la part des budgets consacrés aux déplacements pour les ménages et pour les collectivités
- De diminution de l'impact environnemental de nos déplacements et des émissions de polluants : les déplacements représentent 29 % des émissions de gaz à effet de serre et 34 % des émissions de CO2
- D'amélioration de la santé publique du fait d'une activité physique régulière.

#### La pratique actuelle des modes actifs sur le territoire

• Pour 63 % des élus, la pratique quotidienne de la marche est faible pour se rendre au travail, à l'école et pour des déplacements utilitaires. La pratique du vélo est encore plus faible : pour 77% des élus, elle est faible à très faible sur leur commune. La pratique de ces deux modes semble minoritaire hormis pour des déplacements à vocation de loisirs : plus de 50 % des élus répondants ont jugé la pratique du vélo et de la marche comme moyenne pour ce type de déplacement

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Modes actifs : Évaluation du potentiel vélo et marche





# De fortes potentialités de développement des modes actifs

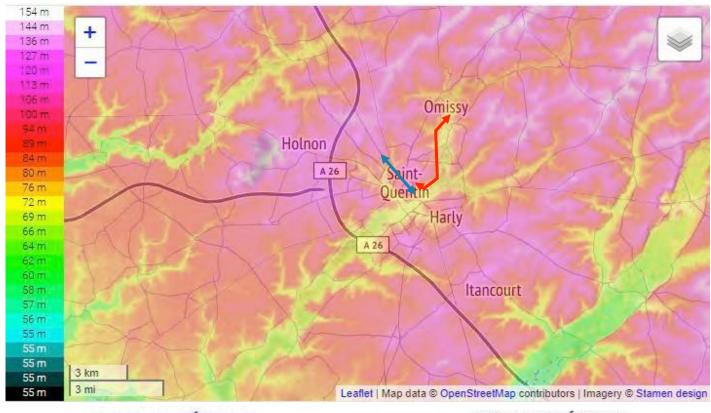
- Les déplacements courts sont nombreux sur l'Agglomération du Saint-Quentinois: plus de 34 000 déplacements font moins de 8 km, soit 66 % des déplacements des actifs et 83 % des déplacements des scolaires. 32 700 déplacements sont inférieurs ou égaux à 5 km.
- Parmi les actifs et scolaires habitant sur Saint-Quentin, 68 % des actifs et 89 % des scolaires travaillent également à Saint-Quentin, soit 23 152 personnes qui réalisent un déplacement de courte distance facilement réalisable en modes actifs. De plus, on recense 5 870 flux pendulaires entre Saint-Quentin et les 13 communes situés à moins de 8 km. Ces flux représentent 74 % des flux pendulaires du territoire en relation avec Saint-Quentin.
- Parmi les flux de moins de 8 km vers et depuis Saint-Quentin et selon les parts modales potentielles du tableau ci-contre, le potentiel à pied s'élève à 6 350 personnes (pour des trajets internes à Saint-Quentin) et de 3 175 pour le vélo, dont 293 pour des flux intercommunaux.
- L'utilisation actuelle des modes actifs est surtout une pratique de loisirs (pratique jugée moyenne) plus qu'utilitaire (jugée faible) d'après le questionnaire aux communes.

# 92 % de la population peut potentiellement atteindre un pôle à vélo

 76 124 personnes habitent dans l'aire de chalandise d'un pôle, soit à moins de 8 km de Saint-Quentin ou à moins de 5 km d'un pôle de proximité, représentant ainsi 92 % de la population du territoire.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Modes actifs : Topographie



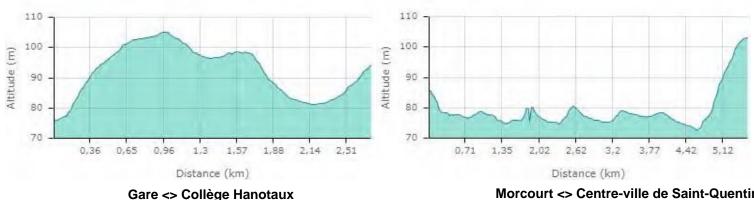


#### Un relief à minorer

- D'un point de vue topographique, le territoire est principalement marqué par la traversée de la vallée de la Somme selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest.
- Pour autant les profils altimétriques mesurés sur deux itinéraires (Morcourt - Centre-ville de Saint-Quentin, Gare de Saint-Quentin - Collège Hanotaux) démontrent que la traversée du centre-ville de Saint-Quentin est contrainte par le relief notamment sur l'axe de la Rue de l'Isle où la pente avoisine
  - 5 %. Toutefois, cette pente n'est pas rédhibitoire et ne constitue pas un frein au développement du vélo.
- Les liaisons Est-Ouest sont quant elles peu contraintes par le relief.
- Pour des trajets internes au pôle aggloméré, le vélo est une alternative pertinente. Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) apporte une solution pour les trajets aux profils les plus contraints.

## PROFIL ALTIMÉTRIQUE

### PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé + : 35 m

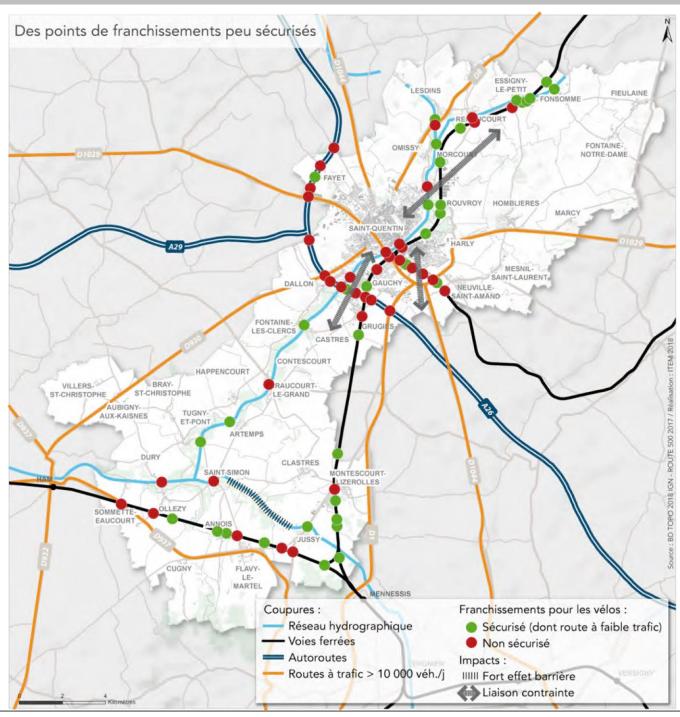
Pente max: 4%

Morcourt <> Centre-ville de Saint-Quentin

Dénivelé + : 50 m Pente max: 4%

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Modes actifs : Coupures et franchissements





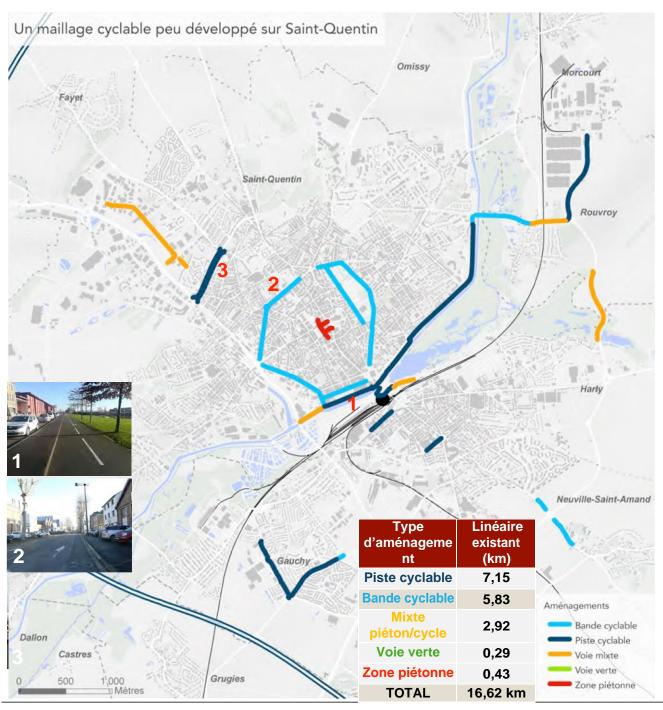
Des coupures relativement impactantes sur le territoire :

Qu'elles soient artificielles (dues aux infrastructures de transport) ou naturelles (dues à l'hydrographie ou au relief), les coupures impactent négativement les déplacements en modes actifs :

- Elles obligent à un détour pour trouver un franchissement ;
- Les franchissements sont souvent dangereux pour les modes actifs, en raison de leur étroitesse.
- Le territoire est marqué par la coupure hydrographique de la Somme ainsi que par trois coupures infrastructurelles : le Canal de Saint-Quentin, les voies ferrées et l'autoroute A26.
- Les franchissements sont relativement nombreux pour l'A26 et les voies ferrées, atténuant ainsi les effets de barrière. Néanmoins, ils sont peu sécurisés notamment au niveau de l'axe autoroutier, limitant ainsi leur utilisation par des modes actifs. En revanche, le Canal et la Somme sont bien plus impactant avec peu de franchissement : près de 6 km sans franchissement entre Saint-Simon et Jussy.
- Sur le pôle urbain, le Canal est impactant pour des liaisons entre Saint-Quentin et certaines communes de 1ère couronne (Harly, Gauchy) en raison de franchissements peu sécurisés en faveur des modes actifs. Seule la connexion avec Rouvroy est qualitative en raison de la présence d'aménagements cyclables.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Modes actifs : Qualité des aménagements cyclables sur le territoire





Un maillage cyclable à poursuivre sur la ville-centre de Saint-Quentin...

Saint-Quentin dispose d'aménagements ponctuels sur la zone urbaine, comprenant des bandes et/ou des pistes cyclables selon les voiries empruntées. Au total, on compte 16,6 km d'aménagements cyclables :

- Plusieurs aménagements ont été réalisés sur l'anneau de boulevards (Bd Richelieu, Gambetta, Henri Martin) mais ils sont globalement peu qualitatifs (dégradation du revêtement, marquages au sol effacés). De plus, l'absence d'aménagements dans le cœur de ville (bandes, doubles-sens cyclable) marquent d'importantes discontinuités et pénalisent la circulation des cyclistes.
- Il n'y a pas de rabattement cyclable vers la gare depuis le centre-ville hormis la section aménagé au niveau du PEM.
- Il n'y a pas de liaisons cyclables entre le centre-ville et les quartiers à l'exception des aménagements réalisés le long du Canal (entre la BUL et l'Hôpital privé Saint-Claude). La faiblesse des rabattements sur cet axe nuit néanmoins à son attractivité.
- Sur le quartier du Vermandois (piste cyclable rue Emile et Raymond Pierret, voie mixte Avenue Archimède), les aménagements ne sont pas connectés entre eux et ne répondent que partiellement à une logique de rabattement vers des pôles générateurs (Parc d'activités du Bois de la Choque, Forum de Picardie mais pas de connexion directe avec le centre hospitalier, le stade Cépy,...).
- Une section cyclable composée d'une piste et d'une voie mixte piéton/vélo permet de desservir l'Étang d'Isle. Néanmoins, l'absence d'aménagements sur la rue Général Leclerc (Pont d'Isle) marque une rupture avec le centre-ville, fortement dommageable pour ce secteur à intérêt touristique.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Modes actifs : Qualité des cheminements piétons sur le territoire





Aménagement de qualité Rue d'Isle(ITEM)



Zone piétonne (ITEM)



Cheminements dégradés et non conformes (ITEM)



Stationnement anarchique sur trottoir (ITEM)





 Alors même que la marche est le mode de déplacement « primaire », elle est souvent oubliée en tant que mode alternatif, même pour des déplacements très courts comme pour se rendre à l'école, faire des achats de proximité... Spécifiquement à la question des déplacements scolaires, le manque de sécurité est un argument régulièrement mis en avant pour expliquer le fait que les parents préféreront emmener leurs enfants en voiture.

Des aménagements en faveur des piétons globalement de qualité sur Saint-Quentin

- L'hypercentre de Saint-Quentin accorde une place centrale aux piétons à travers des aménagements sécurisés et de qualité (présence d'abaissés de trottoirs, trottoirs larges, revêtements peu dégradés, mobilier urbain). Le cœur de ville dispose d'une zone piétonne (rues St André, des Toiles, de la Sellerie, Place de l'Hôtel de ville) qui offre aux usagers un espace de déambulation agréable au droit des commerces et isolé des principaux axes de circulation.
- cheminements est plus hétérogène. Certains secteurs présentent des trottoirs peu qualitatifs, aux revêtements dégradés, non accessibles aux PMR ou occupés par du stationnement illicite. Sur les principaux axes ainsi que dans les secteurs résidentiels les plus récents, les aménagements sont confortables et globalement de qualité.
- Il n'existe aucun jalonnement à destination des piétons sur Saint-Quentin (indication des temps de parcours par exemple). Toutefois, des promenades guidées appelées marches de proximité sont organisées dans les différents quartiers de la ville (du mardi au vendredi à partir de 9h30).

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS – Modes actifs – Qualité des cheminements piétons sur le territoire

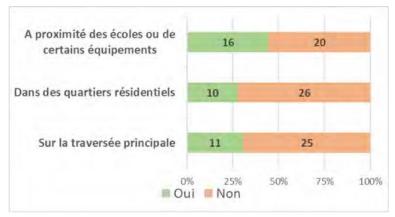




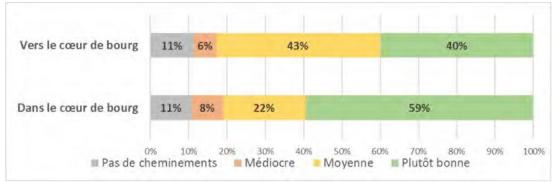
Aménagement de qualité à Gauchy (ITEM)



Trottoirs non aménagés à Sommette - Eaucourt (ITEM)



Présence de secteurs pacifiés dans les communes (ITEM, questionnaire aux communes)



Perception de la qualité des cheminements piétons dans les bourgs (ITEM, questionnaire aux

# Une disparité dans la qualité des aménagements pierons sur le reste du territoire

- De nombreuses communes ont une logique d'aménagement de cheminements piétons par quartier (recours aux zones 30 ou voiries limitées à 30 km/h) requalifiant ainsi les secteurs les plus fréquentés tels que les écoles, les commerces ou les cœurs de bourg (Gauchy, Harly,...). Mais selon le questionnaire aux communes, ces aménagements ne sont pas encore suffisants pour parler de véritables secteurs pacifiés.
- Des aménagements de sécurité sont souvent présents dans les communes traversées par des « axes roulants ». Les aménagements piétons ont été conçus dans une optique de sécurisation et de pacification. Mais sur certains secteurs ruraux, les aménagements piétons restent ponctuels voire inexistants : le revêtement peut être dégradé, les trottoirs peuvent être étroits voire absents et lorsqu'ils existent, ceux-ci sont encombrés par des voitures en stationnement.
- D'après le questionnaire aux communes, les cheminements piétons sont plutôt qualitatifs : de bonne qualité dans les centres-bourgs, et de qualité bonne à moyenne pour le rejoindre.

# Des aménagements en fonction de l'urbanité des communes

 Les communes du territoire présentent pour l'essentiel une urbanisation dense autour des centres-bourgs.
 Cette trame urbaine est favorable aux modes actifs car elle minimise les distances à parcourir qui peuvent alors être plus facilement parcourues à pied.
 Néanmoins l'existence de formes d'habitat individuel détaché ainsi que la mono-fonctionnalité de certains quartiers conduisent à un allongement des distances de déplacement, limitant alors le recours à la marche.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Modes actifs : Cyclotourisme



#### Schéma Directeur des véloroutes et voies vertes



#### Exemple de boucles VTT (Site : www.randonner.fr)



# Chemin de halage du canal de Saint-Quentin à Jussy

(ITEM)



Chemin de halage du canal de la Somme à Saint-Simon (ITEM)

#### 2 véloroutes en développement pour le territoire

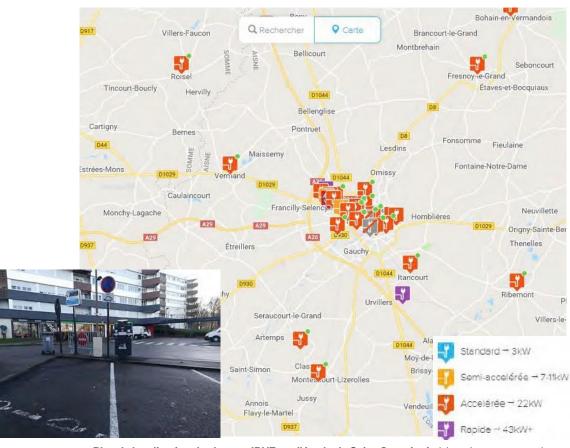
- Le Département de l'Aisne a validé en 2011 un Schéma Directeur des véloroutes et voies vertes. Ce dernier a pour objectif de :
- Poursuivre la définition et l'aménagement des itinéraires des véloroutes et voies vertes et d'en définir les modalités de gestion
- Développer les produits touristiques liés au vélo et valoriser les sites traversées en mettant en avant le patrimoine de l'Aisne
- Proposer des animations et services liés
- 4 itinéraires structurants sont identifiés dont 2 concernent le territoire :
- La véloroute 30, itinéraire de 343 km entre la Baie de Somme et la Marne, qui traverse le sud du territoire le long des Canaux de Saint-Quentin et de la Somme. Cet itinéraire n'est à ce jour pas aménagé.
- l'Eurovélo 3 dite la Scandibérique, tangente le Saint-Quentinois dans la vallée de l'Oise, aménagé entre Ribemont et Tergnier. Bien qu'elle ne traverse pas le territoire, il s'agira de prévoir une connexion avec Saint-Quentin situé à 11 km, dans un objectif de diffusion de la clientèle cyclotourisitque.
- A noter que dans le cadre de son Schéma départemental, le Département de l'Aisne soutient les communes par l'intermédiaire d'une aide financière plafonnée à 20% du montant des travaux HT pour tout aménagement de voies cyclables en site propre ainsi que d'équipements favorables à la pratique du vélo (jalonnement, stationnement, location de vélos...).

#### Boucles VTT et services complémentaires

- En complément de ces itinéraires, des boucles VTT sont également aménagées sur le territoire : découverte des sources de la Somme et de l'Escaut (58km), ...
- En revanche, aucun label « Accueil Vélo » n'a été identifié sur le territoire. Ce label doit garantir un accueil aux touristes à vélo (informations, conseils), des services adaptés (transfert de bagages,..) ainsi que des équipements minimums (abri vélo, kit réparation). Ce type de services doit être mis en valeur pour inciter et inviter à la pratique cyclotouristique sur le territoire.

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Solutions de mobilité alternative





Plan de localisation des bornes IRVE sur l'Agglo du Saint-Quentinois (site : chargemap.com)





Aucune places matérialisées covoiturage sur les deux échangeurs du territoire mais des parkings occupés à 95 % (ITEM)

#### Le développement de l'électromobilité

- L'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) porte depuis 2015 le projet « DIRVE 02 » permettant de déployer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de l'Aisne. 280 points de recharge sont projetés sur le Département dont 242 bornes de charge accélérées. (recharge complète en 1h à 3h).
- Sur l'Agglomération du Saint-Quentinois, la commune de Saint-Quentin dispose d'une dizaine de bornes localisées à proximité des principaux pôles générateurs : Gare, Parc d'Isle, Espace multisports, Centre-ville, ... Le coût d'un recharge est de 1,10€ par tranche de 15 min.
- D'autres bornes ont également été identifiées sur les communes de Fayet, Harly, Clastres ou encore Montescourt-Lizerolles principalement localisées sur les parkings des enseignes commerciales (Auchan, Leclerc,...) ou à proximité des équipements communautaires.

#### Covoiturage et autopartage : des pratiques timorées sur le territoire

- Le Département de l'Aisne ne dispose, à ce jour, d'aucun schéma d'aménagement des aires de covoiturage. Le site internet aisnecovoiturage.com a été récemment fermé, concurrencé par les opérateurs privés tels que Blablacar.
- Aucune aire de covoiturage n'a été identifiée sur l'Agglomération du Saint-Quentinois. Certains pôles et secteurs stratégiques tels que les échangeurs autoroutiers et les gares ne disposent d'aires matérialisées. Toutefois, les communes de Gauchy et de Neuville-Saint-Amand ont indiqué dans le questionnaire disposer d'aires informelles (route de Grugies et rue de la Fère).
- Le territoire ne dispose d'aucun dispositif institutionnalisé d'autopartage. Ce dispositif est particulièrement intéressant pour les touristes et visiteurs arrivant en TC sur le territoire pour leur permettre de terminer leur déplacement en voiture. Toutefois pour les habitants, des véhicules en autopartage sont disponibles par l'intermédiaire de particuliers qui mettent en location leur propre véhicules sur des plateformes dédiées (ex: Ouicar).

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Solutions de mobilité alternative

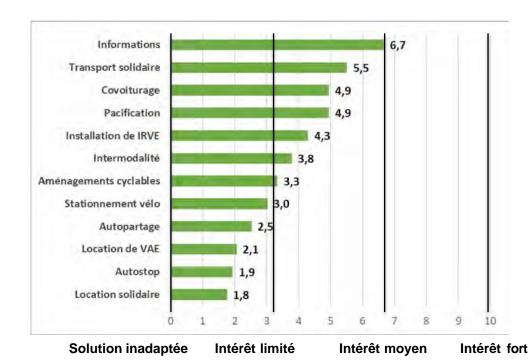


Les anfants
viennent à l'école
la sécurité

Les abords de
l'école sont plus
sûrs

Les abords de
l'école utomobile
diminue autour de
l'école





#### Des solutions écomobiles peu développées sur le territoire en faveur de la mobilité des pendulaires

- A ce jour, aucun dispositif de type vélo-bus ou pédibus n'a été identifié sur le territoire. Sur la base du principe du cercle vertueux de la sécurité, ces initiatives permettent pourtant de limiter la circulation automobile aux abords des écoles et de favoriser les déplacements à pied.
- Les PDE (Plan de Déplacements Entreprises) sont des outils d'amélioration des conditions de déplacements pour les salariés des entreprises ou administrations engagées. Lorsqu'ils s'appliquent à l'échelle des zones d'activités, on parle de PDIE (Plan de Déplacements Inter Entreprises). Ces PDIE permettent d'augmenter le volume d'entreprises donc de salariés concernés. A ce jour, aucune initiative n'a été relevée sur le territoire. Pour autant, le contexte économique, la localisation des entreprises et les effectifs salariés laissent envisager des potentialités de développement (hôpital, Parc des autoroutes,...).
- Aucune initiative n'a été recensée en matière de transport et de mobilité solidaire (plateforme,...). Certains territoires voisins à l'image de Château-Thierry dispose de ce type de réseau solidaire (PAT'S! Mobilité).

#### Les attentes des communes en matière de solutions alternatives

- Dans le cadre du questionnaire aux communes, 5 actions sont jugées comme ayant un intérêt moyen :
- Le développement de l'information et de la communication autour des offres de mobilité :
- Le transport solidaire, qui offre aux personnes en difficultés une solution de mobilité grâce à des bénévoles qui véhiculent et accompagnent un bénéficiaire pour certains déplacements ;
- **Le covoiturage** notamment pour des trajets quotidiens en rabattement sur Saint-Quentin :
- Le développement de l'électromobilité, déjà bien ancrée sur la villecentre.
- 4 actions ont été identifiées comme ayant un intérêt limité : l'autopartage, la location de VAE (en place sur Saint-Quentin), l'autostop et la location solidaire.

# MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS - Synthèse



Au regard de ces différents points, une première analyse synthétique des atouts et faiblesses peut être réalisée. Ces différents éléments devront être pris en compte dans la suite des réflexions.

THEMATIQUE	ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES
Contexte territorial	✓ Un territoire bénéficiant d'une grande diversité de réseaux (ferroviaire, route, fluvial) et d'une proximité aux axes majeurs de communication (autoroutes) lui conférant une bonne accessibilité	✓ Un territoire en recul démographique (traduisant souvent des difficultés de maintien dans les villages, d'accès aux services, notamment pour les personnes âgées) bien qu'attractif pour les actifs
	<ul> <li>✓ Un territoire globalement attractif pour les actifs (27 815 actifs occupés pour 34 323 emplois, soit 1,2 emplois par actif) et des échanges principalement réalisés avec les intercommunalités voisines</li> <li>✓ 74% des actifs habitent et travaillent sur le territoire (48% dans leur commune de résidence, même 66% à Saint-Quentin);</li> <li>✓ Saint-Quentin, pôle structurant du territoire qui concentre les principaux équipements permettant de limiter les besoins de déplacements vers l'extérieur</li> <li>✓ Un taux de motorisation inférieur à celui des agglomérations de même rang (1,03 véh./ménages)</li> </ul>	<ul> <li>✓ 19 % de la population est captive par rapport à l'âge (11-17 ans et + de 75 ans) et peut potentiellement rencontrer des difficultés pour se déplacer</li> <li>✓ Un usage majoritaire de l'automobile pour les déplacements domicile-travail (80%) et plus généralement pour tous les motifs!</li> <li>✓ Une forte polarisation sur Saint-Quentin et des phénomènes de périurbanisation entrainant un allongement des distances à parcourir et un usage plus fréquent de l'automobile, complexifiant la mise en œuvre de solutions alternatives à l'autosolisme</li> </ul>

THEMATIQUE	ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES
Réseau et trafic	<ul> <li>✓ Un trafic routier concentré sur les principaux axes : RD 1029 (29 500 véh./j), A26 (22 600 véh./j), RD 300 (10 700 véh./j);</li> <li>✓ Des niveaux de trafics relativement limités sur le reste du territoire (- de 10 000 véh./j.);</li> <li>✓ Un territoire où l'on circule plutôt bien (juste quelques retenues ponctuelles le matin et le soir notamment aux sorties scolaire, le samedi pour accéder aux ZA) avec une traversée du centre-ville plutôt aisée. En effet, une circulation relativement fluide dans le centre de Saint-Quentin;</li> <li>✓ Une prise en compte effective des enjeux en matière d'apaisement des vitesses sur la majorité des communes;</li> <li>✓ Une accidentologie en baisse et globalement faible sur le territoire comparativement à la moyenne nationale.</li> </ul>	·

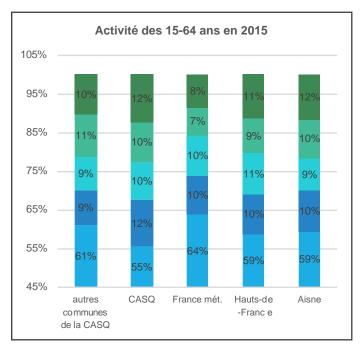
THEMATIQUE	ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES
Transport en commun	✓ Une utilisation des transports en commun non négligeable comparativement à des agglomérations de même rang	✓ Un territoire en marge de la desserte des grandes lignes nationales malgré la présence d'une navette assurant un rabattement vers la gare TGV Haute-Picardie
	✓ Une offre diversifiée permettant de répondre à l'ensemble des besoins « géographiques » : interne au territoire (Pastel), depuis/vers l'extérieur (TER, RTA)	✓ Des conditions d'intermodalité à parfaire sur le volet cyclable à la gare de Saint-Quentin
	✓ Un territoire situé à la convergence de 3 grandes offres ferroviaires régionales	<ul> <li>✓ Des haltes ferroviaires peu intermodales à Flavy-le- Martel et à Montescourt-Lizerolles</li> <li>✓ Une offre interurbaine routière ne desservant que 28%</li> </ul>
	✓ Une offre ferroviaire plutôt attractive au regard du niveau de services pour des liaisons moyennes ou longues distances (Paris, Lille, Cambrai) depuis Saint- Quentin - Près de 5 000 montées/descentes jour en gare de St-Quentin;	des communes du territoire et principalement calibrée pour un public scolaire (85 et 98% de la fréquentation selon les lignes). Ces lignes permettent des liaisons vers les pôles externes du territoire surtout pour les captifs ;
	✓ <b>Un réseau urbain hiérarchisé et lisible</b> (ligne structurante, lignes secondaires,) avec une offre de qualité (+/- 46 voy/hab/an contre 31 sur la même strate d'agglo).	<ul> <li>✓ Une offre RTA peu lisible, peu attractive et peu compétitive : grille tarifaire kilométrique, absence de titre combiné TER, faiblesse de l'information relative au réseau,</li> <li>✓ Une complémentarité à trouver entre les offres TER et</li> </ul>
	✓ Une bonne couverture spatiale du réseau sur Saint- Quentin (86% des habitants à moins de 5 min à pied d'un arrêt de bus)	<ul> <li>✓ Une valorisation de l'offre TC sur Saint-Quentin qui devra nécessairement passer par une diminution de la place</li> </ul>
	✓ Une prise en compte globalement satisfaisante des enjeux d'intermodalité au sein du PEM de la gare de Saint-Quentin récemment rénové	accordée à l'automobile (couloir bus, offre de stationnement, priorisation) pour que le bus deviennent plus compétitif que la voiture
	✓ Une offre TAD et des services complémentaires permettant de répondre aux besoins de déplacements des captifs sur l'ensemble de l'agglomération saint-quentinoise	✓ Un système de TAD semi-zonal pouvant à terme engendrer des coûts de gestion et d'exploitation importants
	✓ Une mise en accessibilité des arrêts de TC urbains à poursuivre afin de donner une image positive du réseau	

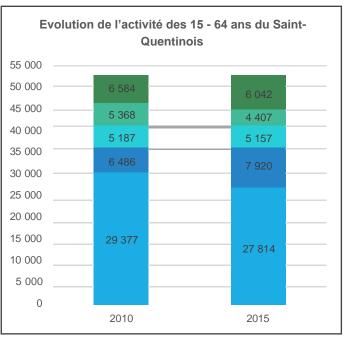
THEMATIQUE	ATOUTS	FAIBLESSES / MENACES
Mobilités douces	<ul> <li>✓ Un contexte territorial globalement favorable pour le développement de la pratique cyclable utilitaire et touristique (relief à minorer, potentiel intéressant pour les déplacements de courte distance, axe et abords du Canal de Saint-Quentin et de la Somme à valoriser)</li> <li>✓ Des réflexions menées sur certains quartiers (Europe) pour intégrer ces enjeux de mobilité active dans le cadre de projet de renouvellement urbain (NPRU).</li> <li>✓ Des aménagements piétons globalement de qualité à Saint- Quentin ainsi que sur les autres communes du territoire</li> <li>✓ Des réflexions engagées quant au développement du cyclotourisme sur le territoire (projet de la véloroute 30 impactant le Sud de l'agglomération)</li> <li>✓ Une bonne prise en compte des enjeux relatifs à l'électromobilité porté par le projet DIRVE 02</li> </ul>	sur le pôle de Saint-Quentin (16,6 km d'aménagements, pas de jalonnement) et une absence de maillage global sur le territoire nuisant au développement de la pratique même pour des trajets de courte distance  ✓ Un « climat vélo » peu incitatif conduisant à une pratique cyclable utilitaire très faible selon les élus (franchissements peu sécurisés, manque de stationnements, aménagements incomplets ou dégradés, cohabitation difficile entre modes). Pour la pratique touristique : 2 véloroutes en développement, mais de pas boucles touristiques internes, pas de label accueil vélo;  ✓ Des initiatives en faveur de la mobilité durable qui restent limitées et doivent être encouragées

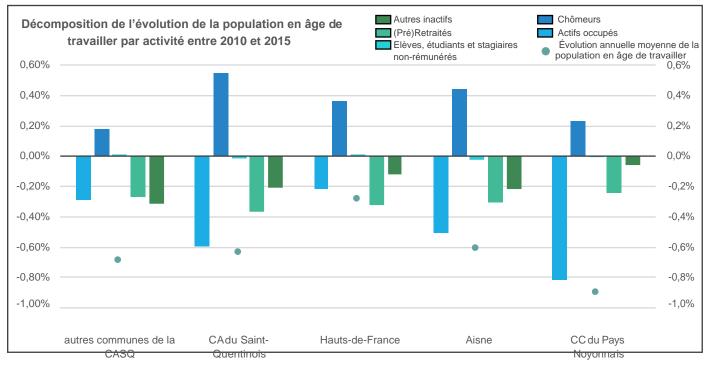


## TISSU ECONOMIQUE – Caractéristiques de la population active









# Une activité de la population en âge de travailler globalement moyenne

En 2015, la population en âge de travailler de la CA du Saint-Quentinois présentait une activité d'un point inférieur aux moyennes régionale et départementale (68% contre 69%). Ce niveau relativement faible s'appuie sur :

- une inactivité plus forte dans la commune de Saint-Quentin (34% des 15-64 ans, contre 26% en France métropolitaine),
- alors même que l'ensemble des autres communes de la CA présente une population moins inactive (30% contre 31% en Hauts-de-France).

De même, le chômage (voir ci-après) s'élevait à 14% de la population de la ville-centre, soit un taux nettement plus fort que les autres échelons de comparaison. Il est moindre dans les autres communes de l'intercommunalité.

# 2010 et 2015 : une accélération de la fragilisation des actifs

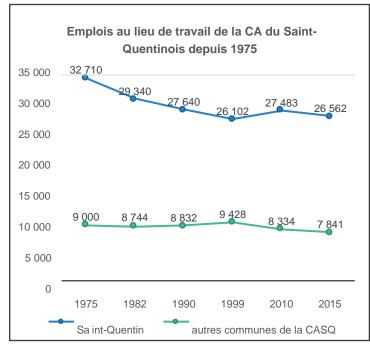
En lien avec la décroissance démographique, la population âgée de 15-64 ans a également diminué à des niveaux équivalents entre villecentre et autres communes de la CA du Saint-Quentinois (respectivement -0,69 et -0,61/an). Toutefois :

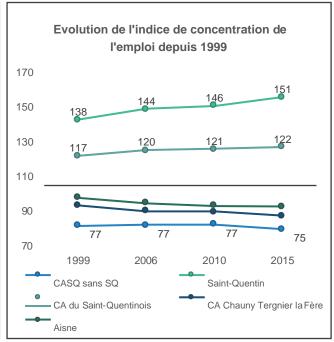
- La population occupée est celle qui enregistre la plus forte baisse (-0,6%/an et même - 0,75%/an à Saint-Quentin) ne représente plus que 55% des personnes en âge de travailler (contre 59% en région et département).
- Le contingent d'étudiants se stabilise (-30 p.)

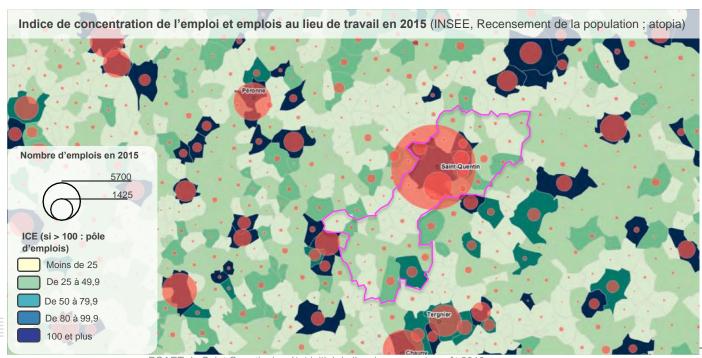
lorsque les (pré)retraités et les autres inactifs sont eux aussi moins présents, à l'image de

## TISSU ECONOMIQUE - Dynamiques de l'emploi









#### Un tissu économique très concentré

Le Saint-Quentinois est un territoire qui exerce une forte attraction sur les espaces qui l'entourent :

- Avec 34 325 emplois en 2015, dont plus des trois quarts dans la seule commune de Saint-Quentin, l'indice de concentration de l'emplois est très élevé : on compte 122 emplois pour 100 actifs occupés, contre 88 en moyenne dans l'Aisne.
- Ce niveau est porté par la force de l'appareil économique de la ville-centre où cet indicateur est de 151, contre seulement 75 dans les autres communes.

A l'échelle du Sud Hauts-de-France, Saint-Quentin et les communes alentours (Rouvroy, Morcourt, Fayet, Gauchy) constituent un pôle d'emplois important, le principal parmi les autres communes industrielles du secteurs (Ittancourt, Origny-Sainte-Benoîte, Péronne, Tergnier, Chaugny).

# Une augmentation de l'indice de concentration qui masque une dynamique plus morose

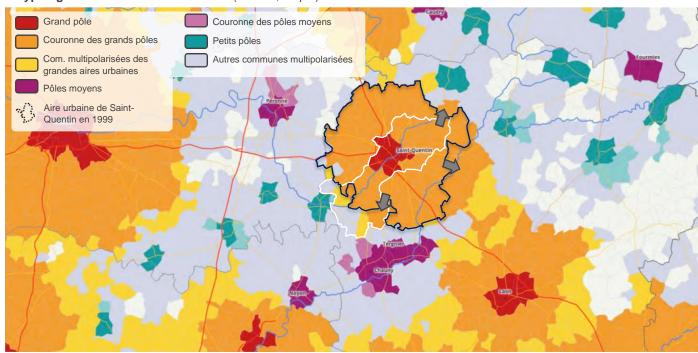
Depuis 1999, l'indice de concentration de l'emploi augmente (+13 points). Toutefois, il ne témoigne pas d'une dynamique positive de l'emploi :

- Depuis 1975, 7 307 postes ont été détruits dans la CASQ, soit 18% de l'emploi d'alors.
- Cette diminution s'est conjuguée à celle encore plus rapide de la population active et des actifs occupés.

## Géographie de l'emploi



Typologie des aires urbaines en 2010 (INSEE ; atopia)



Zones d'emplois 2010 du sud Hauts-de-France : taux de croissance annuel moyen de l'emploi 2010-15 et emplois au lieu de travail en 2015 (INSEE ; atopia)



#### Un pôle d'emplois d'importance régionale

Avec plus de 30 000 emplois, le pôle saintquentinois exerce une forte attractivité sur un large espace nord-auxonais.

- Depuis 1999, cette influence a fortement crû, notamment vers l'est (extension de son influence jusqu'à Origny-Sainte-Benoîte et Ribemont), du fait de l'accroissement de la biactivité des ménages qui se localisent entre les lieux de travail de chacun des conjoints.
- A l'échelle des Hauts-de-France, la zone d'emplois de Saint-Quentin présente une tendance d'évolution négative de l'emplois, toutefois moins prononcée qu'aux alentours.

# Une plus faible emprise sur le sud du territoire communautaire

En revanche, bien que la majeure partie de leurs actifs travaillent dans le cœur de l'agglomération, les communes du sud de la CA du Saint-Quentinois fonctionnent également avec les pôles d'emplois extérieurs situés à proximité : Ham (sucrerie d'Eppeville, usines d'Aluminium), Chaugny (Dow France), Tergnier (Camille Fournet SA).

Pôle saint-quentinois : Saint-Quentin, Fayet, Dallon, Gauchy, Grugies et Harly

Grand pôle : au moins 10 000 emplois.

Couronne du grand pôle : au moins 40% des actifs résidents des communes de l'aire urbaine travaillent dans le grand pôle ou une autre commune du pôle.

Communes multipolarisées de grandes aires urbaines : au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

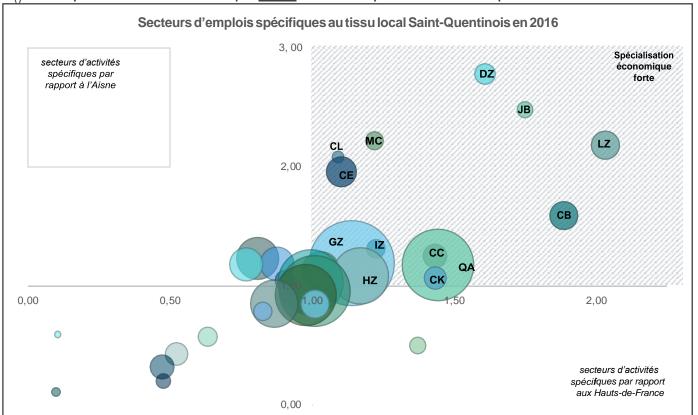
Autres communes multipolarisées : moins de 40% des actifs résidents travaillent dans une aire urbaine.

Pôle Moyen : entre 5 000 et 10 000 emplois.





Indice de spécialisation du tissu de l'emploi salarié et nombre de postes salariés correspondant dans le Saint-Quentinois







#### Un tissu économique de services diversifié

Les grandes activités économiques spécifiques au Saint-Quentinois sont :

- les activités de commerces / réparation automobile en lien avec les zones commerciales situées en périphérie de la Ville Centre. Ces activités bénéficient du pôle de compétitivité Picom, qui vise à anticiper et répondre aux implications physiques des futurs modes de consommation;
- les activités liées à la santé humaine (QA) et d'hébergement / action sociale, liées aux établissements de soins et aux praticiens concentrés à Saint-Quentin (hôpital privé Saint-Claude, Ambulances, EHPAD, maisons spécialisées, etc.)
- celles de transports et d'entreposage (2 115 postes salariés) qui profitent du positionnement de carrefour historique vers le Nord Europe et du pôle de compétitivité i-Trans avec notamment les entreprises Blondel à Morcourt (plus de 400 p.) et les Transports Citra (200 p.), Doucy Transports à Homblières (130 p.)
- les industries chimiques (CE) qui s'appuient sur les sites de production de Soprocos (275 p.) et Fapagau (250 p., groupe L'Oréal) à Gauchy;
- l'industrie automobile (CL) et la fabrication de machines (CK) avec l'établissement Motobécane (560 p. à Rouvroy), Eurobenne (34 postes), Ensival Moret (240 p.), SASU Constructions Isothermes Bontami (70 p.) à Saint-Quentin.



AGGLO ...
SAINT
QUENTINOIS
L'Agglo proche de vous!

Analyse du foncier économique (atopia)

	Surface totale (en hectares)	Dont surface occupée (en hectares)	Dont surface disponible (en hectares)	Dont espaces verts et voirie (en hectares)
Bois de la Chocque	40,9	22,5	3,8	14,6
Parc des Autoroutes	195,5	32,4	116,8	46,3
ZA des Homblieres	8,0	6,9	1,0	0,0
ZA La Vallée	73,3	62,9	3,7	6,7
ZA Les Louvrets	10,2	2,8	7,4	0,0
ZC Gauchy	20,7	12,5	8,2	0,0
ZC Harly	18,8	16,9	1,2	0,6
ZC Le Salicamp	25,1	21,4	0,0	3,7
ZC Neuville Saint Amand	12,2	3,2	9,0	0,0
ZI de Montescourt Lizerolles	10,2	10,2	0,0	0,0
ZI Grand Philippe	3,8	3,8	0,0	0,0
ZI Le Royeux	76,0	38,3	24,0	13,7
ZI Rouvroy Morcourt	102,6	80,2	13,3	9,1
ZI Saint-Lazare	19,4	16,2	0,6	2,6
ZC Fayet	44,7	36,8	4,5	3,4
CASQ TOTAL	661,4	367,3	193,4	100,8
ONOG TOTAL	100%	56%	29%	15%

# Un territoire bien aménagé avec des nouveaux espaces disponibles

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois possède 661 hectares de foncier économique. 56% constitue de la surface occupée, notamment par des entreprises et/ou des commerces. 15% sont occupés par de la voirie et des espaces verts.

Presque 200 hectares, soit 29% du parc total, est encore disponible. La Zone Commerciale de Neuville Saint Amand est la moins aménagé (74% d'espaces disponible).

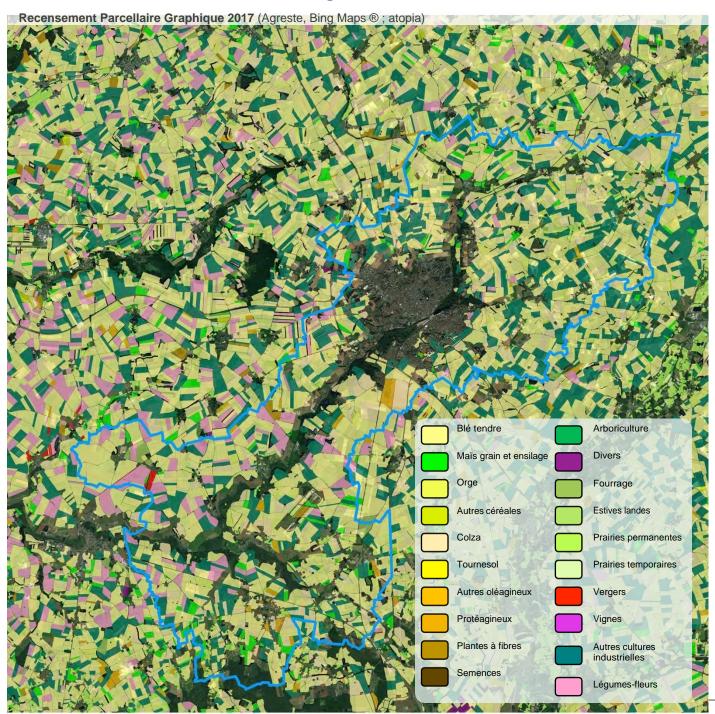
La ZA Les Louvrets ainsi que Le Parc des Autoroutes sont également des espaces à privilégier du fait de leur fort potentiel en surface disponible, respectivement 72% et 60%.

Contrairement à ces zones, la Zone Commerciale Le Salicand et la Zone Industrielle de Montescourt Lizerolles sont complétement aménagées, il n'y a plus d'espaces disponible.

L'enjeu est fort sur les zones commerciales les plus anciennes, comme celle du Salicand par exemple. Il y a un important besoin de renouvellement d'enseignes commerciales et d'entreprises afin d'éviter la création de friches industrielles et commerciales sur ces espaces.

## ACTIVITÉS AGRICOLES - Données générales





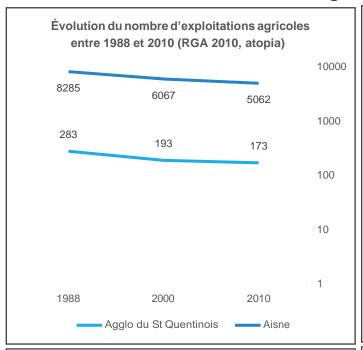
# Un espace agricole principalement dédié aux céréales et aux betteraves

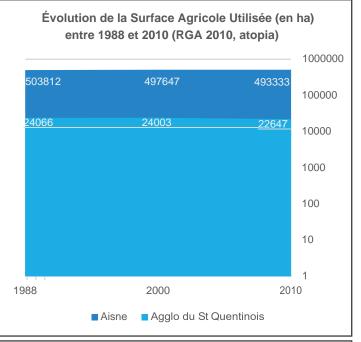
- L'espace agricole du territoire est principalement exploité à travers de grandes cultures :
  - Les céréales, dont le blé représente la majorité des cultures (49% de la surface cultivée du territoire),
  - Les betteraves sucrières (21%), dont la production est importante à l'échelle de la Picardie,
  - Les légumes de plein champ en proportion notable (6%), principalement au sud-ouest du territoire.
  - Les surfaces en herbe ne représentent que 2% de la SAU.

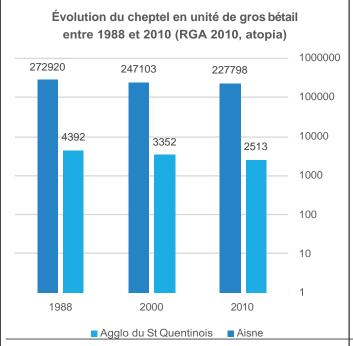


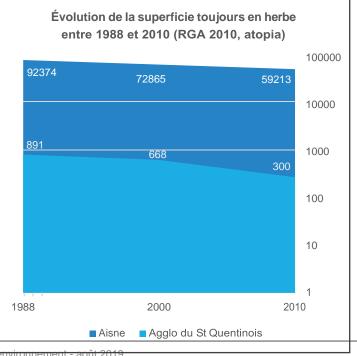
## **ACTIVITÉS AGRICOLES – Données générales**











#### Une concentration des exploitations agricoles

- La diminution du nombre d'exploitations agricoles à l'échelle de l'Agglo du Saint-Quentinois est la même qu'à l'échelle du département: -38% entre 1988 et 2010.
- La Surface Agricole Utilisée (SAU) a diminué de 5,9% sur cette même période sur le territoire, contre 2% à l'échelle du département.
- Ce décalage entre diminution du nombre d'exploitations et de la SAU traduit une concentration des activités agricoles : les exploitations sont moins nombreuses mais plus grandes.

#### Une forte diminution des activités d'élevage

- Entre 1988 et 2010, le cheptel du territoire a accusé une forte baisse, de l'ordre de -42%, tandis que le département perdait seulement 12% de son cheptel.
- La superficie toujours en herbe, destinée aux pâtures et à la collecte du foin, a également diminué de manière plus importante sur le territoire intercommunal (-60%) qu'au niveau départemental (-35%) sur cette période.
- Cela traduit une diminution des activités liées à l'élevage, plus notable sur le territoire qu'à l'échelle de l'Aisne.

## ACTIVITÉS AGRICOLES – Filières spécifiques et qualitatives



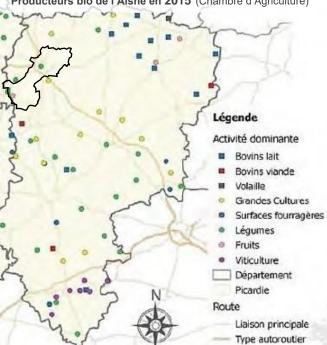








Producteurs bio de l'Aisne en 2015 (Chambre d'Agriculture)



Producteurs en vente directe et en agriculture biologique sur le territoire en 2016 (acheteralasource.com, Agence Bio,



#### L'IGP «Volailles de la Champagne»

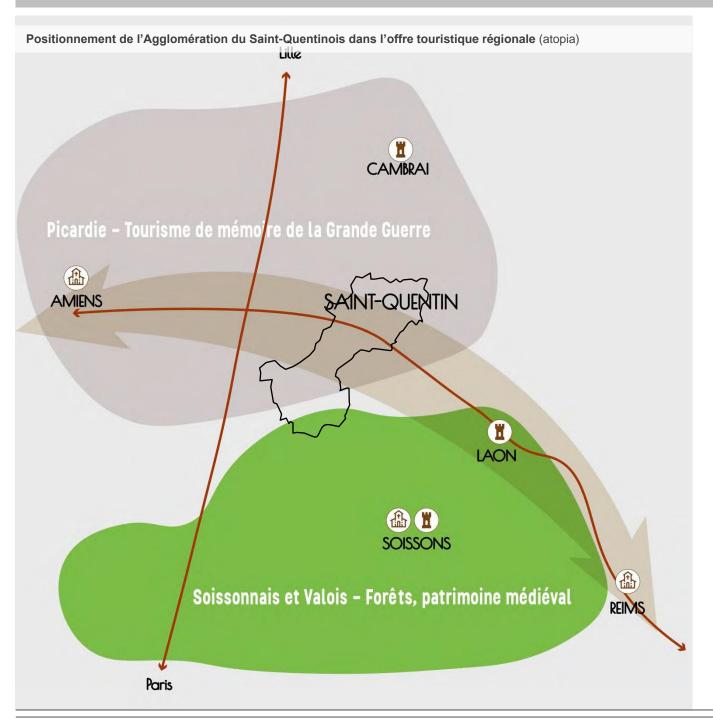
- · La CA du Saint-Quentinois est intégralement comprise dans l'aire géographique de l'IGP (Indication Géographique Protégée) «Volailles de la Champagne».
- Cette appellation concerne les volailles à croissance lente et élevées en plein air, sur un large territoire champenois s'étendant de Cambrai à Troyes.
- Cependant, peu d'agriculteurs du territoire pratiquent des activités d'élevage.

#### Une présence modeste de l'agriculture biologique et des filières courtes

- Selon l'Agence Bio, 3 exploitations sont engagées en agriculture biologique en 2017 sur le territoire. À l'échelle du département, la surface convertie en agriculture biologique représente 1% de la SAUtotale.
- Selon site vente directe acheteralasource.com, 7 producteurs sont engagés dans la vente directe sur le territoire. Cependant, aucun ne fait partie du réseau «Bienvenue à la Ferme».
- La présence modeste de ces filières qualitatives peut s'expliquer par l'orientation agricole du territoire, principalement tournée vers les grandes cultures.

## ACTIVITÉS TOURISTIQUES - Positionnement général touristique





# Un territoire à la croisée de plusieurs chemins touristiques

L'agglomération du Saint-Quentinois se trouve au cœur de parcours touristiques d'envergure internationale :

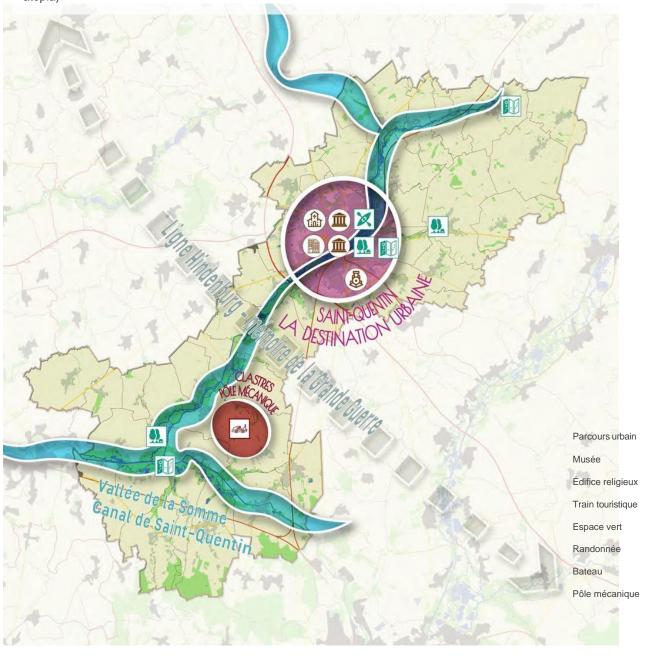
- Le Pays des Cathédrales du nord de la France: Saint-Quentin et sa basilique est situé à michemin entre Amiens et Reims, tout en étant à proximité du Soissonnais et du Valois, reconnus pour leur riche patrimoine médiéval.
- La mémoire de la Grande Guerre : de Verdun à la Somme, la première Guerre Mondiale a marqué l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, la mémoire de cet événement attire de nombreux touristes étrangers, notamment anglais, en Picardie. Le territoire se situe en arrière-pays de ces flux touristiques.

#### Une destination touristique qui reste à affirmer, et une stratégie en cours de définition par l'Office des Tourismes et Congrès du Saint- Quentinois

- L'enjeu pour le Saint-Quentinois est de tirer parti de cette localisation stratégique et de sa proximité aux grandes métropoles pour favoriser les séjours courts «breaks», à orientation nature ou urbaine.
- Pour cela, l'office de tourisme met en valeur la ville de Saint-Quentin comme destination urbaine sinon métropolitaine (culture, patrimoine, tendance) et ses liens avec la nature à proximité, notamment le long des cours d'eau et des canaux.

## ACTIVITÉS TOURISTIQUES - Propositions actuelles sur le territoire

Activités et secteurs touristiques du territoire (Office de Tourisme de Saint-Quentin, OT de l'Aisne, IGN BD-Topo ® ; atopia)



#### Saint-Quentin, une destination urbaine

- L'Office des Tourismes et des Congrès du Saint-Quentinois affirme la ville comme une destination à part entière : il valorise notamment le riche patrimoine ancien (basilique, hôtel de ville) ainsi que l'Art Déco, directement lié à la reconstruction d'après la guerre de 14-18.
- La programmation culturelle et événementielle de la cité est également affirmée comme motrice d'animations: saison culturelle dans les différentes salles de la ville, Musées Antoine Lécuyer, Village des Métiers d'Antan et musée Motobécane, etc.

#### Les vallées, support d'activités de pleine nature

 La présence de cours d'eau structurants (Somme, canal de Saint-Quentin) offre des espaces naturels permet d'accrocher le territoire à ses voisins sur le plan du tourisme de pleine nature (randonnée, vélo, bateau). Une liaison vélo relie ainsi l'Oise à la Somme.

#### Le pôle mécanique de Clastres, un attracteur majeur

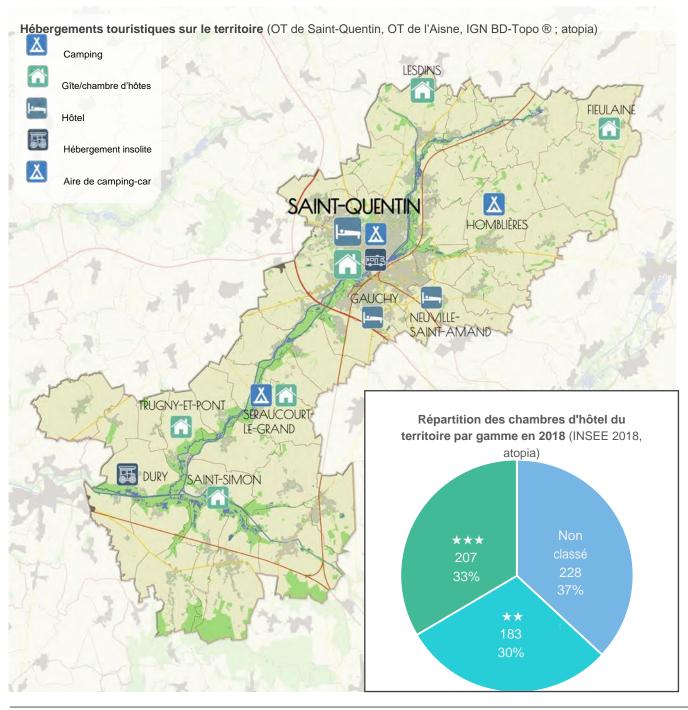
 L'équipement communautaire est un élément à part entière, à vocation à la fois «loisirs» mais aussi «recherche» dont le rayonnement dépasse les frontières communautaires. À ce titre, Il constitue un attracteur touristique dont la renommée, déjà réelle, est à conforter pour jouer un rôle de «porte d'entrée» touristique sur le territoire.

#### Une base arrière du tourisme de mémoire

 Les traces de la Grande Guerre sont présentes sur le territoire, notamment le long de la Ligne Hindenbourg, ancienne fortification allemande. Le territoire ne dispose cependant pas de site majeur, bien que le patrimoine de reconstruction des années 20 se retrouve de manière diffuse, à Jussy

## ACTIVITÉS TOURISTIQUES - Offre en hébergements



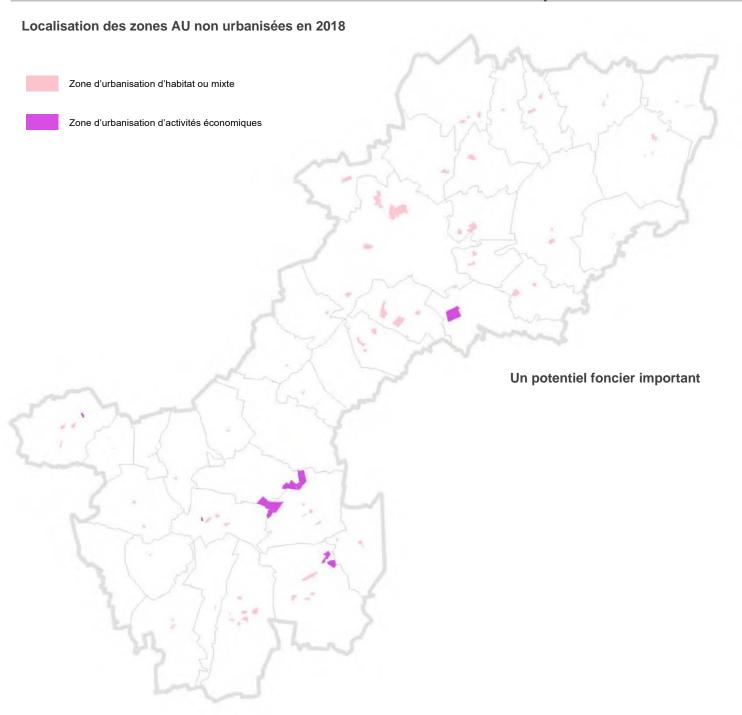


# Une offre touristique intermédiaire et concentrée sur Saint-Quentin

- Le territoire totalise 15 hôtels et 618 chambres.
   Celles-ci sont réparties de manière sensiblement identique entre les non classées (37%), les 2 étoiles (30%) et les 3 étoiles (33%). Aucune chambre de gamme supérieure (4 et 5 étoiles) n'est présente sur le territoire.
- Cette offre est polarisée sur la commune de Saint-Quentin qui dispose de 12 établissements, enregistrant 80% des chambres.
- Le territoire dispose également de 21 gîtes ruraux et chambres d'hôtes, eux aussi concentrés sur la commune de Saint-Quentin qui en rassemble 17. Sur l'ensemble de ces meublés, 2 sont de gamme supérieure (labellisation Gîte de France 3 ou 4 épis).
- Enfin, le territoire compte 3 campings ainsi qu'une aire à destination des camping-cars à Saint-Quentin.
- Cette offre polarisée sur Saint-Quentin correspond aux besoins des touristes d'affaires ou des professionnels en déplacement, ainsi que des visiteurs en étape dans la ville. Elle reste en revanche dans des standards assez bas, en particulier concernant l'offre en gîtes et meublés.
- Le site Airbnb relève une trentaine de propositions de locations sur la commune de Saint-Quentin.
- L'OTC soulève le besoin d'un hôtel haut de gamme de 60/80 chambres sur le territoire, et signale une importante dynamique d'ouverture d'hébergements en 2018, avec 17 nouveaux gîtes créés durant cette année.

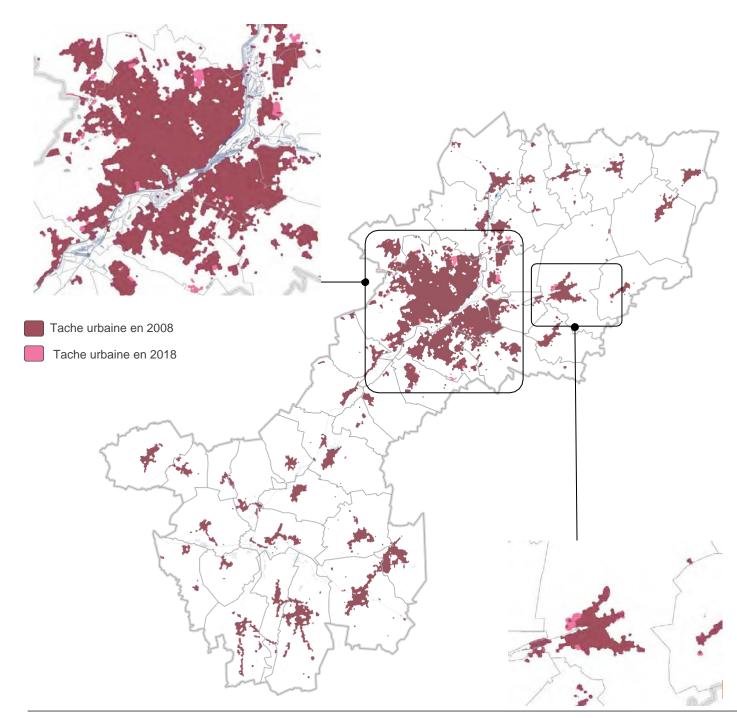
# DIAGNOSTIC FONCIER – Bilan des documents d'urbanisme précédents





Surface des zones AU en ha		vo
0,64	ANNOIS	
14,06	ARTEMPS	
0,55	AUBIGNY AUX KAISNES	
1,35	BRAY SAINT CHRISTOPHE	
0,00	CASTRES	
60,94	CLASTRES	
1,06	CONTESCOURT	
2,35	CUGNY	
2,35	DALLON	
0,00	DURY	
3,58	ESSIGNY LE PETIT	
6,16	FAYET	
1,97	FIEULAINE	
6,45	FLAVY LE MARTEL	
1,29	FONSOMME	
0,63	FONTAINE LES CLERCS	
0,66	FONTAINE NOTRE DAME	
32,51	GAUCHY	
10,49	GRUGIES	
2,45	HAPPENCOURT	
5,83	HARLY	
2,25	HOMBLIERES	
16,34	JUSSY	
6,26	LESDINS	
0,00	MARCY	
4,84	MESNIL SAINT LAURENT	
3,00	MONTESCOURT LIZEROLLES	
3,22	MORCOURT	
24,95	NEUVILLE SAINT AMAND	
0,57	OLLEZY	
4,43	OMISSY	
0,00	REMAUCOURT	
11,21	ROUVROY	
67,86	SAINT QUENTIN	
1,95	SAINT SIMON	
0,00	SERAUCOURT LE GRAND	
0,00	SOMMETTE EAUCOURT	
0,73	TUGNY ET PONT	
2,36	VILLERS SAINT CHRISTOPHE	
305,29		





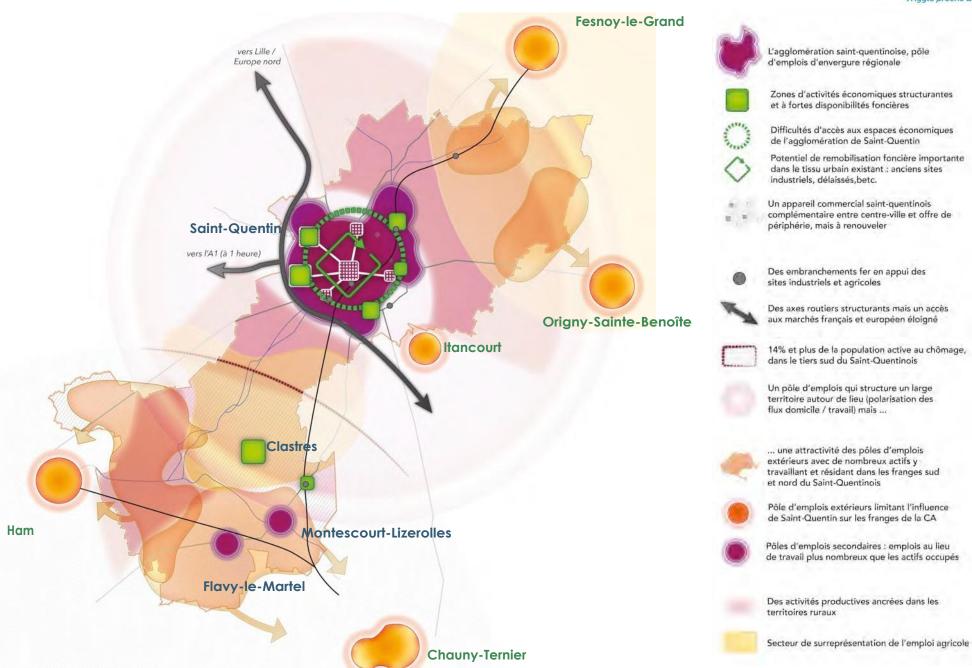
# Analyse d'évolution de la tache urbaine 2008 - 2018

- Cette étude de consommation foncière se base sur la donnée de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Elle ne concerne le foncier mobilisé pour le développement du parc de logements, constructions liées aux activités économiques, agricoles et des équipements.
- Entre 2008 et 2018 sur le territoire de l'agglomération du Saint Quentin, la tache urbaine s'est étendue de 106 hectares soit une progression annuelle de 10,6 hectares.
- Cette augmentation représente 3,18 % de la tache urbaine de 2008 et concerne particulièrement les communes de Saint Quentin, Homblières, Gauchy et Fayet.

	en hectares
Tache urbaine en 2008	3 337
Tache urbaine en 2018	3 443
Évolution de la tache urbaine entre 2008 et 2018	106
Évolution annuelle de la tache urbaine	10,6

### **ECONOMIE - Synthèse**





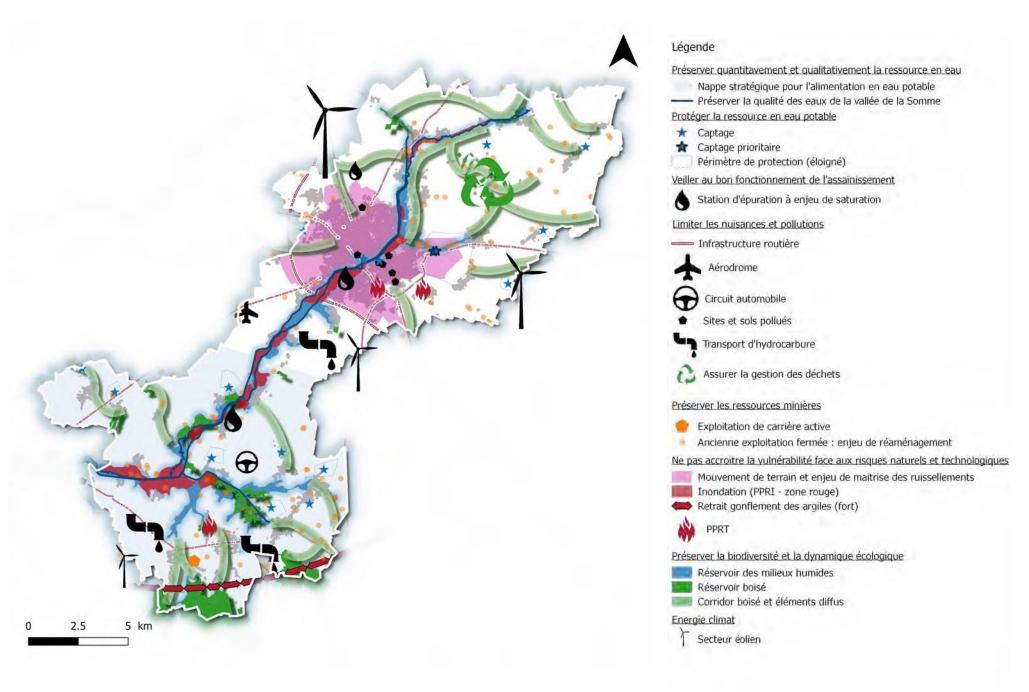


# Synthèse de l'état initial de l'environnement



# SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT





## SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



#### Les principaux éléments appelant à la préservation de la ressource environnementale sont les suivants :

- Des sols marqués par l'agriculture intensive
- · D'importantes exploitations minières passées à réaménager durablement
- Un territoire marqué par la Somme et le canal de Saint Quentin
- · Une ressource en eau dégradée à restaurer
- Une ressource pour l'eau potable sensible avec une nappe stratégique et la recherche de captage
- Une gestion de l'assainissement pluvial à développer
- Une dynamique écologique dépendante des milieux humides
- · Une biodiversité ordinaire à maintenir en cœur de « bourg relais » et en plaine agricole
- De nombreux risques naturels et technologiques à prendre en compte pour ne pas accroitre les aléas et la vulnérabilité des personnes et des biens
- Un territoire soumis à une précarité énergétique vis-à-vis du bâti ancien et de la dépendance à l'automobile



# Glossaire



• SCOT



# Principaux termes utilisés dans l'état initial de l'environnement de l'Agglo du Saint-Quentinois

• CDPENAF	Commission départementale de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers	• SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	
• DUP	Déclaration d'Utilité Publique	• SRADDET	schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires	
• DPU	Droit de Préemption Urbain			
• EBC	Espace Boisé Classé	• SRCAE	schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie	
• ENS	Espaces Naturels Sensibles	• SRCE	schéma de cohérence écologique	
• ER	Emplacement Réservé	• TVB	trames vertes et bleues	
• OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation	<ul> <li>ZNIEFF</li> </ul>	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et	
• PADD	Projet d'Aménagement et de Développement		floristique	
	Durables	• Zone A	zone agricole du PLU	
• PDU	Plan de déplacements urbains	<ul> <li>Zone AU</li> </ul>	zone à urbaniser du PLU	
• PEB	Plan d'exposition aux bruits	<ul> <li>Zone N</li> </ul>	zone naturelle et forestière du PLU	
• POA	Programme d'actions et d'orientations	<ul> <li>Zone U</li> </ul>	zone urbaine du PLU	
• PLU	Plan Local d'Urbanisme			
• PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal			
• PPA	Personnes Publiques Associées			
• PPR	Plan de Prévention des Risques			
• PPR	Plan De Prévention Des Risques Inondations			
• PPRN	Plan De Prévention Des Risques Naturels			
• PPRT	Plan De Prévention Des Risques Technologiques			
• RNU	Règlement National D'urbanisme			
• SAGE	Schéma D'aménagement Et De Gestion Des Eaux			

Schéma De Cohérence Territoriale